



Third Session
Fortieth Parliament, 2010-11

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, February 8, 2011
Wednesday, February 9, 2011

Issue No. 26

Eighteenth and nineteenth meetings on:
The study of the 2010-2011 Estimates

WITNESSES:
(*See back cover*)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010-2011

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 8 février 2011
Le mercredi 9 février 2011

Fascicule n° 26

Dix-huitième et dix-neuvième réunions concernant :
L'étude du Budget des dépenses de 2010-2011

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Callbeck	Marshall
* Cowan	Murray, P.C.
(or Tardif)	Neufeld
Dickson	Peterson
Eggleton, P.C.	Ringuette
Finley	Runciman
* LeBreton, P.C.	
(or Comeau)	

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Meighen (*February 9, 2011*).

The Honourable Senator Dickson replaced the Honourable Senator Oliver (*February 9, 2011*).

The Honourable Senator Oliver replaced the Honourable Senator Dickson (*February 8, 2011*).

The Honourable Senator Meighen replaced the Honourable Senator Neufeld (*February 8, 2011*).

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Andreychuk (*January 31, 2011*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*January 31, 2011*).

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Raine (*December 14, 2010*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

Callbeck	Marshall
* Cowan	Murray, C.P.
(ou Tardif)	Neufeld
Dickson	Peterson
Eggleton, C.P.	Ringuette
Finley	Runciman
* LeBreton, C.P.	
(ou Comeau)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Meighen (*le 9 février 2011*).

L'honorable sénateur Dickson a remplacé l'honorable sénateur Oliver (*le 9 février 2011*).

L'honorable sénateur Oliver a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 8 février 2011*).

L'honorable sénateur Meighen a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 8 février 2011*).

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Andreychuk (*le 31 janvier 2011*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Ataullahjan (*le 31 janvier 2011*).

L'honorable sénateur Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur Raine (*le 14 décembre 2010*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 8, 2011
(63)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Day, Eggleton, P.C., Finley, Gerstein, Marshall, Meighen, Murray, P.C., Oliver, Ringuette and Runciman (11).

In attendance: John Bulmer and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 9, 2010, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2011, with the exception of Parliament Vote 10. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada:

James Callon, Superintendent of Bankruptcy;

Patricia Alférez, Deputy Superintendent.

The chair made an opening statement.

The Honourable Senator Finley moved that the Honourable Senator Gerstein be deputy chair of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

Mr. Callon made a statement and, together with Ms. Alférez, answered questions.

At 11:33 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, February 9, 2011
(64)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:46 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Day, Dickson, Eggleton, P.C., Finley, Gerstein, Marshall, Murray, P.C., Neufeld, Peterson, Ringuette and Runciman (12).

In attendance: John Bulmer and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 8 février 2011
(63)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Day, Eggleton, C.P., Finley, Gerstein, Marshall, Meighen, Murray, C.P., Oliver, Ringuette et Runciman (11).

Également présents : John Bulmer et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 9 mars 2010, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, à l'exception du crédit 10 du Parlement. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du surintendant des faillites Canada :

James Callon, surintendant des faillites;

Patricia Alférez, surintendant associé.

Le président ouvre la séance.

L'honorable sénateur Finley propose que l'honorable sénateur Gerstein soit élu vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Callon fait une déclaration puis, avec Mme Alférez, répond aux questions.

À 11 h 33, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 9 février 2011
(64)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 46, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Day, Dickson, Eggleton, C.P., Finley, Gerstein, Marshall, Murray, C.P., Neufeld, Peterson, Ringuette et Runciman (12).

Également présents : John Bulmer et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 9, 2010, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2011, with the exception of Parliament Vote 10. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals:

Norman Kondo, President;
Guylaine Houle, Vice-Chair.

Financial Consumer Agency of Canada:

Ursula Menke, Commissioner.

The chair made an opening statement.

Mr. Kondo made a statement and, together with Ms. Houle, answered questions.

At 7:49 p.m., the committee suspended.

At 7:51 p.m., the committee resumed.

Ms. Menke made a statement and answered questions.

At 8:47 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 9 mars 2010, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, à l'exception du crédit 10 du Parlement. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation :

Norman Kondo, président;
Guylaine Houle, vice-présidente.

Agence de la consommation en matière financière du Canada :

Ursula Menke, commissaire.

Le président ouvre la séance.

M. Kondo fait une déclaration puis, avec Mme Houle, répond aux questions.

À 19 h 49, la séance est suspendue.

À 19 h 51, la séance reprend.

Mme Menke fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 20 h 47, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 8, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:32 a.m. to examine the Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2011.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance all honourable senators, and Happy New Year to those with whom I have not spoken directly. It is good to be back. I am sure you were all anxious to get back here on the Hill to get on with some of the important items with which we have been dealing.

We anticipate that Supplementary Estimates (C) will be out either today or tomorrow. That will give us a new look at some of the departments and agencies that are looking for government funds. The machinery of government, estimates and appropriations are our primary areas, after all.

[*Translation*]

This morning, we are continuing our study of the estimates for the fiscal year 2010-11 that is now before our committee.

[*English*]

In addition to the Main Estimates, the government has thus far tabled two sets of supplementary estimates for this fiscal year. As I indicated, we are anticipating receiving Supplementary Estimates (C) soon.

Over the course of our consideration of the estimates, this committee has identified departments, agencies and programs in which it is interested. We try to space out our review of different departments and agencies over time. This morning we will be continuing in that vein with the Superintendent of Bankruptcy. We are pleased to welcome the Superintendent, Mr. James Callon, who is accompanied by the Deputy Superintendent, Ms. Patricia Alférez. Welcome.

Before you begin with your opening remarks, I want to remind honourable senators that it is often the case that different committees in the Senate have grey areas of overlap. In the Finance Committee, we are interested in the machinery of government and any appropriations or funds, public funds, that are obtained in other manners to help various agencies operate.

We are not focusing on some of the other bankruptcy issues that might have been in the news in the past while; in particular, priorities, insurance claims or general areas of the law of bankruptcy, which is covered by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. We have a good

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 8 février 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, pour examiner le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales et bonne année à ceux auxquels je n'ai pas parlé directement. Je suis ravi que nous soyons de retour. Je suis sûr que vous aviez tous hâte d'être de retour sur la Colline pour poursuivre les études importantes que nous avons entreprises.

Nous prévoyons que le Budget supplémentaire des dépenses supplémentaires (C) sera déposé soit aujourd'hui ou demain. Cela nous permettra de jeter un autre coup d'œil sur les ministères et organismes qui demandent de l'argent au gouvernement. L'appareil gouvernemental, les budgets des dépenses et les crédits budgétaires sont nos principaux intérêts, après tout.

[*Français*]

Ce matin, nous continuons notre étude du Budget des dépenses pour l'année financière de 2010-2011 dont notre comité a été saisi.

[*Traduction*]

En plus du Budget principal des dépenses, le gouvernement a déposé à ce jour deux Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice en cours. Comme je l'ai déjà mentionné, nous prévoyons recevoir le Budget supplémentaire des dépenses (C) bientôt.

Aux fins de notre examen de ce Budget supplémentaire des dépenses, nous avons établi une liste de ministères, d'organismes et de programmes qui nous intéressent. Nous essayons d'étaler notre examen des différents ministères et organismes dans le temps. Ce matin, nous allons poursuivre dans la même veine avec le surintendant des faillites. Nous sommes heureux d'accueillir le surintendant, M. James Callon, qui est accompagné du surintendant associé, Mme Patricia Alférez. Bienvenue à vous deux.

Avant que vous ne fassiez votre déclaration préliminaire, j'aimerais rappeler aux honorables sénateurs que, comme c'est souvent le cas entre les différents comités du Sénat, des zones grises se chevauchent. Au Comité des finances, nous nous intéressons à l'appareil gouvernemental et à tout crédit parlementaire ou fonds public obtenus d'autres manières pour aider les divers organismes à fonctionner.

Nous n'examinerons pas les autres questions relatives aux faillites qui ont fait les manchettes ces derniers temps; en particulier, les priorités, les réclamations d'assurance ou d'autres aspects généraux de la Loi sur les faillites, qui sont du ressort du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

many members of the Banking Committee, including the chair of that committee, with us today to help us with that grey area of interest that lies between our committees.

Honourable senators, I have also been advised that the deputy chair for this committee has resigned from that position — not from the Senate. We are now open for election to fill that position.

Could I have nominations to fill that position?

Senator Finley: I nominate Senator Gerstein.

The Chair: Are you willing to serve, Senator Gerstein? It is so nice to have you back.

All those in favour? Contrary minded?

Senator Gerstein is back as deputy chair of this committee.

Although he is not here today, I want to thank Senator Neufeld, who served as deputy chair for the last couple of months. We will get a chance to thank him in person when he returns.

That business is now done. The steering committee was previously composed of Senator Marshall, Senator Neufeld and me. Now that Senator Gerstein is there as a member of the steering committee, who will be the third member? Are you able to tell me, or will you consult further?

Senator Gerstein: I will consult further.

The Chair: Very well. We will do the usual consultation and advise at the next meeting who the third person on this committee's steering committee will be.

In the meantime, we will go ahead with this meeting. We have reserved this meeting to learn all about the Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada. Mr. Callon, you have the floor. Once you finish your introductory remarks, it is our custom to ask honourable senators to engage in comments and questions, and we will have a dialogue, if that is acceptable to you.

James Callon, Superintendent of Bankruptcy, Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada: It is a pleasure to receive the invitation and to be here. We tried to put together an information package that would be of interest to the committee.

[Translation]

Many statistics about bankruptcies and the economy are available to you, besides the brief about which I will now make a few preliminary remarks.

[English]

It is a pleasure to be here before the committee and have an opportunity to respond to your questions about the work of the Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada, OSB.

Plusieurs membres du Comité des banques, y compris le président, sont ici aujourd'hui pour nous aider en ce qui concerne ces zones grises qui intéressent nos deux comités.

Honorables sénateurs, on m'a également informé du fait que le vice-président de notre comité a démissionné de ce poste — mais pas du Sénat. Nous devons donc tenir une élection pour combler ce poste.

Y a-t-il des candidats?

Le sénateur Finley : Je propose le sénateur Gerstein.

Le président : Êtes-vous prêt à accepter cette fonction, sénateur Gerstein? Je suis ravi de vous revoir.

Tous ceux qui sont pour? Tous ceux qui sont contre?

Le sénateur Gerstein est de retour comme vice-président du comité.

Bien qu'il ne soit pas présent aujourd'hui, je tiens à remercier le sénateur Neufeld, qui a été notre vice-président au cours des derniers mois. Nous aurons l'occasion de le remercier en personne à son retour.

Voilà qui est fait. Le comité de direction était auparavant composé des sénateurs Marshall, Neufeld et moi. Le sénateur Gerstein sera membre du comité de direction, mais qui sera le troisième? Pouvez-vous me le dire tout de suite, ou voulez-vous vous consulter avant?

Le sénateur Gerstein : Je voudrais mener d'autres consultations.

Le président : Très bien. Nous mènerons les consultations habituelles et nous vous dirons à la prochaine réunion qui sera le troisième membre du comité de direction.

Entre-temps, nous allons passer à l'ordre du jour de la réunion. Nous avons réservé cette réunion pour apprendre tout ce qu'il faut savoir au sujet du Bureau du surintendant des faillites Canada. Monsieur Callon, vous avez la parole. Lorsque vous aurez terminé votre déclaration préliminaire, nous allons, comme d'habitude, demander aux honorables sénateurs de faire des commentaires et de poser des questions et nous engagerons le dialogue, si vous le voulez bien.

James Callon, surintendant des faillites, Bureau du surintendant des faillites Canada : Je suis ravi d'avoir été invité et d'être ici. Nous avons essayé de préparer un document d'information qui pourrait intéresser les membres du comité.

[Français]

Plusieurs données statistiques vous sont disponibles dans le contexte des faillites et de l'économie, en plus du mémoire sur lequel je vais maintenant vous présenter mes remarques préliminaires.

[Traduction]

C'est avec grand plaisir que je compare devant le comité pour répondre à vos questions sur ce que nous faisons au Bureau du surintendant des faillites, le BSF.

In my introductory remarks, I would like to provide you with some historical background, including the operations and structure of OSB, the current environment in which it must operate and key initiatives that are under way.

Canada's insolvency laws represent fundamental marketplace framework legislation that affects Canada's economic well-being, in that it supports and provides certainty in the functioning of the credit markets. The laws establish the rules of how individuals and companies may become bankrupt or may restructure their affairs.

The primary stakeholders in the insolvency system are the creditors, debtors, private sector licensed trustees, provincial courts and OSB.

Section 91 of the Constitution Act, 1867, confers on the federal government exclusive legislative authority in the area of bankruptcy and insolvency. The key pieces of federal legislation governing insolvency are the Bankruptcy and Insolvency Act, BIA; and the Companies' Creditors Arrangement Act, CCAA. Both statutes are under the responsibility of the minister, and, therefore, the department is responsible for policy as they are reflected in the legislation.

I will give you a brief historical background. Bankruptcy law began in Canada in the 1870s and originally focused on the corporate relationship between debtors, which are primarily traders of goods or merchants, and financiers, now called creditors. Over the decades the law expanded to recognize a broader range of debtors, including individual consumers.

The function of the Superintendent of Bankruptcy was originally created in 1932 to deal with issues of corruption within the insolvency system. Over time, Parliament broadened our responsibilities to include supervising the administration of all matters to which the Bankruptcy and Insolvency Act applies.

The BIA confers on the superintendent the statutory responsibility to supervise the administration of estates and compliance; maintain a publicly accessible record; investigate complaints; license private sector trustees; and establish and enforce professional standards in estate administration.

In summary, the objective of the insolvency system in Canada is to promote investment and creditor confidence in the Canadian marketplace through a number of measures: by providing of a fair and effective system for the orderly payment of debt and the restoration of assets to productive use; by providing a framework for debtor rehabilitation; by providing a deterrent to fraud; and by maintaining a public record.

I will talk about the structure of OSB. The superintendent of bankruptcy is a regulator within the financial marketplace responsible for providing creditors with an orderly process in the recovery of debts. In addition, the superintendent has quasi-judicial responsibilities related to the professional conduct of licensed trustees.

Dans ma déclaration préliminaire, j'aimerais vous fournir l'historique du BSF, y compris nos opérations et notre structure, le contexte dans lequel nous fonctionnons aujourd'hui et les principales initiatives en cours.

Les lois du Canada en matière d'insolvabilité constituent le cadre législatif fondamental du marché et a ainsi une incidence sur le bien-être économique du pays, puisqu'il appuie et assure un niveau de certitude dans le fonctionnement des marchés du crédit. Les lois établissent les règles que doivent suivre les particuliers et les sociétés qui déclarent faillite ou qui veulent restructurer leurs affaires.

Les principaux intervenants du régime d'insolvabilité sont les créanciers, les débiteurs, les syndic autorisés du secteur privé, les cours provinciales et le BSF.

L'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867 confère au gouvernement fédéral le pouvoir exclusif de légiférer en matière de faillite et d'insolvabilité. Les principales lois fédérales sur l'insolvabilité sont la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la LFI; et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Ces deux lois relèvent de la compétence du ministre et, par conséquent, le ministère est responsable de la politique reflétée dans ces lois.

Je vais vous donner un bref aperçu historique. La première loi sur la faillite a été adoptée dans les années 1870 et régissait à l'origine la relation d'affaires entre les débiteurs, qui étaient surtout des négociants ou des marchands, d'une part, et les financiers, qu'on appelle maintenant créanciers. Au fil des décennies, la loi a été élargie pour reconnaître de nouvelles catégories de débiteurs, y compris de simples consommateurs.

La fonction de surintendant des faillites a été créée en 1932 pour corriger des cas de corruption dans le régime d'insolvabilité. Avec le temps, le Parlement a élargi nos responsabilités afin d'inclure la supervision de l'administration de toutes questions auxquelles s'applique la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

La LFI confère au surintendant la responsabilité de superviser l'administration des successions et de la conformité; de tenir un registre accessible au public; de faire enquête sur des plaintes; d'autoriser les syndic autorisés du secteur privé et d'établir et faire respecter les normes professionnelles en matière de gestion de succession.

En résumé, l'objectif du régime d'insolvabilité du Canada est de promouvoir la confiance des investisseurs et des créanciers dans le marché canadien en appliquant un certain nombre de mesures : en créant un régime équitable et efficace pour le remboursement ordonné des dettes et le retour à une utilisation productive des actifs; en créant un cadre pour le rétablissement des créanciers, en dissuadant la fraude et en tenant un registre public.

Je vais maintenant vous parler de la structure du BSF. Le Bureau du surintendant des faillites est un organisme de réglementation des marchés financiers, chargé de fournir aux créanciers un processus ordonné pour le recouvrement des dettes. En outre, le surintendant a des responsabilités quasi judiciaires en ce qui concerne l'éthique professionnelle des syndic autorisés.

The BIA sets out the superintendent's responsibilities, powers and authorities to act. The superintendent is a Governor-in-Council appointment for up to five years and is based on good behaviour rather than at pleasure. The BIA also establishes the Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada, which is to support the work of the superintendent. OSB is a departmental branch of Industry Canada.

The Treasury Board of Canada Secretariat provided, in the 1990s, OSB with net vote authority. As a net vote organization, OSB obtains the vast majority of its revenues from the collection of levies and fees, which are used to offset the operating expenses.

OSB's mission is to contribute to a fair and efficient marketplace by protecting the integrity of the bankruptcy and insolvency system for the benefit of investors, lenders, consumers and the public.

Our strategic objectives, which are used to help define our program activities, are to maintain an efficient and effective regulatory framework; promote awareness of the rights and responsibilities of stakeholders in the bankruptcy and insolvency system; ensure compliance; and be an integral source of information about the insolvency system.

With respect to our operations, we have over 320 employees located in 14 offices across the country. The offices are divided into three regions. Approximately 70 per cent of the workforce directly supports compliance, oversight of estate administration and provides services to the public within the regions.

In terms of financial management, OSB is a net vote organization that relies primarily on non-appropriated revenues. Our total expenditure authority is set at \$36.5 million. In terms of revenues that are generated, it is forecasted at \$43.1 million, and our forecasted expenditures are at \$36.9 million. Not included in those operating expenses are the costs of certain basic services provided by Industry Canada and other government departments, for example, accommodations.

With respect to oversight, the superintendent reports to Industry Canada by way of a multi-year business plan, an annual report on program activities and regular corporate reporting on its revenues, finances and performance. OSB and Industry Canada frequently exchange administrative information. The superintendent's administrative authorities are delegated at the discretion of the deputy minister.

There is also a management advisory board. As a consequence of having been established as a provisional special operating agency in 1998 by Treasury Board, a management advisory board was established to provide external advice and guidance to the superintendent and Industry Canada on the strategic management of OSB. The board is strictly advisory in nature and is not involved in the day-to-day management.

La LFI établit les responsabilités, les pouvoirs et l'autorité d'agir du surintendant. Le surintendant est nommé par le gouverneur en conseil pour une durée maximale de cinq ans à titre inamovible plutôt qu'à titre amovible. La LFI établit également le Bureau du surintendant des faillites Canada, qui appuie le travail du surintendant. Le BSF est une direction ministérielle d'Industrie Canada.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a accordé, dans les années 1990, une autorisation de crédits nets au BSF. À titre d'organisation qui a droit à des crédits nets, le BSF reçoit la grande majorité de ses recettes du prélèvement de droits et de frais, qui servent à compenser les dépenses d'exploitation.

Le BSF a pour mission de contribuer à maintenir un marché équitable et efficace en protégeant l'intégrité du système de faillite et d'insolvabilité au profit des investisseurs, des prêteurs, des consommateurs et du public.

Nos objectifs stratégiques, qui servent à définir nos activités de programmes, sont de maintenir un cadre de réglementation efficace et efficiente; sensibiliser les intervenants quant à leurs droits et responsabilités dans le système de faillite et d'insolvabilité; assurer la conformité; et être une source d'information intégrale sur les affaires d'insolvabilité.

En ce qui concerne nos activités, nous avons plus de 320 employés dans 14 bureaux partout au pays. Les bureaux sont départis en trois régions. Environ 70 p. 100 de notre personnel travaille directement au respect de la conformité, ainsi qu'à la surveillance de l'administration des successions, et il offre des services au public dans les régions.

En matière de gestion financière, le BSF est une organisation à crédit net qui dépend principalement de recettes ne nécessitant pas de crédits parlementaires. Notre pouvoir total de dépenser est fixé à 36,5 millions de dollars. En matière de recettes générées, elles sont prévues à 43,1 millions de dollars, et nos dépenses prévues sont de 36,9 millions de dollars. Ces dépenses d'exploitation ne comprennent pas les coûts de certains services de base assurés par Industrie Canada et d'autres ministères gouvernementaux, par exemple l'hébergement.

Pour ce qui est de la supervision, le surintendant remet des rapports à Industrie Canada sous forme de plan d'affaires pluriannuel, un rapport annuel sur les activités de programmes et des rapports réguliers d'entreprises sur ses recettes, ses finances et son rendement. Le BSF et Industrie Canada échangent fréquemment des informations administratives. Les autorités administratives du surintendant sont déléguées à la discrétion du sous-ministre.

Il y a également un conseil consultatif de gestion. Étant donné qu'il a été établi à titre d'agence d'exploitation spéciale provisoire par le Conseil du Trésor en 1998, le conseil consultatif de gestion a été établi afin de fournir au surintendant des faillites et à Industrie Canada des avis et des conseils indépendants sur la gestion stratégique du BSF. Le conseil est de nature strictement consultative et ne participe pas à la gestion quotidienne.

The board is structured to achieve an effective balance of members and is made up of a variety of stakeholders and business professionals. The chair and members are appointed by the Deputy Minister of Industry Canada.

In the context of the current environment, since the fall of 2007, the world economy has been shocked by failures in the financial system, which triggered significant economic slowdowns and, in many countries, a recession. During this time, we have seen unprecedented restrictions in the credit markets, increased unemployment, large corporate restructurings and significant increases in consumer insolvencies. Slowly, economies are recovering. I will quickly review some of the key trends and impacts that the economic slowdown has had with respect to the insolvency system.

You may wish to refer to the handout, where there are statistics that show various trends as they apply to what has been happening over the past few years.

Currently, we have close to 380,000 bankruptcy estates under supervision, with consumer volumes up significantly from pre-recession levels. We have approximately 400 to 500 insolvent businesses coming through our door each month, evenly split between sole proprietorships and corporations.

Business insolvencies have, however, declined to their lowest level in years and have been declining for the past 10 consecutive years. Business filings include those by corporations and sole proprietorships or individuals in business.

The impact on the insolvency system is broad. We now have 380,000 estates under administration. An average household affected by these estates is comprised of 2.5 members and an average of seven creditors are involved in each estate.

Since the recession, the amount of debt and assets being declared by filers has risen with the increased volume. The insolvency system is dealing with 80 per cent more debt and 140 per cent more assets in comparison to pre-recession filing volumes. Just this past year, the system was handling more than \$26 billion in debts and \$12 billion of assets, as declared by the filers, compared to pre-recession times where it was \$14 billion in debts and \$5 billion in assets.

The volume of filings has clearly added pressure on the system. Over the past few years, though, OSB and the private sector trustees have invested heavily in technology to alleviate the administrative processing and improve the managing of insolvency cases.

This investment in technology substantially decreased paper processing, which was replaced by e-filing and also positioned the system to handle the substantial increases in case volume that we are now seeing.

The provincial court system plays an important role in the supervision of estates in dealing with issues of debtor discharge, including issues in dispute with respect to the management of the

Le conseil est structuré afin de parvenir à un équilibre efficace entre les membres et est constitué de divers intervenants et de professionnels. Le président et les membres sont nommés par le sous-ministre d'Industrie Canada.

Dans le cadre de la conjoncture actuelle, depuis l'automne de 2007, l'économie mondiale a été frappée d'échecs dans le système financier, qui ont déclenché des ralentissements économiques considérables et, dans bon nombre de pays, une récession. Durant cette période, nous avons été témoins de restrictions sans précédent dans les marchés de crédit, de chômage accru, de restructuration majeure d'entreprises et d'une hausse des insolvabilités des consommateurs. Petit à petit, les économies reprennent. Je vous donnerai un bref aperçu de certaines des tendances et des répercussions clés du ralentissement économique en ce qui a trait au système d'insolvabilité.

Vous voudrez peut-être consulter le document distribué, où vous trouverez des statistiques qui présentent différentes tendances liées aux événements des dernières années.

À l'heure actuelle, près de 380 000 biens de la faillite sont sous supervision, et la consommation a augmenté considérablement par rapport au niveau avant la récession. Environ 400 à 500 entreprises insolubles déposent leurs dossiers chaque mois, et il s'agit à parts égales d'entreprises individuelles et de personnes morales.

Par contre, les insolvabilités d'entreprise ont atteint leur niveau le plus bas au cours des dernières années et ont affiché une baisse au cours des 10 dernières années consécutives. Les dossiers d'insolvabilité des entreprises proviennent de personnes morales, d'entreprises individuelles ou de particuliers.

Les répercussions sur le système d'insolvabilité sont vastes. Nous administrons maintenant 380 000 biens. Le ménage moyen touché par ces biens est constitué de 2,5 membres et une moyenne de sept créanciers sont liés à chacun des biens.

Depuis la récession, le nombre de dettes et de biens déclarés a augmenté. Les dettes et les biens gérés par le système d'insolvabilité ont augmenté de 80 et de 140 p. 100 respectivement par rapport aux volumes de déclaration avant la récession. Cette dernière année, le système a géré plus de 26 milliards de dollars de dettes et de 12 milliards de dollars de biens, tels que déclarés, comparativement à 14 milliards de dollars de dettes et 5 milliards de dollars de biens avant la récession.

Le volume de déclaration a clairement exercé des pressions supplémentaires sur le système. Au cours des dernières années, par contre, le BSF et les syndicats du secteur privé ont fortement investi en technologie afin d'alléger le traitement administratif et d'améliorer la gestion des dossiers d'insolvabilité.

Cet investissement dans la technologie a considérablement réduit la paperasserie, qui a été remplacée par des dossiers électroniques et a permis au système de gérer des fortes augmentations des dossiers que nous devons maintenant examiner.

La cour provinciale joue un rôle important dans la supervision des biens dans la résolution de problèmes liés à la libération des dettes, y compris les questions en litige portant sur la gestion des

estate. A few regional courts are facing some challenges in relation to dealing with these volumes of files in a timely fashion, and we are corresponding with those jurisdictions.

Although recently we have seen a decrease from the high of last year in new filings, the impact of our workload will continue to be felt for a number of years as estates remain open on average for more than two years.

Along with the oversight of a much larger inventory of estates, OSB has also responded to large increases in demand for information by the public, media, stakeholders and policymakers. Complaints have also increased, but at a much lower rate than the increase in filings.

In response to the current environment, we are improving our capacity to monitor compliance by all stakeholders, investigate unlawful activities, better communicate, improve data collection and improve the performance of the system.

I wish to highlight a couple of OSB's key program activities. With respect to compliance and enforcement, we have undertaken a detailed review of our compliance activities — and it is still under way — to be responsive to the constantly evolving marketplace and to be able to protect the integrity of the insolvency system.

Consistent with its objective to increase the surveillance and analysis of debtor compliance, OSB will be implementing, in the coming year, two new special investigation units; one will be located in Vancouver and the other in Toronto. We had already established one in Montreal several years ago.

With respect to the trustee licensing framework, last year OSB launched a consultation to update the framework. The objective of the exercise is to update the framework to ensure that it is reflective of the current environment, that the licensing process is complete and transparent and that the public interest is respected.

The licensing regulatory framework is an essential component in promoting the integrity of the system by ensuring that well-qualified, competent, ethical and financially capable individuals are licensed to act as trustee administrators in insolvency estates and in applying the Bankruptcy and Insolvency Act.

In conclusion, as you may have noted, OSB and its stakeholders are well occupied with the impact of the economic downturn. It is my view that the administration of the system generally works well, thanks to the dedicated work and the professionalism of the private sector, the insolvency community, the courts and the staff of OSB. Where there are strains in the system, we will endeavour to address them as best we can.

I will try to answer your questions and respond in a clear and concise manner. Should I not have the information here today, I will ensure that it is provided to the committee in a short period of time.

biens. Certaines cours régionales font face à des défis liés à la gestion de ces nombreux dossiers en temps opportun, et nous communiquons avec ces régions.

Bien que récemment nous ayons observé une baisse de nouveaux dossiers comparativement au pic de l'année dernière, les répercussions de notre charge de travail continueront à se faire sentir pendant un certain nombre d'années alors que des biens demeurent ouverts pendant plus de deux ans en moyenne.

En plus de la supervision d'un inventaire de biens beaucoup plus grand, le BSF a également réagi à de fortes augmentations de la demande d'information par le public, les médias, les intervenants et les décideurs. Le nombre de plaintes a également augmenté, mais à un taux moins rapide que celui des dossiers.

En réaction à la conjoncture actuelle, nous améliorons notre capacité de surveiller la conformité par tous les intervenants, d'enquêter les activités illégales, de mieux communiquer, d'améliorer la collecte de données et le rendement du système.

J'aimerais souligner quelques activités de programme clé du BSF. Pour ce qui est du respect de la conformité et de l'application, nous avons entrepris un examen détaillé de nos activités de conformité — et il est toujours en cours — afin de nous adapter au marché en constante évolution et d'être en mesure de protéger l'intégrité du système d'insolvabilité.

Conformément à ses objectifs d'accroître la surveillance et l'analyse de la conformité des débiteurs, le BSF mettra en œuvre, au cours de l'année qui vient, deux nouvelles unités des enquêtes spéciales; l'une sera située à Vancouver et l'autre à Toronto. Nous avons déjà établi une telle unité à Montréal il y a plusieurs années.

À l'égard du cadre de délivrance de licences de syndics, le BSF a lancé une consultation l'année dernière afin de mettre à jour le cadre. L'objectif de l'exercice est de mettre à jour le cadre afin de s'assurer qu'il reflète la conjoncture actuelle, que le processus de délivrance de licences est complet et transparent et que l'intérêt public est respecté.

Le cadre réglementaire de délivrance de licences est une composante essentielle de la promotion de l'intégrité du système. Il permet de veiller à ce que des personnes qualifiées, compétentes, respectueuses des normes de déontologie et dotées de compétences financières sont accréditées afin de faire office de syndics des biens d'insolvabilité et dans l'application de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

En conclusion, comme vous l'avez peut-être remarqué, le BSF et ses intervenants tiennent compte des répercussions de la récession économique. À mon avis, l'administration du système fonctionne bien en général, grâce au travail dévoué et au professionnalisme du secteur privé, des travailleurs en insolvabilité, des tribunaux et du personnel du BSF. Nous tenterons de combler les lacunes du système du mieux que nous pouvons.

Je tenterai de répondre à vos questions de façon claire et concise. Si je n'ai pas l'information entre les mains aujourd'hui, je veillerai à ce qu'elle soit remise au comité très bientôt.

The Chair: Thank you, Mr. Callon. That was a very thorough review, and it has prompted a good number of senators to ask you questions.

Senator Ringuette: On page 6 of your statement, you say that the vast majority of your revenue is from the “collection of levies and fees, which are used to offset its operating expenses.” Do those levies and fees go into the Consolidated Revenue Fund of Canada?

Mr. Callon: That is correct.

Senator Ringuette: If it goes directly into the Consolidated Revenue Fund, then your expenditures should be viewable under Industry Canada in the budget. However, it is not there; we cannot see it.

Mr. Callon: I believe there is one line that refers to it. OSB is a small part of Industry Canada, but I believe there is one line that notes OSB and its net vote authorities being \$36.5 million.

I can look at that afterwards.

Senator Ringuette: I put on my reading glasses, but I still could not see that one line. Perhaps you could identify exactly what page.

Mr. Callon: We will get back to you with that reference.

The Chair: We did find an additional appropriation in Supplementary Estimates (B) for information technology, but we could not find your basic operating budget anywhere.

Mr. Callon: As I say, it gets rolled up into Industry Canada’s, as far as I know. When I looked at the estimates before, it is reduced to one line.

The Chair: Will you help us find that line?

Mr. Callon: Yes, we will.

The Chair: Great. Thank you.

Senator Ringuette: That is a major issue because that is the main purpose of this committee.

I would like to go back into your statement. On page 2, you say that the primary stakeholders in the insolvency system are the creditors, debtors, private sector licensed trustees, provincial courts and OSB. What about the employees involved with this? You mentioned twice the list of people with whom you deal with respect to bankruptcy, but you never identify the employees.

Mr. Callon: The employees would be creditors in the system, if there were unpaid wages or benefits. They would have a standing as a creditor.

Senator Ringuette: I have not had the time to look at your statistics, but in the last three years, what would be the average number of corporate bankruptcies with which you dealt, and what would be the small and medium-sized business numbers?

Mr. Callon: We receive roughly 5,000 business insolvency filings a year.

Le président : Merci, monsieur Callon. Il s’agissait d’un examen très complet, et il a suscité des questions de la part d’un bon nombre de sénateurs.

Le sénateur Ringuette : À la page 6 de votre déclaration, vous dites que la grande majorité de vos recettes provient du « prélèvement de droits et de frais, qui servent à compenser ces dépenses d’exploitation ». Ces droits et ces frais sont-ils versés au Trésor du Canada?

M. Callon : C’est exact.

Le sénateur Ringuette : S’il est versé directement au Trésor, alors vos dépenses devraient pouvoir être consultées dans le budget d’Industrie Canada. Toutefois, on ne les trouve pas; on ne peut les voir.

M. Callon : Je pense qu’il y a une ligne qui y fait référence. Le BSF est une petite composante d’Industrie Canada, mais je pense qu’il y a une ligne qui indique le BSF et ses autorités de crédit net de 36,5 millions de dollars.

Je peux la rechercher tout à l’heure.

Le sénateur Ringuette : J’ai mis mes lunettes de lecture, mais je ne peux toujours pas voir cette ligne. Pourriez-vous m’indiquer la page?

M. Callon : Nous vous donnerons cette information plus tard.

Le président : Nous avons trouvé un crédit additionnel dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour la technologie de l’information, mais nous n’avons pu trouver votre budget de fonctionnement de base.

M. Callon : Comme je l’ai dit, il fait partie de celui d’Industrie Canada, pour autant que je sache. Lorsque j’ai consulté les budgets plus tôt, il s’agissait d’une seule ligne.

Le président : Pouvez-vous nous aider à trouver cette ligne?

M. Callon : Oui, nous le pouvons.

Le président : Très bien. Merci.

Le sénateur Ringuette : C’est très important car il s’agit de l’objectif principal du comité.

J’aimerais revenir à votre déclaration. À la page 2, vous dites que les intervenants principaux dans le système d’insolvabilité sont les créanciers, les débiteurs, les syndicats autorisés du secteur privé, les cours provinciales et le BSF. Qu’en est-il des employés qui travaillent dans ce domaine? Vous avez mentionné deux fois la liste des gens avec qui vous traitez à propos de la faillite, mais vous n’identifiez jamais les employés.

M. Callon : Les employés seraient les créanciers du système, s’il y avait des salaires ou des avantages sociaux non payés. Ils auraient la position de créancier.

Le sénateur Ringuette : Je n’ai pas eu le temps de consulter vos statistiques, et au cours des trois dernières années, quel serait le nombre moyen de faillites d’entreprises avec lesquelles vous avez été aux prises, et qu’en est-il des petites et moyennes entreprises?

M. Callon : Nous avons reçu environ 5 000 dossiers d’insolvabilité des entreprises par année.

Senator Ringuette: Does that figure of 5,000 come from corporations and small and medium-sized businesses?

Mr. Callon: We divide them based on structure, whether they are incorporated or not. We have not divided them into the definition of “small enterprise.” They are divided into sole proprietorships and formal corporations.

Those 5,000 insolvency filings under the Bankruptcy and Insolvency Act are approximately evenly divided between the two categories. There is also the Companies’ Creditors Arrangement Act, which is an act that is predominantly managed by the courts. It deals with businesses that are into restructuring. They are generally larger corporations. Since the period when records were being maintained, which is only from September 2009, there were 41 filings under the CCAA legislation.

Senator Ringuette: In a situation of bankruptcy, are you the entity that identifies the group that will be responsible to supervise a certain bankruptcy?

Mr. Callon: Normally, a debtor will choose to visit a trustee that has been licensed by OSB and file through the trustee of their choice. The only exception is where a creditor has forced someone into bankruptcy, at which point the creditor would appoint the trustee for the estate.

Senator Ringuette: Therefore, your only role in the trustee process is to license the individuals and recognize them as trustees; is that correct?

Mr. Callon: That is right. We put them through the training program. We examine, license and then supervise them in the administration of those estates and the funds that they accumulate as they liquidate assets.

Senator Ringuette: On page 4 of your presentation, you said, “The function of the Superintendent of Bankruptcy was originally created in 1932 to deal with issues of corruption.”

Are those issues still alive and well, or have they been dealt with?

Mr. Callon: In my view, the system works very well. We work particularly closely with the Royal Canadian Mounted Police, RCMP, to deal with any issues of fraud that might occur. On the debtor side, if there are problems with a trustee who might have taken funds, we will also be dealing with those. Cases of that type that we uncover are very much the minority.

Senator Ringuette: You then state that you investigate complaints. I will give you an example.

A major Canadian corporation files bankruptcy. Then, over a number of years during the bankruptcy process, it had provided its bankrupt company CEOs good pay and additional bonuses for bringing their company into bankruptcy. Would that situation be a legitimate complaint, and would you investigate it?

Le sénateur Ringuette : Ces 5 000 dossiers proviennent-ils de personnes morales et de petites et moyennes entreprises?

M. Callon : Nous les catégorisons selon leur structure, selon qu’elles sont constituées en personnes morales ou pas. Nous n’avons pas une catégorie intitulée « petite entreprise ». Elles sont placées dans les catégories d’entreprises individuelles et d’entreprises constituées en personnes morales.

Ces 5 000 dossiers d’insolvabilité en vertu de la Loi sur la faillite et l’insolvabilité se répartissent à peu près également entre les deux catégories. Il y a aussi la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, surtout gérée par les tribunaux. Elle s’occupe des entreprises en restructuration. Il s’agit généralement de plus grandes personnes morales. Depuis que les dossiers sont conservés, c’est-à-dire seulement depuis septembre 2009, il y a eu 41 dossiers en vertu de la LACC.

Le sénateur Ringuette : Dans le cas d’une faillite, êtes-vous l’entité qui identifie le groupe qui sera responsable de superviser cette faillite?

M. Callon : D’habitude, le débiteur choisit de consulter un syndic qui détient une licence délivrée par le BSF et il déclare faillite par l’intermédiaire du syndic qu’il a choisi. Il y a une exception : quand un créancier a forcé quelqu’un à déclarer faillite, c’est alors lui qu’on nomme le syndic pour les actifs.

Le sénateur Ringuette : Par conséquent, votre rôle dans le processus se borne à délivrer la licence qui reconnaît les compétences des syndics, n’est-ce pas?

M. Callon : C’est cela. Les syndics suivent une formation que nous offrons. Nous leur faisons passer des examens, délivrons les licences et surveillons l’administration des biens d’une faillite et les fonds obtenus à partir de la liquidation des actifs.

Le sénateur Ringuette : À la page 4 de votre exposé vous dites « le poste de surintendant des faillites a été créé en 1932 pour traiter de dossiers de corruption. »

Y a-t-il encore des dossiers de ce genre ou est-ce qu’ils ont tous été réglés?

M. Callon : À mon avis, le système fonctionne très bien. Nous travaillons en collaboration particulièrement étroite avec la Gendarmerie royale du Canada, la GRC, pour traiter des questions de fraude éventuelle. S’il y a des problèmes, si un syndic retient des fonds qui reviennent au débiteur, nous nous en occupons. Le nombre de ce genre de cas est très minime.

Le sénateur Ringuette : Vous dites ensuite que vous faites enquête quand il y a des plaintes. Permettez-moi de vous donner un exemple.

Disons qu’une grande entreprise canadienne déclare faillite. Ensuite, pendant un certain nombre d’années, pendant que se déroule la procédure de faillite, cette compagnie donne aux dirigeants de la compagnie en faillite une rémunération généreuse et des primes en plus pour les récompenser d’avoir mis en faillite l’entreprise. Une telle situation pourrait-elle faire l’objet d’une plainte légitime? Seriez-vous amené à faire enquête?

Mr. Callon: It certainly might be a complaint, but we are bound by the provisions of the BIA. Nothing specifically deals with the bonus scheme that you have described. Also, if it is a publicly traded corporation, the provincial securities commission would also have oversight of the behaviour of the board of directors. I do not know specifically whether their securities legislation addresses that.

However, in the BIA, no provision limits the payment of bonuses.

Senator Eggleton: That sounds similar to Nortel.

Senator Ringuette: That sounds similar to Nortel, yes.

Mr. Callon: In the case of Nortel, that specific process was managed by the courts system.

Senator Ringuette: You are saying that, in a situation such as the one I described, you would be somewhat involved and so would the Ontario Securities Commission because it is a publicly traded company.

Mr. Callon: We would have different roles and a different mandate but potentially, yes. I assume the securities commissions would continue with their oversight as we would as the insolvency process unfolds.

Senator Ringuette: What would be the role of the trustees in that these bonuses are being paid to CEOs and not to the shareholders or to the creditors in the bankruptcy filing?

Mr. Callon: If we are talking in the context of a case similar to Nortel, that would be under the supervision of the courts and, therefore, a decision of the judge as to what is and is not appropriate. A trustee might work as a monitor, which is an assistant to the judge, who looks at and manages the file on behalf of the courts and makes recommendations. However, it is the judge who decides in those cases what is an appropriate expense.

The Chair: Senator Meighen is next on my list. He is the chair of the Banking committee and his senatorial designation is St. Mary's in Ontario.

Senator Meighen: You will be relieved to know I just have one question. I would like more information about trustees in bankruptcy. I am looking at page 13 of your presentation. You referred to the trustees as "well-qualified, competent, ethical and financially capable individuals." By capable, I presume that means knowledgeable?

Mr. Callon: That is right.

Senator Meighen: How many licensed trustees in bankruptcy are there? What background do they have or must they have generally? What is the nature and length of their training process, and how are they nominated or proposed? How can one get rid of them, if necessary?

The Chair: That is one question?

M. Callon : Il y a certainement matière à plainte mais nous sommes limités par les dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Aucune des dispositions de cette loi ne vise les primes que vous mentionnez. En outre, s'il s'agit d'une société cotée en bourse, la commission provinciale des valeurs a autorité sur le comportement du conseil d'administration. Je ne sais pas précisément si les lois sur les valeurs visent un tel comportement.

Toutefois, aucune disposition de la Loi sur la faillite et insolvabilité ne limite le versement de primes.

Le sénateur Eggleton : Cela ressemble au cas de Nortel.

Le sénateur Ringuette : En effet cela ressemble au cas de Nortel.

M. Callon : Dans le cas de Nortel, le processus en question a été mené par l'intermédiaire de l'appareil judiciaire.

Le sénateur Ringuette : Vous dites que dans une situation comme celle que je viens de décrire, vous seriez appelé à intervenir ainsi que la Commission ontarienne des valeurs s'il s'agissait d'une société cotée en bourse.

M. Callon : La commission et notre bureau auraient des rôles différents et un mandat différent mais oui, c'est possible. Je présume que les commissions des valeurs ne cesseraient pas leur surveillance; nous non plus, tout au cours du processus aboutissant à l'insolvabilité.

Le sénateur Ringuette : Quel serait le rôle de syndic en présence du fait que des primes sont versées aux dirigeants d'une entreprise et non pas aux actionnaires ou aux créanciers cités dans la déclaration de faillite?

M. Callon : Dans le contexte d'un cas semblable à Nortel, le dossier ferait l'objet d'une surveillance judiciaire et par conséquent, il y aurait une décision de la part du juge quant à ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Il est possible qu'un syndic intervienne à titre de surveillant, pour prêter appui au juge et qu'il traite le dossier pour la gouverne des tribunaux et fasse des recommandations. Toutefois, dans ces cas-là, c'est le juge qui décide ce qui constitue une dépense acceptable.

Le président : Le sénateur Meighen a maintenant la parole. Il est président du Comité des banques et il représente la division sénatoriale de St. Mary's en Ontario.

Le sénateur Meighen : Rassurez-vous, je n'ai qu'une seule question. Je voudrais plus de renseignements concernant les syndics de faillite. Je me reporte à la page 13 de votre exposé. Vous dites que les syndics sont des « personnes très qualifiées, compétentes, respectueuses des normes déontologiques et dotées de compétences financières. » Je suppose que cela signifie qu'ils ont de solides connaissances, n'est-ce pas?

M. Callon : C'est exact.

Le sénateur Meighen : Combien de syndics de faillite détiennent une licence? En général, quel bagage possèdent-ils ou doivent-ils posséder? En quoi consiste le processus de formation et combien de temps dure-t-il? Comment les nomme-t-on ou les propose-t-on? Au besoin, comment peut-on s'en débarrasser?

Le président : Vous avez bien dit une seule question?

Senator Meighen: That is one question, with some subsections.

Mr. Callon: To begin with, for trustees, we have certain qualifications within the licensing directive that we issue. That goes to several aspects; we do a criminal check, and also reputation and education are factors.

We have about 740 practising trustees across the country. About 70 per cent of those are also chartered accountants, CAs. Some are lawyers and other professions that have chosen to be trustees in bankruptcy.

On training, we had worked extensively with the trustee association to put in place a three-year training program comprised of four different modules that looks at the gamut of issues one would face in the insolvency system, whether it is from the legislative point of view, or the contracts and legal perspective from a counselling point of view. They are required to go through a very comprehensive program that has been put in place. They must endure testing and a final examination after each module.

Finally, we will put them through an oral board process, where OSB will manage that process and invite an insolvency lawyer and existing trustee who have no conflicts of interest to interview the candidates who are posing their candidature to OSB for a licence. It is based on the recommendation of that committee whether I will decide on the provision of a licence to them.

With respect to removal of a trustee, if it is in the context of a case, for example, that a debtor decides the trustee is not working out, he or she may go to court and ask for the trustee to be removed and a new trustee put in place.

If it is an issue of professional conduct, under the act — and those would be my quasi-judicial responsibilities — we would undertake investigations as to the trustee's conduct and look at whether we apply some sort of disciplinary measure, with the extreme being to take the licence away.

Senator Meighen: In terms of the qualifications of an individual, if you want to grow up to be a licensed trustee, do you have to be a lawyer? Do you have to be a chartered accountant? Do you have to have a high school leaving certificate? Do you need anything, or can you just apply and if you pass, you succeed?

Mr. Callon: It is fairly broad. We have left it broad because often professionals who have worked in trustees' offices and who have a multitude of years of experience finally feel that they have the experience to come in through the qualifications system. However, generally, the majority of trustees have a degree. As I mentioned, probably 70 per cent to 75 per cent of them also have another profession that they have decided to switch from to become a trustee.

The Chair: As a follow-up on that, you mentioned that 70 per cent are CAs. That is one type of professional designation. Were you intending to restrict it to CAs, or could other types of accountants also fit into that 70 per cent?

Le sénateur Meighen : Il s'agit d'une question, avec des sous-éléments.

M. Callon : Tout d'abord, les lignes directrices concernant les licences que nous délivrons font état de certaines compétences que doivent posséder les syndics. Nous couvrons divers aspects. Nous faisons une enquête auprès de la police, nous nous informons de leur réputation et des études qu'ils ont faites.

Il y a actuellement environ 740 syndics actifs à l'échelle du pays. Environ 70 p. 100 d'entre eux sont des comptables agréés. Certains sont avocats ou ils ont exercé une autre profession avant de choisir de devenir syndics de faillite.

Pour ce qui est de la formation, nous avons travaillé intensément avec l'association des syndics de faillite et le programme de formation dure trois ans, en quatre modules différents, et couvre tous les aspects du système d'insolvabilité, l'aspect juridique, ou encore les contrats et le volet légal du point de vue du consultant. Les syndics de faillite doivent donc suivre ce programme très approfondi. Après chaque module, il y a des épreuves et un examen final.

Après cela, ils doivent subir une entrevue devant un jury constitué par le BSF. Nous invitons des avocats en matière d'insolvabilité et des syndics qui n'ont pas de conflit d'intérêts à siéger à ce jury et ils interviewent les candidats qui souhaitent obtenir une licence du BSF. Suivant la recommandation de ce jury, je décide si je peux délivrer une licence.

Quant au retrait d'un syndic, cela peut se produire quand un débiteur décide qu'un syndic ne fait pas l'affaire et alors, il doit demander à un tribunal de remplacer ce syndic par un autre syndic.

Si cela est demandé pour un motif déontologique, prévu dans les dispositions de la loi — et c'est là qu'interviennent mes responsabilités quasi judiciaires — nous ouvrons une enquête sur la conduite du syndic et nous décidons si des mesures disciplinaires s'imposent, la plus extrême étant le retrait de la licence.

Le sénateur Meighen : Quelqu'un qui voudrait devenir syndic de faillite et obtenir sa licence, doit-il d'abord être avocat? Doit-il être comptable agréé? Doit-il détenir un diplôme d'études secondaires? A-t-on besoin d'un bagage quelconque ou peut-on juste se porter candidat et si on est reçu, on devient syndic?

M. Callon : Il y a pas mal de latitude. Nous avons souhaité qu'il en soit ainsi car bien des professionnels qui ont travaillé dans des bureaux de syndic et y ont acquis plusieurs années d'expérience peuvent, quand ils s'en sentent capables, tenter de se qualifier. Toutefois, en général, la majorité des syndics détiennent un diplôme. Comme je l'ai dit, de 70 à 75 p. 100 d'entre eux ont exercé une autre profession avant de décider de devenir syndics.

Le président : Une complémentaire, s'il vous plaît. Vous avez dit que 70 p. 100 d'entre eux étaient des comptables agréés. Cela désigne une catégorie professionnelle précise. Dans ce groupe, y a-t-il uniquement des comptables agréés ou englobez-vous d'autres types de comptables, dans ces 70 p. 100?

Mr. Callon: The ability to apply for the training program is broad enough to encompass any of the accounting designations. It is not in itself a requirement. For trustees who wish to go into the corporate side of insolvency, that would be a very important qualification, but it is not a restriction for entering the training program.

The Chair: I understand; but the 70 per cent who you indicated were CAs, should I take you precisely on that, that 70 per cent are chartered accountants, members of the chartered accountants association or whatever it is called?

Mr. Callon: That is right. They generally will have membership in both the Canadian Institute of Chartered Accountants, CICA, and also the Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals, CAIRP.

The Chair: Are they all trustees in that second association you just mentioned?

Mr. Callon: CAIRP is a national association that the trustees have established. It is a very active group with which we work closely, particularly in ensuring the level of competency and training.

The Chair: Is that based in Ottawa?

Mr. Callon: It is based in Toronto.

Senator Eggleton: I am interested in this vast increase over the years in the number of bankruptcies, particularly consumer bankruptcies. One chart that was given to us by our analyst shows from 1976 up to current day, and it keeps going up and up.

It may have fallen a little in the last year, but now we are being warned about all this consumer debt out there, which may take it back up again. Anyway, it looks to be a five- or six-fold increase in that number of years. Apparently, we have the dubious honour of leading the pack on consumer bankruptcy, along with our American friends, over other countries belonging to the Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD.

You have laid out in a chart the reasons — mismanagement of funds, insufficient income, et cetera — but I am sure that they probably apply in these other countries; these seem to be standard reasons. Why do we seem to be so worse off than others, and what can we do about it?

Mr. Callon: A variety of factors come into play when you are trying to compare one country versus another. There is cultural acceptance of debt and, in particular, the introduction of instruments such as credit cards. You also have social policy with respect to insolvency legislation, as to what the process will be.

M. Callon : Il y a assez de latitude dans les exigences permettant d'accéder au programme de formation et tous les comptables, quelles que soient leurs désignations, sont admissibles. Il n'y a pas d'exigence comme telle. Les syndicats qui souhaitent s'occuper de l'insolvabilité d'une société auraient intérêt à être qualifiés comme comptables agréés mais le fait de ne pas l'être ne les empêche pas d'intégrer le programme de formation.

Le président : Je comprends. Mais vous avez parlé de 70 p. 100 et vous avez dit qu'ils étaient comptables agréés. Dois-je en conclure qu'ils le sont tous et qu'ils sont membres de l'association des comptables agréés?

M. Callon : Oui. En général, ils sont membres de l'Institut canadien des comptables agréés, l'ICCA et également de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation, l'ACPIR.

Le président : Les membres de la deuxième association que vous avez citée sont-ils tous des syndicats?

M. Callon : L'ACPIR est une association nationale constituée par les syndicats. C'est un groupe très dynamique qui travaille en étroite collaboration avec nous particulièrement pour maintenir le niveau de compétence et de formation adéquat.

Le président : L'association a-t-elle son siège à Ottawa?

M. Callon : Non, à Toronto.

Le sénateur Eggleton : Je voudrais en savoir plus sur cette énorme augmentation du nombre de faillites au cours des ans, en particulier les faillites de consommateurs. Notre analyste a préparé un tableau où l'on constate qu'entre 1976 et maintenant, la courbe ne cesse de grimper.

Elle a peut-être fléchi un peu l'année dernière et voilà que l'on nous met en garde contre l'énormité de la dette des consommateurs, la courbe va peut-être grimper de nouveau. De toute façon, il semble qu'au cours de la période citée, il y ait eu une multiplication par cinq ou six du nombre de faillites. Apparemment, avec nos amis américains, nous sommes en tête de peloton en matière de faillites de consommateurs et nous avons le déshonneur de devancer les autres pays appartenant à l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE.

Vous avez énuméré les raisons qui expliquent cela — mauvaise gestion des ressources financières, revenus insuffisants, et cetera — mais je suis sûr que ces défauts s'appliquent probablement aux autres pays également. Ce sont les explications que l'on donne en général. Pourquoi semblons-nous être dans une situation pire que les autres pays et que pouvons-nous y faire?

M. Callon : Quand on tente de faire des comparaisons avec un autre pays, il faut tenir compte de toute une gamme de facteurs. En particulier, il y a la mesure dans laquelle culturellement on accepte une dette, notamment, l'introduction d'instruments comme les cartes de crédit. Il y a également la politique sociale concernant les mesures législatives en matière d'insolvabilité et cela détermine le processus.

For example, in some countries no provisions exist to allow for consumer insolvencies. There is no process for consumers to be able to be discharged from their debt in certain countries. In most OECD countries there is.

Senator Eggleton: Just keep it to the OECD countries.

Mr. Callon: In that context, the policies of the government have put in place a range of processes. For example, we have a process in which people can go through the bankruptcy process when they have run into unemployment or major health problems and have no surplus income; in that instance, it is possible to go through the process within nine months of having filed for bankruptcy.

If you compare that to other countries, I believe in Ireland, for example, it can be as long as 12 years to go through the process. Different standards are put in place by respective governments to be reflective of their own policies.

Senator Eggleton: What about financial literacy programs? Would that not help?

This may not be your direct responsibility, but you get a lot of information on why people get into the financial trouble that results in them filing for bankruptcy. It seems to me that you could be a good source for determining how we get out of this, how we stop leading the pack and cut down on the number of bankruptcies. Financial literacy is perhaps one of the ways.

Mr. Callon: That is an excellent point, and I very much agree with you. In the past two years, we have looked at partnering with those agencies that are specifically trying to target improving financial literacy. We have been working with the Financial Consumer Agency of Canada, FCAC — another agency, I believe, that did a report under the Banking Committee — to develop a tool for students and student debt. We are also looking at another project with them to look at the possibility of something for those who are reaching the age of retirement and dealing with their current level of expenditures when they must also deal with decreased revenues.

As you mentioned, we have a significant amount of data. We had provided data to the Financial Literacy Task Force set up by the Minister of Finance to look at ways of improving financial literacy. I understand they will be reporting shortly. We worked very closely with them to provide them with whatever data we thought they could use.

We are also collaborating on another initiative with FCAC. It deals with a conference with the OECD that will be held in Toronto, I believe, in May. That will focus on the national efforts toward financial literacy within Canada.

Senator Eggleton: That is good. I certainly encourage you to keep doing that and reporting to the minister on your views about that matter. Hopefully, we can help people who get into this dilemma.

Par exemple, dans certains pays il n'existe pas de dispositions législatives permettant l'insolvabilité des consommateurs. Il n'existe pas de processus permettant aux consommateurs d'être libérés de leurs dettes dans certains pays. Dans la plupart des pays de l'OCDE, il existe un tel processus.

Le sénateur Eggleton : Tenons-nous-en au pays de l'OCDE.

M. Callon : Selon les politiques du gouvernement, il y a toute une gamme de processus. Par exemple, les particuliers peuvent déclarer faillite quand ils ont perdu leur emploi ou qu'ils sont atteints d'un problème de santé majeur ce qui supprime leur excédent de revenu. Le processus peut suivre son cours dans les neuf mois suivant la déclaration de faillite.

Par comparaison, en Irlande, par exemple, il peut s'écouler 12 ans pour que le processus suive son cours. Les gouvernements respectifs fixent des normes différentes qui reflètent les politiques adoptées.

Le sénateur Eggleton : Des programmes de littératie financière n'aideraient-ils pas à cet égard?

Cela ne relève peut-être pas directement de vous, mais vous obtenez bien des renseignements expliquant pourquoi les gens éprouvent des difficultés financières au point de déclarer faillite. Il me semble que cela serait une bonne source de renseignements permettant de déterminer une solution, pour que nous cessions d'être au premier rang quant au nombre de faillites et pour en réduire le nombre. La littératie financière est peut-être une partie de la solution.

M. Callon : Votre argument est excellent et je suis entièrement d'accord avec vous. Depuis deux ans, nous travaillons à un partenariat avec les organismes qui essaient d'améliorer la littératie financière. Nous avons travaillé avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, l'ACFC — une autre organisation qui a présenté un mémoire au Comité des banques — pour préparer un outil à l'intention des étudiants endettés. Nous travaillons à un autre projet avec l'agence pour mettre en place des mesures à l'intention des gens qui sont sur le point de prendre leur retraite pour contenir le niveau de dépenses au moment où leur revenu est moins élevé.

Comme vous l'avez dit, nous possédons une grande quantité de données. Nous avons fourni des détails au Groupe de travail sur la littératie financière organisé par le ministre des Finances qui étudie les moyens d'améliorer la littératie financière. Si je ne m'abuse, le groupe de travail doit présenter son rapport sous peu. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le groupe et nous lui avons fourni toutes les données que nous estimions être utiles.

Nous collaborons avec l'ACFC sur un autre projet. Il s'agit d'une conférence sous l'égide de l'OCDE qui doit se tenir à Toronto au mois de mai, me semble-t-il. Le sujet portera sur les efforts en vue de faire progresser la littératie financière à l'échelle nationale au Canada.

Le sénateur Eggleton : Très bien. Je vous encourage certainement à poursuivre dans cette voie et à faire connaître vos opinions sur la question au ministre. Espérons que nous pouvons aider les personnes touchées à se tirer de ce dilemme.

With this increase in consumer household debt that Governor Carney of the Bank of Canada, among others, has been warning us about — as well as the debt within the financial community — you could see a further rise in consumer bankruptcy.

Mr. Callon: That is right. The governor has clearly talked about the issue of debt to disposable income. I also provided a chart that looks at the fact that despite the costs of debt to the households going down, the debt has increased where expenditures on debt have remained the same for the past 20 years. If the interest rates have increased and they have maintained that level of debt, what will happen? I pay attention to those statistics from the bankruptcy and insolvency point of view for that reason.

Senator Eggleton: At one time, the business bankruptcies were higher than the consumer bankruptcies. Then they crossed over in the late 1990s and have been down quite a bit since then. What happened in the late 1990s that changed the picture?

Mr. Callon: That is very reflective of a question I had when I took over as superintendent. We held a series of round tables. Statistics could not really show why that would be happening. Therefore, we invited the professionals and individuals from the insolvency community to review what was happening, particularly with respect to business insolvencies. A range of observations occurred potentially to explain why the insolvency rates have been going down to an almost record low.

I will highlight those observations: One reason is that during the past recession in particular, the financial institutions were much more flexible with existing credit arrangements. As long as a certain degree of “service” has been provided on the debt, the credit arrangements have been extended. Therefore, leniency in the system is one observation.

Another observation is that small businesses, in particular, learned significant lessons in the 1990s about recessions. Therefore, they were quicker to react when this severe recession came, and they were better prepared to downsize and adjust to be able to survive.

Another aspect is that our statistics might not be holistic. There might be situations where people simply walk away from businesses where there are very little assets, such as knowledge-based businesses. When the creditor goes to look for those assets, they are not worth proceeding with under an insolvency process.

A combination of those three observations would probably play a role in explaining those numbers.

The Chair: What happens to those assets that are too insignificant to process in an insolvency or bankruptcy?

Mr. Callon: If it is a process through the insolvency system and the assets are too few to distribute, they are to be remitted to OSB where they are held in a general account. We track them separately. Currently, \$7 million to \$8 million in unclaimed assets has accumulated in that account over the years.

Étant donné l'augmentation de la dette des ménages que le gouverneur Carney de la Banque du Canada et d'autres ont signalée — et étant donné la dette de la communauté financière — on peut s'attendre à une nouvelle augmentation des faillites de consommateurs.

M. Callon : Tout à fait. Le gouverneur a parlé clairement du problème de la dette par rapport au revenu disponible. Je vous ai également fourni un tableau qui démontre que même si le coût de la dette des ménages est plus faible, la dette a augmenté car le remboursement de cette dette est resté stable depuis 20 ans. Si les taux d'intérêt augmentaient et que le niveau de la dette se maintenait, que se passerait-il? Je m'attarde à ces statistiques en raison de ce que cela aurait comme conséquence pour les faillites et l'insolvabilité.

Le sénateur Eggleton : Il fut un temps où les faillites des entreprises étaient plus nombreuses que celles des consommateurs. À la fin des années 1990, l'inverse s'est produit et il y a depuis moins de faillites des entreprises. Que s'est-il passé à la fin des années 1990 pour que la situation change?

M. Callon : Cela reprend une question qu'on m'a posée quand j'ai assumé les fonctions de surintendant. Nous avons organisé une série de tables rondes. Les statistiques ne pouvaient pas nous révéler la raison de ce revirement. Par conséquent, nous avons demandé à des professionnels de la communauté d'experts en insolvabilité de revoir la situation plus particulièrement du point de vue de l'insolvabilité des entreprises. On a réuni toute une gamme d'explications potentielles qui sous-tendent cette baisse, quasi inouïe, du taux d'insolvabilité.

Permettez-moi de vous en donner quelques-unes. Pendant la dernière récession, en particulier, les institutions financières se sont montrées beaucoup plus souples quant aux contrats de crédit existants. Les contrats ont été reconduits dans la mesure où il y avait un minimum de service de la dette. Par conséquent, le fait que le système était conciliant est une explication.

D'autre part, on a constaté que les petites entreprises en particulier avaient tiré des leçons précieuses en ce qui concerne les récessions durant les années 1990. Par conséquent, quand cette grave récession s'est manifestée, elles étaient mieux préparées pour rationaliser leurs activités et s'adapter afin de survivre.

D'autre part, nos statistiques ne sont peut-être pas complètes. Il y a peut-être des gens qui abandonnent une entreprise qui n'a que très peu d'actifs, par exemple une entreprise axée sur le savoir. Constatant cela, un créancier se dit qu'il ne vaut pas la peine d'entamer un processus d'insolvabilité.

Les chiffres s'expliquent donc par la combinaison des trois éléments sans doute.

Le président : Qu'advient-il des actifs qui sont trop insignifiants pour justifier un processus d'insolvabilité ou de faillite?

M. Callon : Si le processus d'insolvabilité est engagé et qu'on constate qu'il y a trop peu d'actifs pour qu'il y ait distribution, les actifs sont déposés auprès du BSF et versés à un compte général. Nous conservons un registre séparé pour ces actifs. Actuellement, entre 7 et 8 millions de dollars se sont accumulés dans ce compte où sont versés les actifs non réclamés.

The Chair: Is it a real account, or is it just an accounting figure with the monies going into consolidated revenue?

Mr. Callon: They are within the Consolidated Revenue Fund, but they are held as a separate account.

The Chair: Can you draw on those funds for special purposes, assuming you have authority from the Minister of Industry?

Mr. Callon: No, we cannot draw on those funds. We have another account referred to as unclaimed dividends, as well. In an estate, for example, again with respect to cash, if they cannot find the creditor, they remit the funds back to OSB.

Our website has the ability to search the database. If you are a debtor or a creditor and you want to see if we are holding money in trust, you can plug your name into that account, much like the Bank of Canada's unclaimed bank accounts, and find out if there is money that might be owed to you.

The Chair: That is interesting.

Senator Ringuette: For how long a time would you hold those trust accounts?

Mr. Callon: There is no limit. As I understand it, it is very similar to the Bank of Canada and the unclaimed bank balances. There is no specific time limit relating to holding those funds in trust.

Senator Callbeck: Thank you, and welcome this morning. Senator Eggleton has talked about financial literacy, which is something that really concerns me. Yesterday I received a letter from a financial institution about taking a Registered Retirement Savings Plan, RRSP, and rolling it over into a Registered Retirement Income Fund, RRIF. It would take a financial expert to understand that. There was a whole list of questions you were to go through and check this off and that off.

I thought we were making progress in this whole area, but when I looked at that, I really could not get over how complicated it was. Consumer insolvencies have gone up 32 per cent from 2007 to 2010, according to the figures I have. I guess they will continue to keep rising.

Do you feel that financial literacy is a big factor in that increase in consumer insolvencies?

Mr. Callon: It is one of several elements. Within the statistics I provided to you, a range of factors are identified by the debtor as what they felt caused the insolvency. The vast majority are caused by a mismanagement of funds, which would tend to indicate the issue of literacy comes into play.

Le président : S'agit-il d'une comptabilité réelle ou d'une simple donnée de comptabilité indiquant les sommes versées au Trésor?

M. Callon : Ces sommes font partie du Trésor, mais elles sont versées dans un compte distinct.

Le président : Pouvez-vous utiliser ces fonds à des fins spéciales, sous réserve d'approbation du ministre de l'Industrie?

M. Callon : Non, nous ne pouvons retirer ces fonds. Nous avons également un autre compte consacré aux dividendes non réclamés. Prenez l'exemple d'une succession où, s'agissant d'argent liquide, on n'arrive pas à trouver de débiteur, les fonds seront renvoyés au Bureau du surintendant des faillites Canada.

Notre site web permet d'effectuer des recherches dans la base de données. Que vous soyez un débiteur ou un créancier, pour vérifier si nous détenons des fonds en fiducie, vous entrez votre nom pour faire une recherche dans ce compte. La façon de découvrir si de l'argent vous est dû est similaire au processus employé dans le cas des comptes bancaires non réclamés dans la Banque du Canada.

Le président : C'est intéressant.

Le sénateur Ringuette : Combien de temps ces comptes en fiducie demeurent-ils ouverts?

M. Callon : Il n'y a pas de limite de temps. D'après ce que j'ai compris, c'est très similaire au processus employé dans le cas des soldes des comptes non réclamés de la Banque du Canada. Il n'y a pas de limite précise régissant la durée d'activité des fonds placés en fiducie.

Le sénateur Callbeck : Je remercie les témoins d'être venus nous informer ce matin. Le sénateur Eggleton a parlé de littératie financière, soit un sujet qui me préoccupe beaucoup. Hier, j'ai reçu une lettre d'une institution financière portant sur le Régime enregistré d'épargne retraite, soit le REER, et de la conversion au Fonds enregistré de revenu de retraite, soit le FERR. Il faut être un expert en finances pour comprendre cela. Je devais répondre à toute une liste de questions et cocher différentes cases.

Je croyais que nous avions fait des progrès dans ce domaine, mais en me penchant sur la question, je n'arrive pas à croire à quel point c'est compliqué. D'après les données que j'ai en main, l'insolvabilité des consommateurs a connu une hausse de 32 p. 100 de 2007 à 2010. J'imagine que la tendance à la hausse se maintient.

Estimez-vous que la littératie financière soit un facteur de poids expliquant la hausse du taux d'insolvabilité des consommateurs?

M. Callon : C'est un facteur parmi d'autres. Parmi les données que je vous ai transmises, vous constaterez tout un éventail de facteurs soulevés par les débiteurs et expliquant ce qui, d'après eux, a entraîné leur insolvabilité. La vaste majorité des cas d'insolvabilité sont attribuables à une mauvaise gestion des fonds, ce qui donne à penser que la question de la littératie financière est un enjeu.

However, that is not to play down loss of employment, which has nothing to do with literacy and is simply loss of revenue, or a major health crisis that affects revenue. Those are also important factors that force people through the bankruptcy process.

With respect to your question on literacy, we believe that that is an important area on which to focus. As I said when I responded to Senator Eggleton, it is one of the primary reasons that we are trying to have an outreach program with those agencies that are focussing on literacy. The Financial Consumer Agency of Canada, in particular, was set up by Parliament 10 years ago to improve on the educational side. However, one of the difficulties when monitoring the disclosure is that products come on to the scene very quickly and outpace the ability to regulate what is appropriate disclosure. It is a difficult area in which to ensure that there is a good level of plain-language information available for the consumer.

Senator Callbeck: You say that you are working with FCAC on a calculator tool for students. What exactly will that do for students?

Mr. Callon: As with any education, people will seek information when they need it. It is a tool that will put students through a process when they realize that they are having difficulties; it looks at their situation and how they can manage it.

In particular, we know that student debt is increasing within Canada. We thought it was important to develop a tool where they can plug in their situation and see how they rate.

Senator Callbeck: Can you talk about the tool that you are working on for people reaching retirement age?

Mr. Callon: It is within the same context. We have noticed within the statistics that the rate of insolvency among those over 55 is increasing. It increased significantly over the past few years, so it has drawn our attention to that category of debtor.

Again, we have worked with a partner, in this case FCAC, to look at a tool to get them to realize what their current expenditure levels are, what they anticipate their revenues will be and provide them with information on what that looks like in terms of a net income.

Senator Callbeck: Who assesses the conduct and the performance of your office? Does the Auditor General get involved?

Toutefois, il ne faut pas minimiser l'importance du facteur de la perte d'emploi qui n'a tout simplement rien à voir avec la littératie financière. Il s'agit simplement de cas de perte de revenu ou de graves problèmes de santé qui ont une incidence sur le revenu. Il y a également d'autres facteurs importants qui poussent les gens à entamer un processus de faillite.

En ce qui a trait à la littératie financière, nous estimons que c'est un aspect important sur lequel il faut se concentrer. Comme je l'ai expliqué au sénateur Eggleton, c'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous essayons d'établir un programme de sensibilisation avec les organismes qui traitent de littératie financière dans leur mandat. Plus précisément, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, soit l'ACFC, a été créée par le Parlement il y a dix ans pour faire des progrès en matière de littératie financière. Or, l'une des difficultés qui ressortent du processus de surveillance de la divulgation, c'est que les produits arrivent sur le marché très rapidement et évoluent beaucoup plus vite que la capacité de réglementer ce que constitue une divulgation adéquate. Dans ce domaine, il est difficile d'établir ce qui constitue une quantité suffisante de renseignements clairs et simples destinés au consommateur.

Le sénateur Callbeck : Vous avez déclaré travailler en collaboration avec l'ACFC à l'élaboration d'un outil de calcul pour les étudiants. En quoi exactement cet outil sera-t-il utile aux étudiants?

M. Callon : Comme c'est toujours le cas lorsqu'on tente d'éduquer le public, les étudiants chercheront les renseignements lorsqu'ils en auront besoin. Cet outil permet aux étudiants d'entamer un processus lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils éprouvent des difficultés. L'outil permet d'évaluer leur situation financière et de trouver des moyens de gérer le problème.

Nous savons en particulier que la dette des étudiants est à la hausse au Canada. Nous avons estimé qu'il était important d'élaborer un outil permettant aux étudiants d'entrer des données sur leur situation financière pour voir à quel niveau ils se trouvent.

Le sénateur Callbeck : Pouvez-vous nous parler davantage de l'outil sur lequel vous travaillez qui s'adressera aux Canadiens qui atteignent l'âge de la retraite?

M. Callon : Le contexte est similaire à l'autre outil. Nous avons remarqué, d'après les statistiques, que le taux d'insolvabilité chez les 55 ans et plus est à la hausse. Ce taux s'est accru de façon considérable au cours des dernières années, ce qui a attiré notre attention sur cette catégorie de débiteurs.

Nous avons encore une fois collaboré avec un partenaire, l'ACFC, pour élaborer un outil leur permettant de comprendre dans quelle mesure leurs dépenses sont élevées, d'anticiper leurs revenus et de se faire une idée du revenu net qui en découlera.

Le sénateur Callbeck : Qui a la responsabilité d'évaluer la bonne conduite et le rendement de votre bureau? Est-ce que la vérificatrice générale intervient?

Mr. Callon: The Auditor General had been through OSB many years ago. However, aside from that, Industry Canada also has an audit and evaluation unit where they look at aspects of our operations.

The Chair: Can you tell us more precisely what “many” refers to?

Mr. Callon: I believe it was in the 1980s when the Office of the Auditor General came through specifically for OSB. They clearly have been through Industry Canada. It is a multi-layered, multi-dimensional department, but in terms of our specific program, I believe that was the last record that I have seen.

Senator Callbeck: You mentioned a management advisory board and that the appointments are made by the deputy minister. Is there any attention given to regions when they are appointed, or is it just their expertise?

Mr. Callon: It is a combination of trying to blend expertise and experience and regions with the board. There are seven positions, so it is limited, but there is a strong desire to have representation across the country.

Senator Callbeck: How many would be there from Atlantic Canada?

Mr. Callon: We have one of the seven, John Eisner, from Halifax. He works with the Credit Counselling Services of Atlantic Canada Inc. He has been on the board for the last year and a half, I believe.

Senator Callbeck: Therefore, we have one seventh.

How many women are on it?

Mr. Callon: The chair is the current woman on the committee.

Senator Callbeck: There is one woman.

Mr. Callon: Yes; Joan Huzar, who also came out of the consumer movement.

Senator Marshall: In your opening remarks, you said that one of your roles was the supervision of the administration of estates and compliance with your legislation. Could you give us some additional information as to how you would do that?

If possible, could you link it to concerns that you raised later in your opening remarks about how long estates remain open? I think you said that it was up to two years. Then you also mentioned a review that was being carried out. Could you follow through and talk about who is doing the review and why the review arose?

Mr. Callon: I will give you an overview of the compliance role, and then I will ask Ms. Alférez, who is leading that review, to provide you more detail on the aspect of that review.

M. Callon : La vérificatrice générale a effectué une étude du BSF il y a bon nombre d'années. En outre, l'unité d'évaluation et de vérification d'Industrie Canada étudie certains aspects de nos activités.

Le président : Qu'entendez-vous par « bon nombre d'années »?

M. Callon : Je crois que dans les années 1980, le Bureau du vérificateur général a effectué une vérification précise du BSF. Manifestement, ces vérificateurs ont dû passer par Industrie Canada. Ce ministère a plusieurs couches et est pluridimensionnel, mais en ce qui a trait à notre propre programme, je crois qu'il s'agissait de la dernière vérification dont il a fait l'objet.

Le sénateur Callbeck : Vous avez parlé d'un conseil consultatif de gestion et des nominations faites par le sous-ministre. Le sous-ministre tient-il compte de la représentation régionale dans le cadre de ces nominations ou ne se fonde-t-il que sur le degré d'expertise?

M. Callon : Les nominations au conseil tiennent à la fois compte de l'expertise, de l'expérience et de la région. Il y a sept postes uniquement, alors c'est assez limité. Toutefois, on désire ardemment qu'il y ait une représentation de tout le pays.

Le sénateur Callbeck : Combien de membres proviennent du Canada Atlantique?

M. Callon : Un membre sur sept, c'est-à-dire John Eisner d'Halifax. Il travaille avec les Credit Counselling Services of Atlantic Canada Inc. Si ma mémoire est exacte, il fait partie du conseil depuis un an et demi.

Le sénateur Callbeck : Donc, nous représentons un septième du conseil.

Combien de femmes siègent à ce conseil?

M. Callon : La présidence est actuellement assumée par une femme.

Le sénateur Callbeck : Il y a donc une femme.

M. Callon : Oui, c'est Joan Huzar, qui est également issue du mouvement de défense des consommateurs.

Le sénateur Marshall : Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que l'organisme avait entre autres comme mandat la supervision de l'administration des successions ainsi que de la conformité à la loi. Pouvez-vous nous expliquer de façon plus détaillée comment vous vous y prenez?

Si possible, pourriez-vous établir un lien avec les préoccupations que vous avez également soulevées dans votre déclaration au sujet des successions qui demeurent ouvertes longtemps? Je crois que vous avez indiqué un maximum de deux ans. Vous avez également parlé du fait qu'un examen était en cours. Pouvez-vous en parler en nous expliquant qui effectue cet examen et pourquoi il a été entamé?

M. Callon : Je vais expliquer notre rôle en matière de conformité dans les grandes lignes et j'inviterais ensuite Mme Alférez, qui dirige cet examen, de vous fournir davantage de détails à ce sujet.

We have two primary aspects of compliance. One is in regard to debtor compliance; debtors under the act have responsibilities, in particular in the area of disclosure and relinquishing of assets. We also have compliance relating to the professional conduct of trustees. The organization is primarily divided into debtor compliance and trustee compliance.

To focus on trustees, we have several layers of compliance activities, depending on what we view as risks that a particular trustee might pose. When we look at risk, we include several factors. We look at the types of complaints that might have been filed against the trustee. We will look at the volume of estates that are being opened by the trustee. We will look at the length of time the trustee has taken to close estates, and we will review those factors and determine exactly what level of supervision we will use.

We may just use a baseline to look at an odd number of estates to see if we see any problems. We may do what we call a banking review, which is to go and look at the trust accounts to see if there are any problems. Then we have the full-fledged audit. We call it a practice review, where we go into the office and look at all the administrative processes — banking, the aging of the estates — and assess the conduct of the trustee.

Senator Marshall: With 740 trustees, you must go through a risk assessment process, and the ones that you go on site to do a detailed review of obviously would be the ones that you have some concerns about.

Mr. Callon: That is right. We do an average of 90 practice reviews a year of trustees.

Senator Marshall: Is bankruptcy fraud an issue with respect to trustees? I have read many articles about bankruptcy fraud.

Mr. Callon: It is not a significant issue for us. We do have, probably once every couple of years, an issue where there has been falsification of the trust accounts. We do have two or three criminal cases that we are prosecuting due to fiduciary problems. However, we do not see a significant problem with the number of trustees involved in that aspect.

Senator Marshall: What about the debtor compliance group?

Mr. Callon: On debtor compliance, we also looked at variables that might indicate problems. As examples, we will look at the number of credit cards the person claims to have had, the size of the debt that is coming in versus the assets that they have, and make an assessment and rank them.

Based on that ranking, we might decide to have an examination of a debtor. We will ask the debtor to come in and go through the statement of claim, which lists what they claim to

La conformité peut être examinée en fonction de deux principales composantes. La première porte sur la conformité du débiteur, car ce dernier a, en vertu de la loi, des responsabilités à assumer, surtout en ce qui a trait à la divulgation et à la cession d'actifs. Nous effectuons également un examen de la conformité portant sur la conduite professionnelle des syndics. L'organisation est donc divisée en fonction de la conformité des débiteurs et de la conformité des syndics.

En ce qui a trait aux syndics, nous effectuons différentes activités reliées à la conformité, dépendamment des risques que nous estimons associés à chaque syndic. Pour étudier le niveau de risque, nous tenons compte de plusieurs facteurs. Par exemple, le type de plainte qui aurait pu être portée contre le syndic, le volume d'actifs qui ont été traités par ce dernier ainsi que le temps écoulé avant la fermeture du compte de succession. Nous passons en revue tous ces facteurs et déterminons exactement le niveau de supervision à assurer. Nous pouvons également utiliser un point de référence pour évaluer un certain nombre de successions choisies aléatoirement pour déterminer s'il y a des problèmes.

Nous pouvons effectuer également une évaluation bancaire, qui consiste à examiner les comptes de fiducie pour vérifier s'ils comportent des problèmes. La véritable vérification constitue également une option. C'est ce que nous appelons un examen des pratiques, car nous nous rendons dans les bureaux et étudions les processus administratifs, comme les processus bancaires et le vieillissement des successions, et nous évaluons la conduite des syndics.

Le sénateur Marshall : Il y a 740 syndics. Vous effectuez une évaluation du risque et les cas qui vous semblent préoccupants sont ceux qui font l'objet d'une visite sur place et d'un examen détaillé.

M. Callon : C'est exact. En moyenne, nous effectuons 90 examens des pratiques par année chez les syndics.

Le sénateur Marshall : Les faillites frauduleuses constituent-elles un problème chez les syndics? J'ai lu beaucoup d'articles au sujet des faillites frauduleuses.

M. Callon : Ce n'est pas un grave problème pour nous. À quelques années d'intervalle, nous sommes confrontés à un cas de falsification de comptes en fiducie. Nous avons bel et bien intenté des poursuites pénales dans deux ou trois cas en raison de problèmes de fiducie. Toutefois, nous n'estimons pas qu'il s'agit d'un problème considérable compte tenu du nombre de syndics concernés.

Le sénateur Marshall : Qu'en est-il du groupe responsable de la conformité des débiteurs?

M. Callon : À ce sujet, nous étudions également les variables qui pourraient indiquer des problèmes. Par exemple, nous comptons le nombre de cartes de crédit qu'une personne prétend posséder, nous évaluons l'ampleur de la dette par rapport aux revenus et, après analyse, nous attribuons aux dossiers un ordre de classement.

Ce classement peut nous amener à décider de lancer un examen du dossier du débiteur. Nous demandons au débiteur de venir nous rencontrer et nous passons en revue avec lui la demande

be their debts and assets. Based on that examination, as well as any information that might be provided by the trustee, we might pursue a more formal investigation if we find issues.

I will refer the question about the review to Ms. Alférez.

Patricia Alférez, Deputy Superintendent, Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada: As part of our three-year business plan in 2009-10, we decided to start a review of our compliance framework to ensure that we were in line with the marketplace. For the organization, this meant going through our processes and policies to ensure that we were responding to the needs of the marketplace, considering the numbers of insolvencies coming in.

We identified some gaps and programs that we needed to improve, one of which was the debtor compliance program. As Mr. Callon explained to you, we already have some investigation processes in place, but we realized that we needed to improve and be more visible in the community.

We will do more interventions in court at the time of the discharge of the bankruptcy. We will be more visible there. As was discussed earlier, we will be starting special investigation units in Vancouver and Toronto in partnership with the RCMP to investigate fraud cases concerning debtors.

Senator Marshall: We were talking about the Auditor General a few moments ago, and I think the last audit was done in the 1980s. Who is doing this review now; is it being done internally, or have you contracted with an outside group?

Ms. Alférez: In 2009, we first asked, through a contract process, a consultant to help us start the review and to provide us with recommendations and their views on where we should be improving our compliance framework. They provided us with their report and recommendations in May 2010, and we are now in the process of implementing those recommendations.

Once we are further along in that process, Industry Canada's audit and evaluation branch may come in and verify where we are in terms of the implementation.

Senator Marshall: Would that review be on your website? Do you have any plans for publicly disclosing what came out of that review or investigation?

Ms. Alférez: In our business plan, we have already explained where we wanted to go with the review. As we move forward with the implementation of changes to our programs, it is our intention to provide some information to the stakeholders.

qu'il a présentée. Ce document établi par le débiteur comprend une énumération des éléments de l'actif et du passif. En se fondant sur cet examen, ainsi que sur d'autres renseignements qui pourraient être fournis par le syndic, nous pouvons décider d'entamer une enquête plus officielle s'il y a des problèmes de conformité.

Je cède maintenant la parole à Mme Alférez pour qu'elle réponde à votre question sur l'examen.

Patricia Alférez, surintendant associé, Bureau du surintendant des faillites Canada : Dans le cadre de notre plan d'activité triennal de 2009-2010, nous avons décidé d'entamer un examen de notre cadre de conformité pour s'assurer que nous sommes bien alignés sur le marché. Sur le plan organisationnel, cela s'est traduit par un examen de nos processus et politiques pour s'assurer que nous répondions aux besoins du marché, compte tenu du nombre de cas d'insolvabilité à traiter.

Nous avons recensé certaines lacunes et déterminé quels programmes devraient être améliorés, dont le programme de conformité des débiteurs. Comme M. Callon vous l'a expliqué, nous avons déjà certains processus d'enquête en place, mais nous avons compris qu'ils devaient être améliorés et que nous devons mieux nous faire connaître du grand public.

Nous effectuerons davantage d'interventions auprès des tribunaux au moment de la quittance dans le cadre de la faillite. Nous serons plus visibles à cette étape-là. Nous avons fait référence plus tôt au fait que nous allons mettre sur pied des unités spéciales d'enquête à Vancouver et à Toronto en partenariat avec la GRC pour enquêter sur les affaires de fraudes concernant les débiteurs.

Le sénateur Marshall : Il y a quelques instants, nous avons parlé du Bureau du vérificateur général. La dernière vérification semble-t-il a eu lieu dans les années 1980. Actuellement, qui est responsable de l'examen? Est-il effectué par une équipe interne ou externe et à contrat?

Mme Alférez : En 2009, dans le cadre d'un processus d'attribution de contrat, nous avons demandé à un consultant de nous aider à entamer l'examen et de nous présenter des recommandations et des avis sur ce qui devrait être amélioré dans le cadre régissant le processus de traitement des plaintes. Ce consultant nous a remis un rapport comprenant des recommandations en mai 2010. Nous sommes en train d'appliquer ces recommandations.

Quand le processus sera davantage avancé, l'unité de vérification et d'évaluation d'Industrie Canada effectuera une vérification pour établir où nous en sommes en ce qui a trait à la mise en œuvre des recommandations.

Le sénateur Marshall : Les résultats de cet examen seront-ils affichés sur votre site web? Planifiez-vous de rendre publics les résultats de cet examen ou enquête?

Mme Alférez : Dans notre plan d'activité, nous avons indiqué nos intentions à l'égard de cet examen. Au fur et à mesure de la mise en œuvre des changements à nos programmes, nous avons l'intention de transmettre certains renseignements aux parties concernées.

One of the goals of the review of the compliance framework is to ensure that the stakeholders understand what the regulator is and what the expectations of the regulator are in terms of the compliance framework. As we move into the implementation stage, our programs and processes will be available to the stakeholders and the public.

The Chair: I am interested in knowing if that business plan is on your website for everyone to see. How do the stakeholders become aware?

Mr. Callon: When we are drafting the business plan, we sit down with the primary stakeholder with respect to trustees and go through what we anticipate the priorities for the regulator should be over the next few years; and we take their views into consideration.

Additionally, we have conferences where we bring together the registrars from the provincial courts, and we give them a presentation about what we anticipate the priorities for the next three years would be.

We carry out those consultations on the proposed activities for OSB directly.

The Chair: Am I correct then in saying that your business plan and your annual report to the minister are not on your website?

Mr. Callon: No. They are documents provided to Industry Canada to provide them the ability to provide oversight on OSB.

Senator Marshall: For the advisory committee, what is the reporting structure to the minister? Do you report to the advisory committee that then reports to the minister, or do you report directly to the minister? I think you mentioned something about the deputy minister being involved there somewhere.

Mr. Callon: I will provide a background, and then respond directly to your question.

They set up special operating agencies — in other words, taking a part of the public service so that it could focus on its mandate — which, in our case, provided us with net vote authorities that provided us with the ability to obtain revenues. During that process, Treasury Board felt that stakeholders should have a say in the management of these special operating agencies. Therefore, they requested the departments set up informal but real advisory boards.

Therefore, there is no legislative mandate for it. It was done strictly in the context of a Treasury Board policy, as I understand it. A board was set up shortly after the agency status was given. Industry Canada, as the responsible department, set up the board and then appointed members and the chair to the management advisory board. That decision making was specifically delegated to the deputy minister.

In terms of reporting, I do not report to the board in the context of direct supervision. If I might, it is a talent pool that I am able to access four times a year during which they have the ability to take a look at the various strategies that we, as management, intend to propose, whether it be a communications,

L'un des objectifs de l'examen du cadre régissant la conformité consiste à s'assurer que les parties concernées comprennent en quoi consiste l'organe de réglementation et quelles sont ses attentes en matière de conformité. À l'étape de la mise en œuvre, nos programmes et processus seront expliqués aux parties concernées et au grand public.

Le président : J'aimerais savoir quels plans d'activités sont affichés sur votre site web à l'intention du grand public. Comment les parties concernées font-elles pour s'informer?

M. Callon : Durant l'élaboration du plan d'activité, nous rencontrons les principales parties représentant des fiduciaires et essayons d'anticiper quelles seront les priorités pour l'organe de réglementation au cours des prochaines années. Nous tenons compte de leurs points de vue.

De plus, nous tenons des conférences regroupant des registraires des cours provinciales où nous leur présentons un exposé au sujet des priorités anticipées au cours des trois prochaines années.

Nous effectuons ces consultations au sujet des activités proposées pour le compte du BSF directement.

Le président : Corrigez-moi si j'ai tort, mais votre plan d'activité et votre rapport annuel au ministre ne sont pas affichés sur le site web?

M. Callon : Non. Ces documents sont transmis à Industrie Canada pour qu'il puisse effectuer une surveillance du BSF.

Le sénateur Marshall : Quant au comité consultatif, comment fait-il rapport au ministre? Passez-vous par le comité consultatif pour faire rapport au ministre ou le faites-vous directement? Je crois que vous avez mentionné que le sous-ministre avait un rôle à jouer à un certain point au cours du processus.

M. Callon : Permettez-moi une mise en contexte avant de répondre directement à votre question.

Nous sommes un organisme de service spécial, c'est-à-dire que le fait que nous fassions partie de la fonction publique nous permet de mieux nous acquitter de notre mandat et que l'autorisation de crédit net nous permet d'obtenir des recettes. Le Conseil du Trésor a estimé que les parties concernées devraient avoir leur mot à dire dans la gestion des organismes de service spécial, voilà pourquoi les ministères ont dû se plier à l'exigence d'établir des conseils consultatifs informels mais bien réels.

Par conséquent, il n'y a pas de mandat législatif qui s'y rattache. Cette structure a été créée strictement dans le contexte d'une politique du Conseil du Trésor, si je ne m'abuse. Le conseil a été formé peu de temps après que l'organisme a obtenu son statut. Industrie Canada, à titre de ministère responsable, a établi le conseil et a nommé des membres ainsi qu'un président du conseil consultatif de gestion. Le pouvoir décisionnel a spécifiquement été délégué au sous-ministre.

Je ne rends pas de comptes directement au conseil d'administration. J'ajouterai, si vous le permettez, que le conseil est formé de professionnels chevronnés que je rencontre quatre fois l'an et qui se penchent sur les diverses stratégies que nous, les gestionnaires, avons l'intention de proposer, que ce soit en

human resources, compliance or revenue strategy. Whatever management initiative we are undergoing will go through the management board for them to provide their advice to OSB to make adjustments or alter the focus. I will then take that under advisement and make adjustments.

Senator Marshall: However, you report to the minister.

Mr. Callon: That is right.

Senator Marshall: That was very informative.

The Chair: Thank you.

Mr. Callon, before I continue, you have given us the names of two of the seven members of your advisory board. Are the names published on the website so that we can see the members' names and background?

Mr. Callon: Yes they are. I can give you the names quickly.

The Chair: If you would tell us who they are and where they are from, that would be helpful.

Mr. Callon: The intent was to have a mixture of business professionals as well as stakeholders. Therefore, we have Alan Spergel, past chair of the Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals, who is on the trustee side. In terms of legal insolvency practitioners, we have Edward Sellers, who is a member and a senior lawyer in Toronto. We have a representative of a financial institution, Alban D'Amours, who was a former president of the Desjardins Group. I mentioned Joan Huzar, our chair, who came out of the Consumers Council of Canada movement. We have Jean Brassard, who I believe is on the board of CGI Group Inc., a large technology company. We have Charles McAllister, from New Brunswick, who works for the Government of New Brunswick and provides a different point of view of how another type of government does a similar type of work. Finally, we have John Eisner, who I also previously mentioned, who is with the Credit Counselling Services of Atlantic Canada Inc.

The Chair: Thank you. Equally important, these names are posted on your website, are they not?

Mr. Callon: I believe so.

Senator Oliver: All my questions were about financial literacy and have been ably canvassed by Senator Callbeck and Senator Eggleton.

First, I want to ask you about the 380,000 estates that you currently have under administration. You said that you divided Canada into three regions, the West, Ontario and the East. I would like to have a breakdown by region and per capita, if possible, of those 380,000 estates under supervision now. What percentage would come from the East, Ontario and the West?

matière de communications, de ressources humaines, de conformité ou de revenu. Toutes nos initiatives de gestion sont revues par le conseil de gestion qui donne des conseils au BSF, soit des rajustements, soit une modification d'orientation. Quant à moi, je prends ces conseils en délibéré et j'apporte les rajustements.

Le sénateur Marshall : Toutefois, vous rendez des comptes au ministre, n'est-ce pas?

M. Callon : C'est exact.

Le sénateur Marshall : Merci de ces renseignements.

Le président : Merci.

Monsieur Callon, avant de poursuivre, puisque vous nous avez donné le nom de deux des sept administrateurs de votre conseil consultatif, je voudrais savoir si les noms sont publiés sur votre site web pour que nous puissions prendre connaissance de leurs antécédents?

M. Callon : Oui, ils le sont. Je vais vous donner les noms rapidement.

Le président : Si vous pouviez nous fournir leurs noms et nous dire quelle est leur expérience, ce serait utile.

M. Callon : L'objectif est de réunir un éventail de professionnels du milieu des affaires ainsi que des intervenants. Par conséquent, il y a Alan Spergel, ex-président de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation, pour représenter les syndicats. Pour ce qui est de l'aspect juridique des faillites, Edward Sellers, un avocat chevronné de Toronto, siège au conseil. Le représentant des institutions financières est Alban D'Amours, ex-président du Groupe Desjardins. J'ai cité Joan Huzar, notre présidente, issue du Conseil des consommateurs du Canada. Il y a Jean Brassard qui, si je ne m'abuse, siège au conseil d'administration du Groupe CGI Inc., qui est une grande entreprise de technologies. Charles McAllister, du Nouveau-Brunswick, travaille pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick et il apporte un point de vue différent, celui d'un autre palier de gouvernement qui s'adonne au même type de travail. Enfin, nous avons John Eisner, que j'ai cité tout à l'heure, qui travaille pour Credit Counselling Services of Atlantic Canada Inc.

Le président : Merci. Ce qui est important, c'est que vous nous confirmiez que le nom de ces administrateurs figure sur votre site web.

M. Callon : Je pense que oui.

Le sénateur Oliver : Toutes mes questions portaient sur la littératie financière et les sénateurs Callbeck et Eggleton les ont posées avec brio.

Tout d'abord, vous vous occupez de 380 000 biens de faillite en ce moment. Vous avez dit que vous aviez divisé le Canada en trois régions : l'Ouest, l'Ontario et l'Est. Je voudrais obtenir une ventilation par région et par habitant, si possible, de ces 380 000 biens sous surveillance. Quels seraient les pourcentages respectivement pour l'Est, l'Ontario et l'Ouest?

Mr. Callon: I will be able provide specifics later, but I can give you a general sense now of what the breakdown is.

Approximately 50 per cent of the insolvencies are in the Ontario region, or Central Canada region; approximately 35 per cent of the filings are in the East, which is Quebec and the Atlantic Provinces; and the remainder are in the Western provinces and on the West Coast.

Senator Oliver: Internally, do you differentiate between Quebec and Atlantic Canada?

Mr. Callon: We have assigned a specific office in Atlantic Canada at Halifax.

Senator Oliver: Do you have those numbers broken down by the provinces of Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island?

Mr. Callon: We can slice and dice them pretty good. I can make sure that you have those figures in short order. I do not have them with me today.

Senator Oliver: On financial literacy, I will not go back over what you have expressed. The main thing you do for financial literacy is to work with outreach programs from other agencies already in the field, such as the Financial Consumer Agency of Canada. You also talked about giving information to the Financial Literacy Task Force set up by the Minister of Finance. The task force tabled its report with the Minister of Finance in December 2010, and in January 2011 it was announced.

It seems that most of your work on financial literacy is done with others and not independently. Do you have the mandate to work directly on financial literacy, or do you have to work through other agencies, such as FCAC?

Mr. Callon: We do not have a specific mandate to carry out an educational function. In my view, as in the view of any regulator, it is important to ensure that people understand their roles and responsibilities within the context of the legislation. Therefore, we have a strong outreach program. On our specific area of responsibility, which is debt, we have produced several information packages that deal with debt and managing debt.

Several years ago, even before it became fashionable in the world of financial literacy, the OSB focused on a package for schools that dealt with aspects of savings and debt. Certainly, we have felt an obligation to be intricately involved but not necessarily to take the lead, in that FCAC for the federal government is tasked with the educational component. As well, we work with the Office of Consumer Affairs, Industry Canada, wherever possible on any information that we would like to get out.

M. Callon : Je vous fournirai plus de détails plus tard mais pour l'heure, je peux vous donner une idée générale de la situation.

La région de l'Ontario, c'est-à-dire la région du Canada central, accuse environ 50 p. 100 des cas d'insolvabilité. Environ 35 p. 100 des déclarations de faillite viennent de l'Est, c'est-à-dire du Québec et des provinces de l'Atlantique. Quant au reste, elles viennent des provinces de l'Ouest et de la côte Ouest.

Le sénateur Oliver : À l'interne, faites-vous des calculs distincts pour le Québec et la région de l'Atlantique?

M. Callon : Ces cas sont traités dans un bureau distinct situé à Halifax, dans la région de l'Atlantique.

Le sénateur Oliver : Pouvez-vous nous donner une ventilation par province, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Callon : Nous pouvons vous fournir ces détails assez facilement. Je vais m'assurer de vous fournir les chiffres dans les plus brefs délais. Je ne les ai pas ici avec moi aujourd'hui.

Le sénateur Oliver : Au sujet de la littératie financière, je ne reviendrai pas sur vos propos. Pour favoriser l'acquisition de connaissances financières, vous recourez surtout à des programmes de sensibilisation mis sur pied par d'autres organismes actifs sur le terrain, comme l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Vous avez aussi parlé de renseignements fournis au Groupe de travail sur la littératie financière créé par le ministre des Finances. Justement, le groupe a déposé son rapport auprès du ministre en décembre 2010 et a fait l'objet d'une annonce en janvier 2011.

Il semble que dans la majorité des cas, vous effectuez votre travail en collaboration avec les autres et non pas de manière indépendante. Avez-vous reçu le mandat de travailler directement sur la littératie financière, ou devez-vous le faire par l'entremise d'autres organismes tels que l'ACFC?

M. Callon : Nous n'avons reçu aucun mandat précis en matière d'éducation. Cela dit, comme c'est le cas pour tout organisme de réglementation, j'estime que nous devons veiller à enseigner aux gens leurs rôles et leurs responsabilités par rapport à la loi. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un programme de sensibilisation étoffé. Au sujet de notre domaine précis de responsabilité, l'endettement, nous avons produit plusieurs trousse de renseignements portant sur les dettes et leur gestion.

Il y a quelques années, avant même que cela devienne à la mode dans le milieu de la littératie financière, le Bureau du surintendant des faillites a tenu à réaliser une trousse destinée aux écoles portant sur l'épargne et l'endettement. Nous nous sommes certainement sentis obligés de participer activement à de telles initiatives, mais pas nécessairement d'en prendre la tête, du fait qu'au gouvernement fédéral, c'est l'ACFC qui est chargée du volet éducatif. Nous collaborons aussi le plus souvent possible avec le Bureau de la consommation d'Industrie Canada lorsque nous souhaitons faire diffuser certains renseignements.

We often have requests to speak on the topic of debt. We take those opportunities to make presentations and to explain the statistics and trends we see. We also promote our website that contains good information on debt and debt management.

Senator Oliver: Do you have any new, extraordinary plans for financial literacy on your drawing board that you are about to announce?

Mr. Callon: The task force tabled a preliminary report, and I believe that a final report is due out this month. We are looking forward to its recommendations and guidance on the focus and the value that it presents. Our strategy is to work in partnership and see what partners are available to try to meet the expectations that might be contained in that report.

Senator Oliver: On financial literacy, the thing that caught my eye more than any of your recommendations and so on that you spoke about is what you are doing for seniors. You indicated, in response to Senator Callbeck's question, that you have someone who will sit down with seniors, review their net worth, liabilities and assets and show them a net income figure so that they know how much they have available to spend.

Is that your program, or does it fall under another agency such as FCAC?

Mr. Callon: No, that was in response to a technology-based tool that we are developing that is applicable on the website. The tool is in the works with FCAC and would be accessible through our respective websites.

Senator Runciman: In response to Senator Eggleton's question, you mentioned the concern about interest rates. Can you quantify that risk in terms of the rise of interest rates relative to the rates of bankruptcies? Can you provide that kind of assessment?

Mr. Callon: I cannot respond with a mathematical formula. It is important to note — and I provided a slide — that households have not reduced the cost of their debt despite the fact that it is at one half the cost that it was 15 to 20 years ago. People have maintained a very high level of debt. Some argue that it is in term debt, so if interest rates increase, it will not have an immediate impact. That is a possibility. There are various scenarios of what the impact would be and how quickly it would occur. I could not speculate on the specifics of the impact, but in my view, it is a concern.

Senator Runciman: One of your charts on consumer insolvencies shows the spike in 2010. Do you see that as a one-year phenomenon because of the new rules that came into play? Do you expect that to level out to the relatively stable rates of the past?

On nous demande souvent de prendre la parole au sujet de l'endettement. Nous en profitons alors pour faire des exposés et expliquer les statistiques et les tendances que nous observons. Nous faisons aussi connaître notre site Internet, où sont affichés des renseignements utiles sur la dette et la gestion de la dette.

Le sénateur Oliver : Êtes-vous en train de préparer de nouveaux plans extraordinaires portant sur la littératie financière que vous allez nous annoncer bientôt?

M. Callon : Le groupe de travail a déposé un rapport provisoire, et je crois que la version définitive sortira ce mois-ci. Nous nous réjouissons déjà à la perspective de lire ces recommandations et ces conseils portant sur l'important sujet dont il traite. Nous avons pour stratégie de travailler en collaboration avec des partenaires afin de répondre aux attentes que le rapport aura peut-être envers nous.

Le sénateur Oliver : Toujours au sujet de la littératie financière, ce qui a le plus retenu mon attention et dont vous avez d'ailleurs parlé, ce sont les efforts que vous déployez au profit des aînés. À la question posée par le sénateur Callbeck, vous avez répondu que quelqu'un de chez vous s'entreprendra avec les aînés et examinera leur valeur nette patrimoniale, leur actif et leur passif et leur donnera un revenu net afin qu'ils sachent à combien s'élève le montant de leur argent disponible.

S'agit-il d'un de vos programmes ou bien est-ce une initiative relevant d'un autre organisme comme l'ACFC?

M. Callon : Non, cette initiative résulte d'un outil technologique que nous sommes en train d'élaborer et qui sera intégré au site Internet. Nous travaillons avec l'ACFC pour le mettre au point et il sera accessible sur nos sites Internet respectifs.

Le sénateur Runciman : En réponse à la question posée par le sénateur Eggleton, vous avez parlé des préoccupations au sujet des taux d'intérêt. Avez-vous une idée de la hausse possible des taux d'intérêt par rapport au taux de faillites? Pouvez-vous faire une telle évaluation?

M. Callon : Je ne suis pas en mesure de vous répondre au moyen d'une formule mathématique. Toutefois, et j'ai d'ailleurs montré une diapositive là-dessus, il importe de rappeler que les ménages n'ont pas réduit leur niveau d'endettement, en dépit du fait qu'il est de moitié inférieur à ce qu'il était il y a de 15 à 20 ans. Le niveau d'endettement des gens est donc demeuré très élevé. Certains vous diront qu'il s'agit d'une dette à terme et que, si les taux d'intérêt augmentent, ils n'entraîneront pas un effet immédiat. C'est bien possible. On peut envisager divers scénarios quant aux répercussions d'une hausse et quand elle aura lieu. Je ne peux pas y aller de conjectures au sujet de l'incidence précise d'une hausse, mais à mon avis, elle demeure une source de préoccupation.

Le sénateur Runciman : Sur l'un de vos graphiques sur l'insolvabilité des consommateurs, on constate un sommet en 2010. D'après vous, est-ce un phénomène ponctuel dû aux nouvelles règles qui sont entrées en vigueur? Vous attendez-vous à ce que les taux se stabilisent aux niveaux constatés par le passé?

Mr. Callon: It stabilized pre-recession at 100,000 filings for about three or four years. In the fall of 2007, we saw the constriction of credit and the resulting economic fallout. There were a couple of variables. One was that credit was no longer being extended in the same way. Consumers who relied on debt as cash flow were probably hit first. We saw a bit of an increase, as the graph shows, coming forward in 2007-08, followed by the impact of the recession, which was unemployment in the auto industry and the forest industry. We see that impact in 2008-09. It has gone down during the current year. One could assume that with the country coming out of the recession and jobs being created within the economy, we will see a continued decline in bankruptcy filings.

Senator Runciman: The Finance Minister recently announced some changes related to mortgages, amortization and a range of others. Has that been a significant part of this problem in the past?

Mr. Callon: It simply reflects an overall concern about the level of consumer debt in the marketplace. It was a cautionary step to send the signal that consumers should ensure that they are prepared for any extraordinary event that might occur. I mentioned a few, such as health and unemployment. People must have an awareness of whether they would be able to manage their debt should something arise.

Senator Runciman: Another of your charts shows the proportion of consumer insolvencies by age, which is interesting. I am not sure what we take away from that, so perhaps you could give us your conclusions.

I am looking at 1988, and the 25-to-34 age group. We have heard much over the years about student debt that has contributed to bankruptcies. That does not seem to line up with your graph as a significant problem. How do you see that? Perhaps you could give us your interpretation of this chart.

Mr. Callon: Is that the graph on page 15?

Senator Runciman: Yes, that is right.

Mr. Callon: It tells an interesting story. In the under-44 age group, we are seeing a decline in the proportion of consumers filing through the insolvency process. However, for the groups aged 45 and older, for the three time periods shown, we are actually seeing an increase of the filings.

Many factors come into it in terms of the youth. Although they may be getting more debt, we are also aware of a social trend of youth returning back to the home base and reducing their costs significantly. It could be that they are transferring those debts to the older group. I would not want to hypothesize, but, having children myself who are in university, I seem to be accumulating a bit more debt than I had before, and they do not.

I cannot give you an in-depth analysis. Maybe it is just the flavour of possibilities.

M. Callon : Pendant trois ou quatre ans avant la récession, le niveau s'est stabilisé à 100 000 déclarations. À l'automne de 2007, il y a eu un resserrement du crédit, ce qui a entraîné des retombées économiques. Quelques variables étaient en cause. D'une part, le crédit n'était plus accordé de la même façon. Les premiers touchés étaient les consommateurs qui comptaient sur un emprunt pour leurs liquidités. Comme le montre le graphique, une petite augmentation se préparait en 2007-2008, puis il y a eu l'incidence de la récession, c'est-à-dire le chômage dans le secteur de l'automobile et celui des forêts. L'incidence se fait sentir en 2008-2009, où l'on a enregistré une baisse. On peut présumer que le pays sort de la récession et que des emplois sont créés et que, par conséquent, on constatera une diminution soutenue des déclarations de faillite.

Le sénateur Runciman : Récemment, le ministre des Finances a annoncé des modifications touchant les emprunts hypothécaires, l'amortissement et d'autres mesures. Ces aspects ont-ils contribué en grande partie au problème dans le passé?

M. Callon : Cela témoigne tout simplement d'une inquiétude générale concernant le niveau d'endettement des consommateurs sur le marché. C'est une mesure de précaution pour signaler aux consommateurs qu'ils doivent être prêts à faire face à un revers éventuel inusité. J'ai cité quelques causes, dont les problèmes de santé et le chômage. Les gens doivent savoir s'ils seront en mesure de gérer leur dette si quelque chose survient.

Le sénateur Runciman : Un autre graphique que vous présentez indique la proportion d'insolvabilité des consommateurs selon leur âge. C'est intéressant. Je ne sais pas ce qu'il faut en conclure, si bien que vous pourriez peut-être nous faire part de vos conclusions.

Prenez par exemple l'année 1988 et le groupe d'âge de 25 à 34 ans. Au fil des ans, on a beaucoup parlé de la dette des étudiants qui avait une incidence sur les faillites. D'après votre graphique, le problème n'est pas évident. Comment interprétez-vous cela? Vous pourriez peut-être nous donner votre explication de ce graphique.

M. Callon : S'agit-il du graphique à la page 15?

Le sénateur Runciman : Oui, en effet.

M. Callon : Cela nous amène à des conclusions intéressantes. Dans le groupe d'âge des moins de 44 ans, nous constatons une baisse de la proportion des consommateurs qui font appel au processus d'insolvabilité. Toutefois, pour ce qui est des trois périodes décrites, nous observons une hausse des déclarations de faillite chez les 45 ans et plus.

Dans le cas des jeunes, de nombreux facteurs interviennent. Même s'ils sont peut-être plus endettés, une tendance sociale veut qu'ils retournent chez leurs parents et réduisent considérablement leurs coûts. Il se peut qu'ils transfèrent leur dette à un groupe plus âgé. Sans en faire une hypothèse, je peux vous dire que j'ai moi-même des enfants qui sont à l'université, et il semble que ma propre dette augmente alors que la leur n'augmente pas.

Je ne peux pas vous donner une analyse solide. Ce ne sont peut-être que des possibilités.

Senator Runciman: That is interesting. Have you established any real significance from those conclusions?

You talked about mismanagement of funds being the major contributor to consumer insolvency. From my past experience in dealing with some of these situations in the constituency office, I tend to agree with that observation. There is a television show where a lady tries to solve the financial problems of primarily younger families. It is, indeed, a challenging situation.

You referenced Ireland, where it could take up to 12 years, I think, to get through the bankruptcy process. Clearly, you have made it a little more challenging with the changes to the rules that the government has now put in place. How do we line up with some of these other jurisdictions now after the rule changes? Are we pretty much on par with the others, or are they still much tougher on individuals going through the process? How do we line up today?

Mr. Callon: I have not done any particular research on systematically comparing the legislative schemes for various countries. Therefore, I cannot honestly answer that question with good, solid academic research about the schemes or regimes of other countries' insolvency processes.

Senator Runciman: When these changes were made, were no comparisons made with other comparable jurisdictions?

Mr. Callon: When policy decisions are made, that is within the scope of the department. A policy shop manages the government's policies. Although we are consulted particularly on our work and statistics, we are not directly involved in their research that supports whatever policy they are working on.

Senator Runciman: Would your advisory board have the ability to comment on proposed changes? Is that not part of the process?

Mr. Callon: The management board is focused on management as opposed to policy.

Senator Murray: I am very interested in the subject matter that Senator Runciman dealt with and Senator Eggleton earlier. The last questions Senator Runciman asked were to be my first questions.

Let me frame the question this way. In your view, have the recent legislative changes had the effect of making it easier — that is to say, facilitating consumer bankruptcy — or, to use Senator Runciman's term, do they make it "more challenging" for the consumer?

Mr. Callon: Back in 1992, an initiative from a policy point of view, as I understand it, brought in the concept of individuals being able to restructure their debt — we call them consumer proposals — as opposed to going through a bankruptcy. A bankruptcy is a process where a trustee will take possession of your assets, liquidate them and also manage your affairs during the insolvency process. A proposal process was put in place to

Le sénateur Runciman : C'est intéressant. Pensez-vous que ces conclusions sont véritablement révélatrices?

Vous avez dit que l'insolvabilité des consommateurs était attribuable à une mauvaise gestion financière. J'aurais tendance à vous croire étant donné mon expérience à gérer certaines de ces situations dans ma circonscription. Une émission de télévision offre les conseils d'une dame pour résoudre les problèmes financiers des jeunes familles essentiellement. En effet, il y a là des défis.

Vous avez cité le cas de l'Irlande où le processus de faillite peut prendre jusqu'à 12 ans. Manifestement, vous avez compliqué un petit peu les choses avec les changements que le gouvernement a apportés à la réglementation. Comment nous comparons-nous aux autres pays à la suite de ces changements? Notre situation est-elle plus ou moins comparable à la leur? Sont-ils toujours beaucoup plus sévères que nous envers les personnes qui font faillite? Où en sommes-nous actuellement?

M. Callon : Je n'ai pas fait de recherche comparative systématique des régimes législatifs de différents pays. Par conséquent, je ne peux pas vous donner une réponse ferme fondée sur une recherche universitaire solide sur les régimes appliqués à l'insolvabilité dans d'autres pays.

Le sénateur Runciman : Quand on a apporté ces changements, n'y a-t-il pas eu des comparaisons avec d'autres pays?

M. Callon : C'est le ministère qui prend ce genre de décisions stratégiques. Un groupe gère les politiques du gouvernement. Il est vrai qu'on nous consulte en particulier sur notre mode de fonctionnement et nos statistiques, mais nous ne participons pas directement aux recherches faites par le ministère sur lesquelles s'appuie la politique qu'il élabore.

Le sénateur Runciman : Votre conseil consultatif peut-il se prononcer sur les changements envisagés? Cela ne fait-il pas partie du processus?

M. Callon : Le conseil de gestion s'occupe de l'administration et non pas des politiques.

Le sénateur Murray : Je m'intéresse vivement au point soulevé par les sénateurs Runciman et Eggleton tout à l'heure. Les questions que le sénateur Runciman vient de poser allaient être mes premières questions.

Voici ce que je vais vous demander. Selon vous, les récentes modifications législatives ont-elles eu pour conséquence de faciliter les choses — c'est-à-dire de faciliter les faillites des consommateurs — ou bien, pour reprendre l'expression du sénateur Runciman, est-ce « plus compliqué » pour le consommateur?

M. Callon : En 1992, si j'ai bien compris, conformément à la politique, un particulier pouvait restructurer sa dette — ce que nous appelons des « propositions de consommateurs » — plutôt que de déclarer faillite. Le processus de déclaration de faillite prévoit qu'un syndic prendra possession des actifs, les liquidera et gèrera les finances du consommateur pendant le processus d'insolvabilité. La notion de « propositions de consommateurs »

allow consumers, through a trustee, to negotiate with the creditors to reduce the payment load, the debt load, and to come to a reasonable solution over a period not to exceed five years.

Senator Murray: Those are provisions of your legislation.

Mr. Callon: That is right.

Senator Murray: How frequently are they resorted to by consumers compared to bankruptcy?

Mr. Callon: Typically, the proposals have been increasingly popular. Pre-recession, about 20 per cent of the insolvencies were proposals. Recent amendments increased the maximum amount of debt with which you could enter into one of those proposals from \$75,000 to \$250,000. Since then, we have seen a shift to proposals, which now make up almost 30 per cent of the insolvencies.

Senator Murray: Is the fall-back position of the proposer that if his or her proposals do not fly, he or she then goes into bankruptcy?

Mr. Callon: That is a possibility, yes.

Senator Murray: That is what hangs over the heads of those who are involved in that process.

Mr. Callon: The creditors could put them into bankruptcy; that is right.

Senator Murray: They could also go voluntarily.

Mr. Callon: Yes.

Senator Murray: It says here, and you have said in your statement, that you have a quasi-judicial responsibility relating to the professional conduct of licensed trustees. Is there a code of ethics or of conduct relating, for example, to potential conflict of interest on the part of trustees, or are we dependent on the criteria of those professions, be it the legal or the accounting profession, or whatever?

Mr. Callon: Two codes of conduct apply to trustees. The association itself has produced a code for its members, but, in a more forceful way, the rules or the regulations that accompany the BIA actually have engrained a code of conduct as well, dealing with the behaviour of trustees and conflicts.

Senator Murray: Is that in legislation?

Mr. Callon: That is right.

Senator Murray: The trustees are appointed under your authority, is that correct?

Mr. Callon: That is correct.

Senator Murray: Is the minister or the minister's office involved in any way in that process? Do they review the names of candidates before they are licensed?

Mr. Callon: No, they do not.

lui permet, par l'intermédiaire d'un syndic, de négocier avec ses créanciers pour réduire le niveau de la dette et aboutir à une solution raisonnable échelonnée sur un maximum de cinq ans.

Le sénateur Murray : Cela figure dans les dispositions de la loi, n'est-ce pas?

M. Callon : C'est exact.

Le sénateur Murray : À quelle fréquence les consommateurs ont-ils recours à cette option plutôt qu'à la faillite?

M. Callon : Comme on peut s'y attendre, ces propositions ont été de plus en plus prisées. Avant la récession, environ 20 p. 100 des insolvabilités passaient par des propositions. Des modifications récentes ont fait passer la dette maximale ouvrant droit à ces propositions de 75 000 \$ à 250 000 \$. Depuis, presque 30 p. 100 des insolvabilités ont recours à des propositions.

Le sénateur Murray : Si on refuse à un consommateur d'avoir recours à des propositions, peut-il alors déclarer faillite?

M. Callon : Oui, c'est possible.

Le sénateur Murray : Ceux qui ont recours à ce processus n'ont alors pas le choix, n'est-ce pas?

M. Callon : Les créanciers peuvent en effet les forcer à déclarer faillite.

Le sénateur Murray : Ils peuvent aussi le faire de leur propre chef, n'est-ce pas?

M. Callon : Oui.

Le sénateur Murray : Je constate, et vous l'avez confirmé, que vous avez une responsabilité quasi judiciaire quant à l'éthique professionnelle des syndics autorisés. Y a-t-il un code de déontologie régissant les conflits d'intérêts potentiels de la part des syndics? Se borne-t-on plutôt à l'application des critères régissant les professions d'avocat ou de comptable ou d'autres professions?

M. Callon : Deux codes de conduite s'appliquent aux syndics. L'association a produit un code pour ses membres, mais, de façon plus importante, un code de conduite est également prévu dans les règles qui accompagnent la LFI, portant sur le comportement des syndics et sur les conflits.

Le sénateur Murray : On retrouve cela dans la loi?

M. Callon : C'est exact.

Le sénateur Murray : La nomination des syndics relève de vous, n'est-ce pas?

M. Callon : C'est exact.

Le sénateur Murray : Le ministre ou le bureau du ministre participent-ils de quelque façon que ce soit à ce processus? Examinent-ils les noms des candidats avant que ceux-ci soient autorisés?

M. Callon : Non, ils ne les examinent pas.

Senator Murray: Do you inform them afterwards?

Mr. Callon: We do not directly inform them. We put on our website all trustees that have been licensed by OSB.

Senator Murray: With respect to machinery of government, the issue that the chair raised at the outset, you are appointed, superintendent, for up to a five-year term based on good behaviour. Is the five-year term renewable?

Mr. Callon: Yes, it is.

Senator Murray: Do I take it that your background is in the senior ranks of the federal public service?

Mr. Callon: That is correct.

Senator Murray: You head an operating agency. Now, this is a label that covers a multitude of sins. There are so many of them across the system, I have lost count. It is hard to find a common thread among any of them. I take it that what makes you — not unique because other agencies can do it — special is your power to exact user fees or net appropriations?

Mr. Callon: It is net vote.

Senator Murray: That is what makes you special. Otherwise, your relationship to the minister and, through the minister, to Parliament is no different than any senior officer of Industry Canada. Is that the case?

Mr. Callon: It is a Governor-in-Council appointment as opposed to perhaps an executive, EX, which is within the management framework of the department.

Senator Murray: Do you mind me asking where you came from before you came to the bankruptcy sector?

Mr. Callon: I was the acting commissioner for the Financial Consumer Agency of Canada. Prior to that, I worked with Department of Finance Canada with the financial task force on financial institutions back in 1998-99. Prior to that, I worked as the executive director of another regulatory agency, the federal labour board.

Senator Murray: Those were all EX positions, is that correct?

Mr. Callon: That is right.

Senator Murray: This is a Governor-in-Council appointment.

Mr. Callon: The acting commissioner was a Governor-in-Council appointment as well.

Senator Murray: Most, if not all of the people who work for you, who work under the Superintendent of Bankruptcy, are civil servants?

Mr. Callon: That is correct.

Le sénateur Murray : Est-ce que vous les avisez par après?

M. Callon : Nous ne les avisons pas directement. Nous affichons sur notre site web tous les syndicats qui ont été autorisés par le BSF.

Le sénateur Murray : En ce qui concerne le fonctionnement du gouvernement et la question soulevée par le président au début de la séance, vous êtes nommé au poste de surintendant pour un mandat à titre inamovible pouvant aller jusqu'à cinq ans. Le mandat de cinq ans est-il renouvelable?

M. Callon : Oui, il l'est.

Le sénateur Murray : Si j'ai bien compris, vous étiez auparavant parmi les hauts fonctionnaires?

M. Callon : C'est exact.

Le sénateur Murray : Vous dirigiez un organisme de service spécial. On compte un grand nombre d'organismes sous cette appellation. Il y en a tellement dans le système que j'ai perdu le compte. Il est difficile de trouver un lien qui les unit. J'imagine que ce qui vous rend — pas unique dans votre genre car d'autres organismes ont ce pouvoir — spécial est votre capacité d'exiger des frais d'utilisation ou des crédits nets?

M. Callon : Ce sont les crédits nets.

Le sénateur Murray : Voilà ce qui fait que vous êtes spécial. Autrement, votre lien avec le ministre et, par l'entremise du ministre, avec le Parlement est le même que pour tout autre haut fonctionnaire d'Industrie Canada, n'est-ce pas?

M. Callon : Il s'agit d'un poste nommé par le gouverneur en conseil plutôt qu'un poste exécutif, ou EX, qui fait partie du cadre de gestion du ministère.

Le sénateur Murray : Si vous le permettez, j'aimerais vous demander où vous avez travaillé avant de rejoindre le secteur des faillites.

M. Callon : J'occupais le poste de commissaire intérimaire pour l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. J'avais auparavant travaillé au ministère des Finances Canada avec le groupe de travail sur les institutions financières en 1998-1999. Avant cela, j'ai travaillé à titre de directeur exécutif d'un autre organisme de réglementation, la Commission fédérale du travail.

Le sénateur Murray : Il s'agissait tous de postes exécutifs, n'est-ce pas?

M. Callon : Oui.

Le sénateur Murray : C'est le gouverneur en conseil qui nomme une personne à ce poste-ci.

M. Callon : Le commissaire intérimaire était également nommé par le gouverneur en conseil.

Le sénateur Murray : La plupart des personnes, sinon toutes, qui travaillent pour vous, qui travaillent pour le surintendant des faillites, sont des fonctionnaires?

M. Callon : C'est exact.

Senator Murray: Do they belong to the relevant public service unions, and so forth?

Mr. Callon: That is correct.

Senator Murray: Nothing is different, as a special operating agency, except that you are appointed by Governor-in-Council and have this financial relationship.

Mr. Callon: That is correct.

The Chair: You raise a number of very interesting points, Senator Murray. I appreciate that.

In terms of where your revenue comes from, maybe you could explain to us if the trustees are required to pay to maintain their licence on an annual basis.

Mr. Callon: I can give you an overview of the revenue structure.

We have several sources of revenue. Trustees are required to pay an annual fee of approximately \$900 to renew their licences. We receive approximately \$1 million from that revenue, but it is not spendable by OSB. That goes directly to the Consolidated Revenue Fund, in that, in essence, the licence is a right of the Crown, so the funds must be given directly to the Crown.

The levies and fees that we charge are on payments made to the creditors through the trustee, so where the trustee has liquidated assets or if the debtor has some sort of payment schedule, a percentage or lump sum would be due to OSB as part of our oversight role.

The Chair: What percentage is that, and is it a legislated amount?

Mr. Callon: It depends on the type of insolvency and the fee that would apply. We have consumer proposals, which attract one set of fee types; consumer bankruptcies; business proposals under the act; and corporate bankruptcies as well. Each would attract a particular formula for the fees that would be due, and those are in the rules that are attached to the BIA.

The Chair: The trustee, likewise, can add a certain percentage fee that comes out of the estate, probably off the top, is that correct?

Mr. Callon: That is right. It depends on the type of proceeding that is before us. What that fee or percentage would be is also set down.

The Chair: Is that how the trustee gets his or her revenue and how you get your revenue?

Mr. Callon: That is correct. In essence, it is money that would go to the creditors. That is what the insolvency system is for, dealing with the debtors and creditors, and as I said, an orderly payment of debt that occurs.

Senator Murray: Does the trustee get his or her revenue off the top?

Mr. Callon: There is a priority for trustees, yes.

Le sénateur Murray : Sont-elles membres des syndicats pertinents de la fonction publique, et ainsi de suite?

M. Callon : Oui.

Le sénateur Murray : Rien d'autre n'est différent, à titre d'organisme de service spécial, à part le fait que vous êtes nommé par le gouverneur en conseil et que vous avez cette relation financière.

M. Callon : C'est exact.

Le président : Vous soulevez des questions très intéressantes, sénateur Murray. Je vous en suis reconnaissant.

Pour ce qui est de la source de vos recettes, pourriez-vous nous expliquer si les syndicats sont tenus de payer pour maintenir leur licence sur une base annuelle?

M. Callon : Je peux vous donner un aperçu de notre structure de recettes.

Nous avons plusieurs sources de recettes. Les syndicats sont tenus de verser des frais annuels d'environ 900 \$ pour renouveler leurs licences. Nous touchons environ un million de dollars de ces recettes, mais ce montant ne peut pas être dépensé par le BSF. Il est directement versé au Trésor, car la licence est essentiellement un droit de la Couronne, donc les fonds doivent être directement versés à la Couronne.

Les droits et les frais exigés sont sur les paiements versés aux créanciers par l'entremise du syndic, donc lorsque le syndic a liquidé les actifs ou si le débiteur respecte un calendrier de paiements, un pourcentage du montant forfaitaire est remis au BSF pour notre rôle de surveillance.

Le président : Quel est ce pourcentage, et s'agit-il d'un montant régi par la loi?

M. Callon : Il dépend du type d'insolvabilité et des frais qui s'appliqueraient. Nous avons des propositions de consommateurs, qui sont assorties d'un ensemble de frais, des faillites de consommateurs, des propositions d'entreprises en vertu de la loi et des faillites d'entreprises. Chacune d'entre elles serait assortie d'une formule particulière de frais redevables, selon les règles qui se rattachent au BSF.

Le président : Le syndic peut lui aussi ajouter certains frais prélevés du bien, n'est-ce pas?

M. Callon : C'est exact. Cela dépend du type de situation. Les frais ou le pourcentage sont également établis.

Le président : Est-ce de cette façon que le syndic tire ses revenus, et comment obtenez-vous vos recettes?

M. Callon : C'est exact. Essentiellement, c'est l'argent qui serait versé aux créanciers. Voilà à quoi sert le système d'insolvabilité : à collaborer avec les débiteurs et les créanciers et, comme je l'ai dit, à assurer un paiement régulier de la dette.

Le sénateur Murray : Le syndic reçoit-il son paiement dès le départ?

M. Callon : Oui, les syndicats ont une certaine priorité.

Senator Murray: The trustee is not likely to be one of the victims of the bankrupt.

Mr. Callon: No.

Senator Murray: I am not complaining or criticizing.

The Chair: We are just trying to understand the process.

Mr. Callon: In consumer bankruptcies in particular, where perhaps the consumer does not have the upfront ability to make payments, my office has an agreement with the trustees to provide access to the bankruptcy. It is called the Bankruptcy Assistance Program, and how consumers can access that process can be found on our website.

The Chair: You talked about the rather significant increase in the proposals that are coming forward now as opposed to a straight assignment into bankruptcy; it is up to 30 per cent, I think I you said. Does the trustee still have a role in that? Is the scheme for reimbursement for services rendered the same for proposals?

Mr. Callon: The changes to proposals, in particular with the last amendment, were very timely, in that we were heading into a recession, because proposals allow, in particular, homeowners to keep their homes. They had hit the limit of the amount of debt that the proposal would allow, which was \$75,000. The alternative was bankruptcy, in which they then lose their assets. The increase in the amount of debt allowed provided much more flexibility within the system for consumers and households to be able to negotiate through trustees or have trustees act on behalf of the consumers to try to develop proposals. Through that process, consumers are able to retain their households, in the majority of cases, as they complete the proposal or the agreement of repayment.

The Chair: Is there a rule for people who are in distress to go to someone to get financial credit counselling other than going to a trustee, or is the trustee providing those services to people?

Mr. Callon: There is a choice for consumers. We certainly have encouraged trustees to offer counselling. If someone is interested in filing, the trustee has a requirement to go through the consumer's or business' situation. Very strict criteria are in place for the process of interviewing the debtor and providing advice on what options are available to the debtor. The debtor may choose to go to a not-for-profit credit counselling association, which exist throughout the country, and they in turn have a very good program for financial education, budgeting and so on, and will also do similar work. Additionally, if required, they have the ability to establish debt management plans, which are similar to proposals, whereby they will negotiate with the creditors to take the existing debt and either perhaps reduced the interest rate or extend the payments over a certain amount time.

Le sénateur Murray : Le syndic ne sera vraisemblablement pas une des victimes de la faillite.

M. Callon : Non.

Le sénateur Murray : Ce ne sont ni des plaintes ni des critiques.

Le président : Nous voulons simplement comprendre le processus.

M. Callon : Dans le cas particulier des faillites de consommateurs, où le consommateur n'a peut-être pas la capacité d'effectuer des paiements anticipés, mon bureau a une entente avec le syndic qui leur donne accès à la faillite. Il s'agit du Programme d'accès à la faillite et les consommateurs peuvent consulter notre site web pour savoir comment y accéder.

Le président : Vous avez parlé de l'augmentation plutôt considérable des propositions présentées comparativement à une cession de biens; elles sont passées à 30 p. 100, si je me souviens bien. Le syndic a-t-il encore un rôle à jouer là-dedans? Le remboursement pour services rendus est-il le même pour les propositions?

M. Callon : Les changements apportés aux propositions, en particulier dans le cas du dernier amendement, étaient très opportunes, car nous commençons une récession et les propositions permettent plus particulièrement aux propriétaires de garder leurs maisons. Ils avaient atteint le niveau d'endettement maximal pour une proposition, qui est de 75 000 \$. L'alternative était la faillite, où ils perdent tous leurs biens. L'augmentation du niveau d'endettement permis a accru de beaucoup la marge de manœuvre du système pour les consommateurs et les ménages, leur permettant de négocier par l'entremise de syndics ou de demander aux syndics d'agir en leur nom afin d'élaborer des propositions. Dans ce processus, les consommateurs peuvent garder leurs maisons dans la majorité des cas, tant qu'ils respectent la proposition ou l'entente de remboursement.

Le président : Y a-t-il un règlement selon lequel les personnes en détresse vont obtenir des conseils en matière de crédit financier auprès d'une personne autre qu'un syndic, ou est-ce le syndic qui offre ces services aux gens?

M. Callon : Les consommateurs ont un choix. Nous avons certainement encouragé les syndics à offrir des conseils. Si quelqu'un veut faire une déclaration, le syndic a l'obligation d'étudier la situation du consommateur ou de l'entreprise. Des critères très stricts sont en place pour ce qui est de l'entretien avec le débiteur et des conseils sur les solutions qui lui sont offertes. Le débiteur peut choisir de consulter une organisation de conseil en crédit sans but lucratif, qui existe à l'échelle nationale, et qui offre un très bon programme d'éducation financière, budgétaire et ainsi de suite, et qui effectuera un travail semblable. De plus, si nécessaire, ces organisations ont la capacité d'établir des plans de gestion de la dette, qui sont semblables à des propositions, où elles négocient avec les créanciers pour réduire le taux d'intérêt ou prolonger les peines sur une période donnée.

In the marketplace, the consumer has the choice to use a trustee or a credit counsellor. For-profit companies that offer credit counselling are out there as well, and you have probably seen a lot of their advertising. The marketplace does offer choices for the consumer.

The Chair: Do you oversee those for-profit and not-for-profit credit counselling groups in addition to the trustees?

Mr. Callon: No. We are mandated specifically with respect to the trustees who we licence.

The Chair: If the trustee is involved in a counselling situation, are they entitled to charge for that?

Mr. Callon: That is right. I want to follow up on a question asked by Senator Runciman. In our process, to try to help improve the knowledge of the debtor in terms of financial management, trustees have to a specific requirement to sit down with the debtor at least twice to go over the financial education component. The trustee is entitled to charge a fee, I believe, of \$85 for each session that he or she has with the consumer.

The Chair: Trustees are for-profit entities, I am assuming; they are not these not-for-profit credit counselling groups that you mentioned earlier.

Mr. Callon: That is right. They are a private sector service.

The Chair: Do you put any limit on the number of people who can work for one trustee? One trustee in bankruptcy puts his or her name out and then has all these other people working in the office. Do you put any limits on that? Do you oversee that in some way?

Mr. Callon: We do not put limits on it, but we pay attention through our risk management that I mentioned to Senator Marshall. We look at the volume of estates being handled by any one trustee. We have a number of trustees who operate sole practices. However, also we have the large accounting practices such as PricewaterhouseCoopers, KPMG LLC and Deloitte who also offer trustee services across the country.

The Chair: In that instance, would they have one trustee, one person who is the trustee in bankruptcy and multiple offices that that one trustee oversees?

Mr. Callon: They would have several trustees. However, normally one office will have one trustee and administrators who report to that trustee, and that trustee is responsible for the work of the staff.

The Chair: Every physical office has at least one trustee in it then; is that what you are saying?

Mr. Callon: I understand that they also have the capacity for sub-offices, where a trustee will travel. Particularly in the rural areas, such as in Northern Ontario, they might have a primary office in Thunder Bay but also offer their services in the surrounding communities in other offices. For example, they

Sur le marché, le consommateur peut choisir de recourir aux services d'un syndic ou d'un conseiller en crédit. Il y a également des entreprises à but lucratif qui offrent des conseils en crédit, et vous avez probablement vu beaucoup de leurs publicités. Le marché offre des choix aux consommateurs.

Le président : Supervisez-vous ces groupes de conseillers en crédit à but lucratif et non lucratif en plus des syndicats?

M. Callon : Non. Notre mandat s'applique précisément aux syndicats à qui nous délivrons des licences.

Le président : Si le syndic participe à une séance de conseils, a-t-il droit de recevoir un paiement pour ce service?

M. Callon : Oui. J'aimerais faire le suivi d'une question posée par le sénateur Runciman. Dans le cadre de notre travail, afin d'aider à améliorer les connaissances du débiteur en gestion financière, les syndicats ont l'obligation précise de rencontrer le débiteur au moins deux fois pour les éduquer en gestion financière. Le syndic a le droit d'exiger des frais, je pense, de 85 \$ pour chaque séance avec le consommateur.

Le président : Les syndicats sont des entités à but lucratif, j'imagine; il ne s'agit pas de ces groupes de conseil en crédit à but non lucratif que vous avez mentionnés plus tôt.

M. Callon : C'est exact. C'est un service du secteur privé.

Le président : Limitez-vous le nombre de personnes qui peuvent travailler pour un syndic? Un syndic de faillite donne son nom et toutes ces autres personnes travaillent dans le bureau. En limitez-vous le nombre? Supervisez-vous cela d'une certaine façon?

M. Callon : Nous n'établissons pas de limites, mais nous tenons compte de notre gestion du risque, comme je l'ai mentionné au sénateur Marshall. Nous gardons à l'œil le volume de biens gérés par chaque syndic. Nous avons un certain nombre de syndicats qui ont leurs propres pratiques. Toutefois, il y a également des cabinets de comptables de grande envergure, tels que PricewaterhouseCoopers, KPMG LLC et Deloitte, qui offrent également des services de syndic à l'échelle nationale.

Le président : Auraient-ils un syndic, une personne qui s'occupe des faillites et qui supervise de multiples bureaux?

M. Callon : Ils auraient plusieurs syndicats. Toutefois, en général, un bureau aura un syndic et des administrateurs qui relèvent de ce syndic, et ce syndic est responsable du travail du personnel.

Le président : Chaque bureau physique a au moins un syndic; c'est bien ce que vous dites?

M. Callon : Je crois savoir qu'ils ont également la capacité d'avoir des bureaux où le syndic peut se déplacer. Surtout dans les régions rurales, comme dans le Nord de l'Ontario, ils pourraient avoir un bureau principal à Thunder Bay, mais également offrir leurs services dans les collectivités environnantes à partir d'autres

will spend one day in Sault Ste Marie, two days in Wawa and then return to Thunder Bay. Therefore, the operations of the trustee are flexible.

The Chair: You oversee all of that, do you?

Mr. Callon: That is correct.

The Chair: You approve and keep an eye on it.

Mr. Callon: That is correct. If they want to open an office, they would come to us to get approval.

Senator Ringuette: You said that you provide an annual report with recommendations to the Minister of Industry.

Mr. Callon: It is simply an annual report on operations. There are no recommendations.

Senator Ringuette: That report is not required as yet to be tabled in Parliament.

Mr. Callon: No. Because we are considered a branch of Industry Canada, it is simply management reporting that occurs between the department and OSB.

Senator Ringuette: Therefore, it would not be on your website either, would it?

Mr. Callon: That is correct.

Senator Ringuette: That plays a lot into the transparency and accountability issue.

I want to go back to your statement on page 8 about financial management. You are collecting \$43 million annually from bankruptcy processes, an amount that is not going back to creditors. Have you been lobbied, or have financial institutions suggested that those fees be reduced in any way so that the financial institutions would acquire more of the insolvency situation?

Mr. Callon: In the three years of my office, that has not happened at all. I have met with the Canadian Bankers Association, CBA, on occasion to talk about OSB's program. We do face-to-face consultations with stakeholders when we look at our business plan. Given that you could argue that it is creditor's money, it is important that they understand what the regulator intends to do.

We looked at expanding the special investigation units into Toronto and Vancouver. That is an expensive proposition because you are engaging significantly experienced police officers. We had their support to try to expand enforcement of the insolvency process. We have not had any push back from the major creditors.

Senator Ringuette: A few months ago in another committee, the CBA said about bankruptcy that any additional creditors would remove their income generating from a bankruptcy situation and that it would increase the risk level of loans, the interest rate, et cetera, while the Receiver General for Canada is getting, on average, \$43 million a year from those fees.

bureaux. Par exemple, ils pourraient passer une journée à Sault-Sainte-Marie, deux journées à Wawa puis revenir à Thunder Bay. Ainsi, les activités du syndic sont flexibles.

Le président : Et vous supervisez tout cela?

M Callon : C'est exact.

Le président : Vous approuvez ces activités et les gardez à l'œil.

M Callon : C'est exact. S'ils veulent ouvrir un bureau, ils doivent obtenir notre approbation.

Le sénateur Ringuette : Vous avez dit que vous publiez un rapport annuel comportant des recommandations au ministre de l'Industrie.

M Callon : Il s'agit simplement d'un rapport annuel de fonctionnement. Il n'y a pas de recommandations.

Le sénateur Ringuette : Ce rapport n'a pas encore besoin d'être déposé au Parlement.

M Callon : Non. Étant donné que nous sommes considérés comme étant une direction d'Industrie Canada, il s'agit simplement d'un rapport de gestion entre le ministère et le BSF.

Le sénateur Ringuette : Par conséquent, il ne se trouverait pas sur votre site web non plus, n'est-ce pas?

M. Callon : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Cela joue un rôle important dans la transparence et la reddition de comptes.

J'aimerais revenir à ce que vous avez dit à la page 8 à propos de la gestion financière. Vous prélevez 43 millions de dollars annuellement à partir des processus de faillite, un montant qui n'est pas récupéré par les créanciers. Avez-vous fait l'objet de pressions, ou encore des institutions financières ont-elles suggéré que ces frais soient réduits de quelque façon que ce soit pour qu'elles puissent profiter davantage de la situation d'insolvabilité?

M. Callon : Dans les trois années suivant mon entrée en fonction, je n'ai jamais été témoin de cela. J'ai rencontré l'Association des banquiers canadiens, l'ABC, à quelques reprises pour parler du programme du BSF. Nous consultons les intervenants en personne lorsque nous étudions notre plan d'affaires. Puisque l'on pourrait faire valoir qu'il s'agit de l'argent des créanciers, il est important qu'ils comprennent les intentions de l'organisme de réglementation.

Nous avons envisagé la possibilité d'ajouter des unités d'enquêtes spéciales à Toronto et à Vancouver. C'est une proposition coûteuse car on recrute des agents de police qui ont beaucoup d'expérience. Nous avons obtenu leur appui pour tenter d'accroître l'application du processus d'insolvabilité. Nous n'avons pas eu de résistance de la part des créanciers principaux.

Le sénateur Ringuette : Il y a quelques mois à un autre comité, des représentants de l'ABC ont dit à propos de la faillite que tout créancier supplémentaire retirerait son revenu provenant d'une situation de faillite et que cela augmenterait le niveau de risque des prêts, le taux d'intérêt, et cetera, alors que le receveur général du Canada reçoit, en moyenne, 43 millions de dollars par année grâce à ces frais.

My conclusion is that the Government of Canada is receiving \$43 million a year from bankruptcies while that money could be well invested in ensuring that pension funds are in good standing order so that the consumer bankruptcy rate you have reported begins to lower in Canada. There is a relationship in that.

The Chair: Mr. Callon, you are certainly entitled to comment on Senator Ringuette's conclusion.

Mr. Callon: I appreciate the invitation, but I will decline.

Senator Ringuette: I think you made the right decision.

Thank you very much, by the way; I appreciate the information here. On slide 12 of your deck, I cannot figure out why in the last 12 months these 41 companies that constitute 163 affiliated companies would go into bankruptcy when they have liabilities of \$14.4 billion but assets of \$14 billion. The difference between their liabilities and assets is not considerable enough for them to move from an operation standpoint into bankruptcy.

Mr. Callon: These processes, which are under the CCAA, are done through the court system and provide much more flexibility than the BIA to arrange corporate restructuring.

You referred to Nortel. However, Canwest has also gone through the process, as some of the large forestry companies are now. It does raise the question of why they are there. However, as we are not parties to those processes, I cannot speculate why they went through the process.

There is always the question of whether assets match the demand for cash flow. If your assets are primarily fixed assets and you are having a demand on your cash flow, that in itself can pose an insolvency problem where you are unable to make the payment requirements on your debt because you cannot sell the asset in time to make your debt obligations. That is one example.

However, I do not have specific information.

Senator Ringuette: That would be interesting to know. On one of the slides, you identify the reasons for consumer bankruptcy. It would have been nice to have the reasons for insolvency of companies also. Do you have that?

Mr. Callon: That is exactly the question we were asking ourselves when we were preparing the data, namely, why we do not have it for businesses.

One of the many activities we are undertaking is to look at the data that we collect and examine what other data would be of use for the future. Requiring trustees to provide us information on the primary reasons for insolvency for the business side is one of the data sets. I apologize but, unfortunately, that is not collected.

J'en conclus que le gouvernement du Canada reçoit 43 millions de dollars par année grâce aux faillites alors que cet argent pourrait être bien investi afin de s'assurer que les fonds de pension sont en ordre pour que le taux de faillite des consommateurs que vous avez déclaré puisse commencer à diminuer au Canada. Il y a un lien là-dedans.

Le président : Monsieur Cannon, vous avez certainement le droit de formuler une observation sur la conclusion du sénateur Ringuette.

M. Cannon : Je vous remercie de l'offre, mais je vais décliner.

Le sénateur Ringuette : Je pense que vous avez pris la bonne décision.

Merci beaucoup, en passant; j'apprécie cette information. À la diapo 12 de votre document, je n'arrive pas à comprendre pourquoi, au cours des 12 derniers mois, ces 41 entreprises qui constituent 163 entreprises affiliées feraient faillite lorsqu'elles ont des obligations de 14,4 milliards de dollars et des éléments d'actifs de 14 milliards de dollars. La différence entre leurs obligations et leurs éléments d'actifs n'est pas assez significative pour qu'elles cessent leurs activités et déclarent faillite.

M. Callon : Ces processus, qui sont régis en vertu de la LACC, se font par l'entremise des tribunaux et donnent une bien plus grande marge de manœuvre que la LFI pour ce qui est de la restructuration des entreprises.

Vous avez fait référence à Nortel. Toutefois, le groupe Canwest est également passé par le processus, comme c'est le cas de certaines grandes entreprises forestières en ce moment. On se demande bien pourquoi elles sont dans cette situation. Toutefois, puisque nous ne participons pas à ces processus, je ne peux pas spéculer quant aux raisons pour lesquelles elles ont traversé ce processus.

Il faut toujours se demander si les éléments d'actifs répondent à la demande de flux de trésorerie. Si vos actifs sont des actifs principalement fixes et que vous subissez une demande de flux monétaire, cela peut poser un problème d'insolvabilité lorsque vous n'êtes pas en mesure d'effectuer les paiements sur votre dette car vous ne pouvez vendre l'actif à temps pour respecter vos obligations. C'est un exemple.

Toutefois je n'ai pas d'information précise.

Le sénateur Ringuette : Ce serait intéressant à savoir. Sur une des diapos, vous énumérez les raisons des faillites des consommateurs. Il aurait été utile de connaître les raisons des insolvabilités des entreprises. Les avez-vous?

M. Callon : En préparant les données, nous nous sommes justement demandé pourquoi nous n'en avons pas pour les entreprises.

L'une de nos nombreuses activités consiste à étudier les données recueillies et à examiner quel autre renseignement pourrait être utile à l'avenir. L'un des ensembles de données provient des syndicats qui l'on a exigé des renseignements sur les principales raisons de l'insolvabilité de l'entreprise. Malheureusement, ces données ne sont pas recueillies.

Senator Ringuette: You identify the number of bankruptcies for the business community on a yearly basis. On average, it was 5,000 a year. However, many companies decide just to close up shop. Do you have data to compare the companies that have closed up shop to the ones that have decided to go bankrupt with respect to process and decision making?

Mr. Callon: No, we have no way of accessing what we call “walk aways.”

Senator Ringuette: However, Industry Canada would have it, and you are part of Industry Canada.

Mr. Callon: I do not believe that data would be collected. Perhaps the creditors track that type of information within their own credit portfolio. However, I do not believe there is information at the government level on walk aways.

Senator Ringuette: Slide 5 compares the business and consumer insolvency scenario for the last 10 years. I am looking at that and thinking about the different issues that face both the business community and consumers.

On the implication of the interest rate with respect to the bankruptcy scenario, the Bank of Canada overnight rate has gone in the last three years from 0.5 per cent overnight to currently 1 per cent overnight. That directly reflects on business interest loans, but not necessarily on consumers' indebtedness. I am referring to credit cards. The credit card interest rate has not been lowered because of the overnight Bank of Canada rate. That had a different impact.

I think that is one of the phenomena that is included in the major difference on slide 5 with respect to the spiking of consumer debt and the decrease of business debt. Then, again, we do not have enough information to either confirm or deny my theory.

Slide 2 is also interesting because it compares consumer bankruptcy trends in Canada, the U.S. and Australia. We know for a fact that with the credit card issue, the Australian government moved seven years ago to put restrictions on both the business side and the consumer side of the issue. That had a direct impact on the overall debt of consumers and how they operate with these financial tools. The U.S., Canada and the U.K. have not done that.

In your quest to increase the data that you collect and the analysis that you can make for both consumer insolvency and business insolvency, will you be able to identify in the near future why, in Australia, consumer bankruptcy is so much lower than in Canada and the U.S.?

Le sénateur Ringuette : Vous avez relevé un certain nombre de faillites dans le milieu des affaires sur une base annuelle. En moyenne, ce nombre s'élève à 5 000 par année. Toutefois, de nombreuses entreprises décident de simplement fermer boutique. Avez-vous des données permettant de comparer les entreprises qui ont décidé de fermer boutique par rapport à celles qui ont déclaré faillite pour qu'on puisse en étudier le cheminement et le processus décisionnel?

M. Callon : Non, on n'a aucun moyen de se renseigner sur ce qu'on appelle les « jeteurs d'éponge ».

Le sénateur Ringuette : Or, Industrie Canada aurait accès à ces données, et vous faites partie d'Industrie Canada.

M. Callon : Je ne crois pas que ces données soient recueillies. Peut-être que les créanciers effectuent un suivi de ce type de renseignements dans le cadre de leur propre portefeuille de crédit. Je suis convaincu que le gouvernement ne recueille pas de données sur les entreprises qui ont jeté l'éponge.

Le sénateur Ringuette : La diapositive 5 établit une comparaison de l'insolvabilité des entreprises par rapport à celle des consommateurs pendant les 10 dernières années. En regardant cette diapositive, je m'interroge sur les différents problèmes auxquels les entreprises et les consommateurs ont été confrontés.

Au sujet du rôle que le taux d'intérêt joue dans le cadre d'une faillite, la Banque du Canada a, au cours des trois dernières années, haussé son taux du financement à un jour en le faisant passer de 0,5 à 1 p. 100. Cette hausse a une incidence directe sur les prêts avec intérêt aux entreprises, mais pas nécessairement sur l'endettement des consommateurs. Je pense en fait aux cartes de crédit. Les taux d'intérêt des cartes de crédit n'ont pas été abaissés en fonction du taux du financement à un jour de la Banque du Canada. Les répercussions se sont avérées différentes.

Je crois que l'un des phénomènes qui expliquent cette différence de taille se constate à la diapositive 5, car il y a un pic de l'endettement des consommateurs et une baisse de l'endettement des entreprises. Encore une fois, nous n'avons pas assez de renseignements pour confirmer ou infirmer ma théorie.

La diapositive 2 est également intéressante, car elle établit une comparaison des tendances en matière de faillite des consommateurs au Canada, aux États-Unis et en Australie. Il a été confirmé qu'en ce qui a trait aux cartes de crédit, le gouvernement australien a, il y a sept ans, imposé des restrictions tant aux consommateurs qu'aux entreprises. Ces restrictions ont eu des répercussions directes sur l'endettement global des consommateurs et sur la façon dont ils utilisent ces outils financiers. Les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni n'ont pris aucune mesure.

Puisque vous cherchez à accroître le volume de données recueillies et à améliorer vos analyses au sujet de l'insolvabilité des consommateurs et des entreprises, serez-vous en mesure de déterminer bientôt pour quelle raison le nombre de faillites personnelles en Australie est beaucoup plus faible qu'au Canada et aux États-Unis?

Mind you, I look at the spike in Canada starting in 2007 and also thinking that in late 2006, the Harper government made changes in the mortgage rules to mirror the ones that were in operation in the U.S. That had an impact on consumers taking on more debt and on a longer term; therefore, they are more vulnerable to the fluctuation in the interest rate in the long term. All of a sudden, a month ago, they realized that they had made a mistake and have to go back.

It would be interesting to have more comparison data to know the reason why exactly. However, we can only speculate because we do not have more facts to contribute to the different findings that you have here. It would certainly be in order that your report to the minister would be tabled in Parliament so that we would have access to the valuable work that you do.

Senator Callbeck: Senator Ringuette touched on my question, but I want to make sure that I have your answer.

On slide 5, you give figures in the chart for business and consumer insolvencies. They are separate so that we know that consumer insolvency went up and business insolvency went down. However, on slide 6, you give the top reasons, and the business and consumer figures are all lumped together. I think I heard you say that you did not have those separate.

Mr. Callon: Those are just for consumers on slide 6. Unfortunately, we have not collected the data for the reasons for businesses.

Senator Callbeck: It is just for consumers?

Mr. Callon: That is correct.

Senator Callbeck: I also thought I heard you say earlier that financial literacy is under “mismanagement.” Am I right in that or not? Where is financial literacy in this chart?

Mr. Callon: One of the reasons for mismanagement is lack of knowledge, lack of awareness.

Senator Murray: I want to say that the remarks about business or personal bankruptcies by Senator Ringuette and Senator Callbeck were apropos. There must be as many reasons as there are business and personal bankruptcies. However, at the end of the day, they all boil down to the same thing: They are going broke.

A former cabinet colleague of mine, the Honourable Elmer MacKay, used to sum it up very succinctly by saying, “When your outgo exceeds your income, your upkeep is your downfall.”

Senator Finley: One of the reasons for bankruptcy that I would like you to include — and maybe it is included — is fraud. It is becoming, from what I have read, fairly serious and is a growing issue.

Bien entendu, je regarde le pic au Canada qui commence en 2007 et je me rappelle qu’à la fin de l’année 2006, le gouvernement Harper a apporté des changements aux règles hypothécaires pour refléter celles qui sont en place aux États-Unis. Ces changements ont fait en sorte que les consommateurs se sont endettés davantage et à plus terme. Par conséquent, ils sont vulnérables à la fluctuation des taux d’intérêt à long terme. Tout à coup, il y a un mois, le gouvernement a compris son erreur et il doit faire marche arrière.

Ce serait intéressant d’avoir accès à davantage de données de comparaison pour découvrir la raison exacte. Enfin, nous devons nous contenter de spéculations, car nous n’avons pas davantage de faits qui contribueraient à étayer les différentes constatations que vous nous présentez. Ce serait certainement tout indiqué que votre rapport au ministre soit déposé au Parlement pour que nous ayons accès à vos travaux fort utiles.

Le sénateur Callbeck : Le sénateur Ringuette a abordé le sujet de ma question, mais je veux m’assurer d’obtenir une réponse de votre part.

À la diapositive 5, vous présentez des données sur le graphique au sujet de l’insolvabilité des consommateurs et des entreprises. Les données sont distinctes, nous permettant ainsi de savoir que le taux d’insolvabilité des consommateurs est à la hausse et que celui des entreprises est à la baisse. Toutefois, à la diapositive 6, vous énumérez les principales raisons, mais les données pour les entreprises et les consommateurs sont regroupées. J’ai cru comprendre que vous n’aviez pas de données distinctes.

M. Callon : La diapositive 6 ne porte que sur les consommateurs. Malheureusement, nous n’avons pas recueilli de données expliquant les raisons invoquées par les entreprises.

Le sénateur Callbeck : Ce ne sont que celles pour les consommateurs?

M. Callon : Oui, c’est exact.

Le sénateur Callbeck : Je crois également vous avoir entendu dire plus tôt que les connaissances en matière financière sont incluses dans la rubrique « mauvaise gestion », n’est-ce pas? Où se situent les connaissances en matière financière dans ce diagramme?

M. Callon : La mauvaise gestion est en partie due à un manque de connaissances et d’information.

Le sénateur Murray : Je dois dire que les remarques du sénateur Ringuette et du sénateur Callbeck au sujet des faillites personnelles ou d’entreprises étaient à propos. Le nombre de raisons invoquées ne doit avoir d’égal que le nombre de faillites personnelles ou d’entreprises. Toutefois, en fin de compte, elles expliquent toutes une même réalité : le fait d’être sur la paille.

Mon ancien collègue du cabinet, l’honorable Elmer MacKay, arrivait à bien résumer cette réalité en disant que lorsque l’argent sort plus qu’il ne rentre, c’est la gestion qui est à blâmer.

Le sénateur Finley : L’une des causes de la faillite que je voudrais que vous ajoutiez, si ce n’est déjà fait, c’est la fraude. D’après ce que j’entends, ce phénomène devient assez sérieux et il s’agit d’un problème croissant.

Senator Marshall was pointing out to me that one of your own review panels, I think, indicated that the growth of personal fraud, that is, the hiding of assets, could become — what was the actual phrase?

Senator Marshall: It is from the 2009 report, the advisory committee that we spoke about earlier. I was interested in what they did.

The 2009 report was on your website. It talked about the business plan and about risk factors. One of the issues was the risk to the system if debtor fraud, hiding assets, is not dealt with by OSB.

That was the impetus for my questions about the bankruptcy problems. I was having discussion with Senator Finley.

Senator Finley: I would also like to know what the frequency of debtor fraud is. I noticed, for example, financial mismanagement has not changed in three years. It is almost bang on, so people have not become worse or better.

However, there are multiple reasons, as Senator Murray said, for bankruptcy. In many cases, each bankruptcy could have multiple reasons. As far as getting the reasons for business bankruptcies is concerned, I think it is impossible. I would not believe a single one of them. That is my point.

The Chair: Do you wish to comment on that, Mr. Callon?

Mr. Callon: I have a couple of comments. First, with respect to debtor fraud, Ms. Alferez explained that we reviewed our compliance framework, and we are focusing more on that area.

As you see, the consumer side of the equation has risen significantly, which, in regulatory speak, means my risk is increasing in that area. To address that, we are looking at increasing the staff's focus of looking at debtors and also to add enforcement to that, which is the special investigation units that we have established.

We refer about 95 cases to our investigation units for prosecution. They will go through and prepare their cases with their colleagues at the RCMP. Where we find either a violation of the BIA in terms of duties and responsibilities or criminal fraud, we will pursue those with the various provincial Crowns to try to get a conviction.

Senator Runciman: I am curious about hiding assets. Would transferring assets to other ownership qualify as fraud? Would that fall into that broad definition?

I have seen it happen in other areas, not necessarily in bankruptcies, where assets are transferred to another member of the family or another business entity and that sort of thing.

Le sénateur Marshall m'a dit que, et corrigez-moi si j'ai tort, ce serait l'un de vos propres comités d'examen qui aurait soulevé le problème grandissant de la fraude personnelle, c'est-à-dire le fait de cacher des actifs, qui pourrait devenir un enjeu. Quelle était la citation exacte?

Le sénateur Marshall : C'était indiqué dans le rapport de 2009 du comité consultatif dont nous avons parlé plus tôt. Ce comité a fait un travail intéressant.

Le rapport de 2009 était affiché sur votre site web. J'ai parlé des plans d'affaires et des facteurs de risque, et l'un des problèmes recensés était le risque encouru par le système s'il y a fraude des débiteurs, c'est-à-dire le fait de cacher des actifs, et si le BSF ne s'en occupe pas.

Voilà pourquoi j'ai posé des questions au sujet des problèmes de faillite. J'en ai discuté avec le sénateur Finley.

Le sénateur Finley : J'aimerais savoir également quelle est la fréquence des fraudes de débiteur. Je remarque, par exemple, que le facteur de la mauvaise gestion financière n'a pas bougé en trois ans. Cela signifie que les gens ne se sont ni améliorés ni empirés en ce qui a trait à leur gestion financière.

Toutefois, comme le sénateur Murray l'a dit, la faillite s'explique par bon nombre de raisons. Dans bien des cas, la faillite est le résultat de divers facteurs. Pour ce qui est des faillites d'entreprises, je crois que c'est impossible d'obtenir des données à cet égard. De toute façon, je ne croirais aucune des raisons invoquées, et c'est là mon point de vue.

Le président : Monsieur Callon, voulez-vous intervenir?

M. Callon : J'ai quelques observations à formuler. Tout d'abord, au sujet de la fraude des débiteurs, Mme Alferez a expliqué que nous en étions à revoir notre cadre de conformité et que nous mettons davantage l'accent sur cette question.

Comme vous pouvez le constater, il y a eu une hausse considérable chez les consommateurs, ce qui, en termes réglementaires, signifie que le risque est également à la hausse. Pour intervenir, nous envisageons de concentrer davantage l'attention du personnel sur les débiteurs et d'accroître notre pouvoir d'application de la loi en renforçant nos unités d'enquêtes spéciales.

Nous avons référé 95 cas à nos unités d'enquêtes en vue d'entamer des poursuites. Ces unités préparent leurs dossiers en collaboration avec leurs collègues de la GRC. Lorsqu'il est établi qu'il y a eu infraction à la LFI, qu'il s'agisse d'un refus de s'acquitter de ses devoirs ou responsabilités ou de fraude criminelle, nous intenterons des poursuites avec les procureurs de la Couronne provinciaux dans l'objectif d'obtenir des condamnations.

Le sénateur Runciman : Je m'interroge sur la dissimulation de biens. Est-ce qu'on qualifie de fraude le transfert de biens à un autre? Ce transfert serait-il visé par cette définition élargie?

Cela s'est vu dans d'autres domaines, pas nécessairement dans des cas de faillites, où des biens ont été transférés à un autre membre de la famille ou à une autre entreprise et ainsi de suite.

Mr. Callon: It could be fraud, depending on the reason why it was done. However, under the act, there is specific authority for the trustee to undo those transactions if there is mal-intent, which would be taking that asset out of the estate for the purposes of some sort of gain. Whether it goes to the point of fraud, I cannot say. However, we have the authority to deal with those situations by undoing the transaction.

The Chair: You indicated a review of trustee licensing and talked about a process that must be complete and transparent. You have heard a number of questions here about transparency and the desire of honourable senators to see, on your website or in a report filed in Parliament, just what you are doing and what your plans are.

This review of the trustee licensing, you indicate in your brief that that has been ongoing for a year now. When are you anticipating that there will be something that we can read on that?

Mr. Callon: We initiated the review in June by sending out a consultation paper, which is on the website. We provided two months for comments, and then had several requests to extend that, which we did to the end of September, I believe.

All told, we received about 56 or 58 submissions from a range of stakeholders. They responded to that consultation paper, but they also provided other advice and suggestions on the licensing framework.

We have undertaken a four- to five-month analysis of the comments received and perhaps other options that have been suggested. We are also looking at doing some benchmarking with respect to other countries that have a licensing regime. We are anticipating going back out with a paper for the stakeholders in the spring.

If a decision requires extensive implementation, we will consult on the implementation process as well. We will set out the direction of the decision but ensure that we have the best advice from stakeholders as to how to implement that decision. We are looking at the spring.

The Chair: All right. That is very helpful. Superintendent Callon and Ms. Alférez, thank you both very much for being here and telling us all about your office, which we knew very little about before you came. I think we are left with a much better understanding. Thank you for the good work that you are doing.

Mr. Callon: Thank you for your interest.
(The committee adjourned.)

M. Callon : Ce pourrait être de la fraude en fonction de la raison pour laquelle le transfert a été fait. Toutefois, aux termes de la loi, le syndic a le pouvoir d'inverser ces opérations en cas d'intention malveillante, c'est-à-dire si l'on tentait de retirer ces biens de l'ensemble des avoirs en vue d'obtenir des gains. Je ne saurais dire s'il s'agit de fraude en bonne et due forme. Toutefois, nous avons le pouvoir de faire face à ce genre de situation en inversant la transaction.

Le président : Vous avez parlé d'un examen de l'attribution des licences aux syndicats et d'un processus qui doit être exhaustif et transparent. Vous avez entendu un certain nombre de questions qui ont été posées ici relativement à la transparence et au souhait des honorables sénateurs de voir, sur votre site web ou dans un rapport déposé au Parlement, exactement ce que vous faites et quels sont vos plans.

L'examen de l'attribution des licences aux syndicats, comme vous l'avez indiqué dans votre mémoire, se poursuit maintenant depuis un an. À quel moment pensez-vous publier quelque chose que l'on pourra lire sur cet examen?

M. Callon : Nous avons entamé l'examen en juin par l'envoi d'un document de consultation qui est publié sur notre site web. Nous avons accordé un délai de deux mois aux fins d'observation, et nous avons eu plusieurs demandes à cet effet, et je pense que cela a pris fin en septembre.

En tout et pour tout, nous avons reçu 56 ou 58 documents de divers intervenants. Ils ont répondu au document de consultation, mais ils nous ont également transmis d'autres conseils et d'autres propositions pour le cadre d'attribution des licences.

Nous avons entrepris une analyse de quatre ou cinq mois des commentaires que nous avons reçus et des propositions qui ont été faites. Nous envisageons également de faire une analyse comparative par rapport à d'autres pays qui ont un système d'attribution des licences. Nous pensons transmettre de nouveau un document aux intervenants ce printemps.

Si une décision nécessite des mesures exhaustives pour sa mise en œuvre, à ce moment-là, nous allons consulter les intervenants relativement au processus de mise en œuvre. Nous allons établir l'orientation liée à la décision, mais nous nous assurerons également d'obtenir les conseils des intervenants pour ce qui est de la meilleure façon de procéder à la mise en œuvre de cette décision. Tout cela devrait se faire ce printemps.

Le président : Très bien. C'est très utile. Monsieur le surintendant Callon et madame Alférez, merci beaucoup d'être là et de nous parler de votre bureau, sur lequel nous ne connaissions que très peu de choses avant votre témoignage. Je pense que nous en avons maintenant une bien meilleure compréhension. Merci du bon travail que vous faites.

M. Callon : Merci de votre intérêt à l'égard du bureau.
(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, February 9, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:46 p.m. to examine the estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2011, (topic: trustees in bankruptcy).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call the meeting to order and welcome honourable senators and guests this evening.

[*Translation*]

This evening we are resuming consideration of the estimates for 2010-11 which have been referred to our committee.

[*English*]

I have some preliminary points to draw to your attention. As we discussed at the last meeting, there will be the usual consultation between the parties to create our third member of the steering committee. I am pleased to announce that Senator Gerstein and I will be joined by Senator Neufeld as the third member of the steering committee. I thank Senator Marshall for having served in that position over the past several months.

Senator Marshall: Thank you.

The Chair: It was a pleasure having you on the steering committee, and I look forward to your continued participation in this committee.

Honourable senators, by now you should have received copies of Supplementary Estimates (C). The steering committee will look at which witnesses we should call with respect to Supplementary Estimates (C) in the near future, perhaps tomorrow. We will send out a notice for next week. We will concentrate primarily on this government business, which is our priority objective.

I call on Senator Gerstein at this time to tell us about a new publication.

Senator Gerstein: Members of the committee may recall yesterday at our meeting substantial discussion took place with the superintendent of bankruptcy and the deputy superintendent of bankruptcy about the importance of financial literacy. As if on command of this committee, not more than 24 hours after we discussed the issue, a report was issued this morning that was created by the task force established by the Minister of Finance.

I have brought 12 copies with me in both official languages. I ask that they be tabled and distributed to the committee for information.

The Chair: It shows how topical we are to items or how quickly the government reacts.

Senator Gerstein: Absolutely.

OTTAWA, le mercredi 9 février 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales s'est réuni aujourd'hui, à 18 h 46, pour examiner le Budget des dépenses qui a été déposé devant le Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011 (sujet : syndicats de faillite).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte. Bienvenue aux honorables sénateurs et à nos témoins de ce soir.

[*Français*]

Nous poursuivons ce soir notre étude du Budget des dépenses pour l'année financière 2010-2011 dont notre comité a été saisi.

[*Traduction*]

Avant de commencer, j'ai plusieurs choses à vous dire. Nous vous avons annoncé, à notre dernière réunion, que les consultations habituelles auraient lieu entre les partis pour nommer un troisième membre du comité de direction. Je suis heureux de vous annoncer que le sénateur Neufeld a accepté cette responsabilité, et qu'il siègera donc au comité de direction avec le sénateur Gerstein et moi. Je profite de l'occasion pour remercier le sénateur Marshall d'avoir occupé cette fonction pendant plusieurs mois.

Le sénateur Marshall : Je vous en prie.

Le président : J'ai beaucoup apprécié votre contribution au comité de direction, et je suis heureux que vous continuiez d'être membre de ce comité.

Honorables sénateurs, vous avez dû recevoir un exemplaire du Budget supplémentaire des dépenses (C). Le comité de direction étudiera la question des témoins à convoquer à ce sujet, peut-être dès demain, et nous vous enverrons un avis de convocation pour la semaine prochaine. Nous allons nous concentrer essentiellement sur cette question, car c'est notre priorité.

Je vais donner la parole au sénateur Gerstein, qui va nous parler d'une nouvelle publication.

Le sénateur Gerstein : Chers collègues, vous vous souviendrez qu'hier, à notre réunion, nous avons longuement discuté avec le surintendant des faillites et le surintendant adjoint de l'importance de la littératie financière. Comme si nous l'avions commandé, un rapport est sorti ce matin, à peine 24 heures après que nous en ayons discuté, qui a été préparé par le groupe de travail mis sur pied par le ministre des Finances.

J'en ai 12 exemplaires, dans les deux langues officielles. Je propose de les déposer et de les faire distribuer aux membres du comité.

Le président : Ça montre bien que notre sujet d'étude est tout à fait d'actualité, ou peut-être aussi que le gouvernement réagit rapidement.

Le sénateur Gerstein : Tout à fait.

Senator Neufeld: It is a bit of both, correct?

The Chair: Very good.

At yesterday's meeting, as Senator Gerstein indicated, we heard from the Superintendent of Bankruptcy. Over the course of those discussions, we heard of some of the different professional groups and individuals who are involved in insolvency matters, and in particular bankruptcy trustees and credit counsellors. This evening we will continue some of those discussions with the Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals, CAIRP, who represent the bankruptcy trustees. We hope to have, and had hoped to have, appear representation from the Credit Counselling Services of Atlantic Canada Inc. That was the other association to which the superintendent referred last evening. That may well be possible next week, but they were not available for tonight's meeting.

Representing the Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals this evening, we are pleased to welcome Norman Kondo, President; and Guylaine Houle, Vice-Chair.

Colleagues, we have one hour for this session. Your usual cooperation with respect to questions, comments and answers would be appreciated.

I understand Mr. Kondo has some introductory remarks, and I am also advised that Ms. Houle is a professional working in the business. She will be able to tell us what happens on a day-to-day basis. Mr. Kondo, you have the floor, sir.

Norman Kondo, President, Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals: Honourable senators, we are pleased to assist you by appearing here today. I am the president of the association and Ms. Houle is a double threat as both a lawyer and a trustee in bankruptcy.

I will outline the history of the association and its activities, to give you an understanding of who we are. If we cannot provide answers to all of your questions today, we would undertake to provide those to you at the earliest opportunity.

I will start by reading our mission statement, which is short, because it will set the framework for the information I am about to give you.

The first leg of our mission statement is to educate and support the association's members in providing insolvency, restructuring and related advisory services in a manner that instills the highest degree of public trust. The second leg is to advocate for a fair, transparent and effective system of insolvency and restructuring administration throughout Canada.

Our presentation will explain how we fulfill this mission. Our vision statement looks at CAIRP members as being recognized as the leaders in providing solutions to financially challenged

Le sénateur Neufeld : C'est sans doute un peu des deux, n'est-ce pas?

Le président : Parfait.

À la réunion d'hier, nous avons entendu le témoignage du surintendant des faillites, comme l'a dit le sénateur Gerstein. Au cours de nos discussions, nous avons entendu plusieurs groupes et individus de professions différentes mais reliées à la question de l'insolvabilité, notamment des syndic de faillite et des conseillers en crédit. Ce soir, nous allons poursuivre ces discussions avec l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation, l'ACPIR, qui représente les syndic de faillite. Nous espérons pouvoir accueillir aujourd'hui la Credit Counselling Services of Atlantic Canada Inc., qui est l'autre association dont a parlé le surintendant hier soir, mais, malheureusement, ses représentants n'étaient pas disponibles ce soir. Nous verrons si nous pouvons les faire venir la fin prochaine.

Nous sommes heureux d'accueillir ce soir Norman Kondo, président, et Ghylaine Houle, vice-présidente, de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation.

Chers collègues, nous n'avons qu'une heure à notre disposition. Je vous demanderai donc d'en tenir compte dans vos questions, vos commentaires et vos réponses.

Je crois savoir que M. Kondo a une déclaration liminaire à faire, et on me dit également que Mme Houle est une spécialiste de l'insolvabilité. Elle sera donc en mesure de nous parler de la réalité concrète. Monsieur Kondo, vous avez la parole.

Norman Kondo, président, Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation : Honorables sénateurs, nous sommes heureux d'être ici pour vous aider dans l'étude que vous avez entreprise. Je suis président de l'association, et Mme Houle est à la fois avocate et syndic de faillite, un tandem redoutable.

Permettez-moi de vous donner un aperçu de l'historique de l'association et de ses activités, afin que vous ayez une bonne idée de ce que nous faisons. Si nous ne pouvons pas répondre à certaines de vos questions aujourd'hui, nous nous engageons à vous faire parvenir les réponses dès que possible.

Je vais commencer par vous lire notre énoncé de mission, car il est bref et permet de mieux situer les informations que je vais vous communiquer.

Notre mission comporte deux dimensions : premièrement, former et aider nos membres à dispenser, dans les domaines de l'insolvabilité et de la réorganisation, entre autres, des services-conseils susceptibles d'inspirer au public la plus grande confiance; et, deuxièmement, promouvoir l'application de procédures justes, transparentes et efficaces, partout au Canada, en matière d'insolvabilité et de réorganisation.

Nous vous expliquerons tout à l'heure comment nous nous acquittons de cette mission. Pour ce qui est de notre vision, l'énoncé dit clairement que les membres de l'ACPIR sont des

individuals and businesses. Our activities and programs are intended to achieve this vision through the education and regulation of our members.

We have three strategic goals: advocacy for the system; education of insolvency and restructuring professionals; and professional recognition of our members as chartered insolvency and restructuring professionals, or CIRPs. CIRP is a registered certification mark for our general members.

Next, I will give some history about the association. We are relatively young. We were incorporated in 1979 as a not-for-profit organization. The then superintendent of bankruptcy, Jacques Brazeau, was supportive and encouraged the formation of the association. His idea was that, ultimately, we would be a self-regulating body.

In addition to our national association, we have nine provincial associations. Prince Edward Island has one trustee, one member, and he is a member of the Nova Scotia association.

In the articling and life member categories, we have roughly 500 additional members. We are self-funding through our membership fees and any surpluses we might achieve from our many continuing education programs. We are financially independent; we are not insolvent, and we do not receive funding from government or any third parties.

I mentioned that Jacques Brazeau had a vision of us eventually becoming self-regulating. We have not assumed control of the regulatory protocols for trustees; that is still with the Office of the Superintendent of Bankruptcy, OSB, and you interviewed the superintendent yesterday. However, we have assumed a high degree of accountability as if we were a self-regulating body. Using self-regulation as our model, we are conscious of one of the major underlying principles of self-regulation, namely, that it is in the public interest to have the professionals who do this work, who have been trained and are experienced in the work to set and enforce the standards of practice and the rules of professional conduct. Our members know best what is expected, and we expect our members to meet our standards.

CAIRP enacts standards of professional practice. We have rules of professional conduct, which were enacted only two years after the formation of the association in 1981 and by many years preceded the actual code of ethics for trustees that are part of the Bankruptcy and Insolvency Act, the BIA, now. We enforce our rules of professional conduct through our professional conduct and discipline committees.

CAIRP has developed and maintained the CIRP Qualification Program, CQP. This program educates members on insolvency legislation, principles of common and civil law, the practical application of such legislation and principles, and the code of

leaders reconnus dans la recherche de solutions pour les particuliers et les entreprises faisant face à des difficultés financières. Nos activités et programmes sont articulés autour de cette vision, que nous mettons en oeuvre par l'éducation et la réglementation de nos membres.

Nous avons trois objectifs stratégiques : la promotion du système en place; la formation des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation; et la reconnaissance pour nos membres du titre de professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation, ou PAIR, ce qui est la marque de certification déposée pour nos membres réguliers.

Je vais maintenant vous faire un bref historique de notre association. Elle est assez récente, puisque c'est en 1979 que cette organisation à but non lucratif a été créée, avec l'appui d'ailleurs du surintendant des faillites de l'époque, Jacques Brazeau, qui espérait qu'un jour ou l'autre, cette organisation s'autoréglementerait.

En plus de notre association nationale, nous avons neuf associations provinciales. L'Île-du-Prince-Édouard compte un syndic, un membre, qui est membre de l'association de la Nouvelle-Écosse.

Notre association compte environ 500 membres dans les catégories de membre stagiaire et de membre à vie. Elle s'autofinance grâce aux cotisations des membres et aux excédents éventuels de nos nombreux programmes d'éducation permanente. Nous sommes donc financièrement indépendants, nous ne sommes pas insolubles, et nous ne recevons pas d'argent du gouvernement ou d'une tierce partie.

J'ai dit tout à l'heure que Jacques Brazeau espérait qu'un jour notre association s'autoréglementerait. Nous ne contrôlons pas encore les protocoles de réglementation des syndics de faillite, qui relèvent toujours du Bureau du surintendant des faillites, dont vous avez entendu le témoignage hier. Cela dit, notre niveau de responsabilité est presque aussi élevé que celui d'un organisme d'autoréglementation. C'est d'ailleurs de ce modèle que nous nous inspirons, car l'un des principes fondamentaux de l'autoréglementation est qu'il est de l'intérêt public d'avoir des professionnels pour faire ce genre de travail, des professionnels qui ont la formation et l'expérience nécessaires pour énoncer et faire appliquer les conditions d'exercice et le code de déontologie de nos professions. Nos membres sont les mieux placés pour savoir ce qu'il faut faire, et ils sont censés respecter nos normes.

Les membres de l'ACPIR établissent des normes de pratique professionnelle. Nous avons des normes déontologiques, qui ont été adoptées deux ans seulement après la création de l'association en 1981 et bien avant le code de déontologie des syndics de faillite, qui fait aujourd'hui partie de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la LFI. Ce sont nos comités d'éthique et de discipline qui veillent au respect de notre code de déontologie.

L'ACPIR a élaboré un Programme de qualification des CIRP/PAIR, le PQC, qui traite notamment de la Loi sur l'insolvabilité, les principes du droit civil et de la common law, l'application pratique de cette loi et de ces principes, et le code de déontologie

ethics and professional standards expected of someone who is aspiring to become a professional and a member of the association. This will be done through a competency-based learning program.

This program also includes the Insolvency Counsellor's Qualification Course, ICQC, which is a program designed to educate those who will counsel consumer debtors. This course is mandatory for a licence as a trustee in bankruptcy. The course is completely open; it is not restricted to CAIRP members. In fact, just as many non-members might be enrolled in the program, and these are people in the counselling field.

Our members have also been generous with their time in lending the benefit of their practical experience to the regulator, policy-makers and civil servants running programs such as the Wage Earner Protection Program, WEPP, which is one of the new government programs.

We present continuing education seminars in May in six cities across the country, plus other seminars, and these are attended by our members and other interested parties such as lawyers and government employees.

When the amendments to the BIA and the Companies' Creditors Arrangement Act, the CCAA, were enacted, CAIRP provided all of our members with three web-based modules so that they could educate themselves on the amendments in the area of personal insolvency law, commercial insolvency law and the new WEPP.

I think you can see how this fulfills our mission to educate members and to instill public trust in those members.

Turning to advocacy, as advocates for the system, we work closely with OSB to provide the superintendent and his staff with the perspective and the experience of the professionals in the trenches. They are the ones who have to take this law and use it to relieve the distress of individuals and companies in financial trouble.

We have been active in providing comment on insolvency bills and in participating in review bodies such as the Personal Insolvency Task Force, PITF. Ms. Houle was a member of that task force. This was helpful in helping develop the amendments in the last round. With respect to those amendments in 2008 and 2009, our association was the only public witness to be heard prior to third reading by the Senate.

We continue to meet regularly with Human Resources and Skills Development Canada, HRSD, and Service Canada to assist them with the implementation of WEPP, and we have a number of initiatives with them to make the program more effective.

Finally, CAIRP created the Canadian Insolvency Foundation, CIF. I am also president of the foundation, and I refer to the membership of the foundation as "non-denominational." The board of directors reflects the broad range of people who belong

s'appliquant à quiconque aspire à devenir un professionnel et un membre de l'association. Il s'agit d'un programme d'apprentissage basé sur les compétences.

Ce programme comprend également le Cours de qualification pour les conseillers en insolvabilité, le CQCI, qui s'adresse à ceux qui veulent devenir conseillers auprès de débiteurs consommateurs. Ce cours est obligatoire pour obtenir une licence de syndic de faillite. Il n'est pas réservé aux membres de l'ACPIR. En fait, le cours peut accueillir autant de membres que de non-membres, et il prépare, comme je l'ai dit, à la profession de conseiller.

Nos membres n'hésitent pas non plus à faire profiter de leur expérience les responsables de la réglementation, les décideurs et les fonctionnaires qui administrent des programmes comme le Programme de protection des salariés, le PPS, qui est un nouveau programme du gouvernement.

En mai prochain, nous allons donner, dans six villes du Canada, des séminaires d'éducation permanente qui s'adressent à nos membres et à tous ceux que cela intéresse, comme les avocats et les fonctionnaires. Nous organisons également d'autres séminaires.

Lorsque des amendements ont été apportés à la LFI et à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la LACC, notre association a mis sur son site web trois modules d'information pour que nos membres puissent prendre connaissance des amendements apportés à la législation sur l'insolvabilité personnelle et sur l'insolvabilité commerciale, ainsi qu'au nouveau PPS.

Cela vous montre que notre association s'acquitte bien de sa mission d'éduquer ses membres afin d'inspirer le maximum de confiance au public.

Pour ce qui est de la défense et de la promotion du système en place, nous travaillons en étroite collaboration avec le BSF, afin que le surintendant et ses collaborateurs aient une bonne idée de la perspective et de l'expérience des professionnels qui travaillent sur le terrain. Ce sont eux en effet qui doivent appliquer la loi et essayer d'alléger le fardeau des consommateurs et des entreprises en proie à des difficultés financières.

Nous avons soumis des avis sur des mesures législatives relatives à l'insolvabilité, et nous avons siégé dans des comités d'examen comme le Groupe de travail sur l'insolvabilité personnelle, le GTIP, dont Mme Houle faisait d'ailleurs partie. Nous avons ainsi contribué à l'élaboration des amendements les plus récents. Pour ce qui est des amendements de 2008 et de 2009, notre association a été le seul témoin public à être entendu par le Sénat, avant la troisième lecture.

Nous avons des rencontres régulières avec Ressources humaines et Développement des compétences, RHDC, et avec Service Canada, pour les aider à mettre en oeuvre le PPS et pour appliquer des mesures visant à en accroître l'efficacité.

Enfin, l'ACPIR a créé la Fondation canadienne de l'insolvabilité, la FCI. Je suis également président de cette fondation, dont les membres sont, comme je le dis souvent, « non confessionnels ». Le conseil d'administration est représentatif

to the foundation. We have insolvency lawyers, a judge, a registrar of the court and a university professor. Each year, through the Lloyd Houlden Research Fellowship, the foundation annually funds scholarly papers intended to improve the bankruptcy and insolvency system. The funding for that comes primarily from law firms, accounting firms and provincial insolvency associations.

That is a brief overview of who we are and from where we came. I will open it up for questions now.

The Chair: Just as a point of clarification, is the licensing of trustees and the overseeing of their activities all done by the superintendent, or do you participate in that in any way?

Mr. Kondo: The superintendent licences trustees; that is his mandate under the BIA. It specifically says that the superintendent issues the licences.

We have also set our own standards for our members. If we receive a complaint against a member, we can actually find ourselves very often in a situation where the complainant will lodge a complaint with us, the superintendent and sometimes, if they are a member of an accounting body, with that body as well. Each body has its own rules and standards and its own investigative and evaluation procedures. Therefore, sometimes you can have three procedures happening independently, and not always to the same conclusion.

I go back to the basic principles of self-regulation. We have volunteers who will investigate and write a report to our professional conduct committee. When that comes before our committee, every member on that committee is licensed as a trustee, is a CIRP and is experienced in practice. We really do have peers making a judgment on the person's actions and conduct.

The Chair: The courses that you offer, are these continuing education courses or are they also courses to help someone become licensed?

Mr. Kondo: The CQP, the new CIRP Qualification Program, is mandatory for anyone who desires to have a licence as a trustee in bankruptcy. Previously, we offered the course together with the superintendent, jointly administering the course and the examinations. Now it has been brought back in within the association, as it was when we first began. It was our student education program.

The superintendent will accept people who successfully complete that program as candidates before an oral board of examiners, which is the final test to receive a licence as a trustee. The oral board will have a trustee who is a member of the association; they will have an insolvency lawyer, a member of the superintendent's office, and then usually one member who goes across the country. There will be several boards across the country, and a member representing OSB who will provide the consistency. Did I get that right? Ms. Houle has participated as an examiner on those boards. It is one of the few professions where you still have an oral board of examiners to acquire your licence.

de la grande variété des membres de cette fondation. Nous avons des avocats en insolvabilité, un juge, un registraire de tribunal et un professeur d'université. Chaque année, la fondation décerne la bourse de recherche Loyd Houlden à des publications érudites sur la façon d'améliorer le système régissant la faillite et l'insolvabilité. Le financement de cette bourse provient essentiellement de cabinets d'avocats, de cabinets de comptables et d'associations provinciales de l'insolvabilité.

Je viens de vous donner un bref aperçu de notre histoire et de nos activités. Je suis prêt maintenant à répondre à vos questions.

Le président : Pouvez-vous me préciser si c'est le surintendant exclusivement qui délivre la licence des syndic de faillite et qui surveille leurs activités, ou bien si vous y participez de quelque façon que ce soit?

M. Kondo : C'est le surintendant qui délivre la licence des syndic. C'est son mandat en vertu de la LFI, qui dispose expressément que c'est le surintendant qui octroie les licences.

Mais nous appliquons aussi nos propres normes à nos membres. Lorsqu'une plainte est portée contre l'un d'entre eux, il arrive très souvent que le plaignant adresse sa plainte à notre association, au bureau du surintendant et même, si le membre en question fait partie d'une organisation de comptables, à cette organisation également. Chaque organisation a ses propres règles, normes et procédures d'enquête et d'évaluation. En conséquence, il peut y avoir trois procédures distinctes en même temps, qui ne parviennent pas toujours à la même conclusion.

Je parlais tout à l'heure d'autoréglementation. Eh bien, dans les cas de plaintes, nous avons des bénévoles qui font une enquête et rédigent un rapport qu'ils soumettent à notre comité de déontologie, dont chaque membre est syndic licencié et PAIR expérimenté. On peut vraiment affirmer que les actions et le comportement de la personne font l'objet d'une évaluation par les pairs.

Le président : Les cours que vous dispensez s'inscrivent-ils dans des programmes d'éducation permanente ou s'adressent-ils à ceux qui veulent obtenir leur licence?

M. Kondo : Le PQC, le nouveau Programme de qualification des PAIR, est obligatoire pour obtenir une licence de syndic de faillite. Auparavant, nous organisons le cours et les examens en collaboration avec le Bureau du surintendant, mais, maintenant, c'est notre association qui s'en occupe toute seule, comme c'était le cas au début. C'était notre programme de formation des étudiants.

Seuls les candidats ayant réussi le programme peuvent se présenter à l'examen oral qui mène à l'obtention de la licence de syndic décernée par le Bureau du surintendant. Le jury de l'examen oral est composé d'un syndic membre de notre association, d'un avocat en insolvabilité, d'un membre du Bureau du surintendant, et généralement d'un membre qui siège dans tous les jurys organisés au Canada. En effet, comme il y en a plusieurs, cette personne est ainsi en mesure d'assurer une certaine uniformité. C'est bien cela, je ne me suis pas trompé? Mme Houle a déjà été membre de ces jurys d'examen. En fait, c'est l'une des rares professions où il faut encore réussir un examen oral pour obtenir sa licence.

Over the years, that has evolved, too, because when it was our program back in the early 1980s, the admission requirement was an accounting designation or equivalent. After it became a jointly administered program, the requirement became a university degree, basically.

The Chair: You even let lawyers in now.

Mr. Kondo: We even let lawyers in. Some of them do very well. We even let some of them become vice-chairs.

Guylaine Houle, Vice-Chair, Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals: Just to clarify, our association has the education program, which is the CQP. Because it is being brought back in-house following the signing of a memorandum of agreement with OSB in October 2009, we are presently revamping the entire course and making it much more attractive to, hopefully, the most talented Canadians to come and join our association.

This new program will start in September, 2011. Once the individual has completed that program, they will proceed to the National Insolvency Exam, NIE, which is the culmination of approximately a year and a half to two years of self-taught courses. Upon passing the NIE, they will obtain the certification mark from the association, which is the CIRP. From there, they are invited to proceed to the oral board with OSB. OSB will issue the licence, provided that the individual has passed the oral boards.

Mr. Kondo: I should mention that the superintendent has an ex officio representative on all of our education committees and exam boards. The superintendent is well aware of the qualification standards, examinations and testing. It is as though we are the law school, and he would be the law society; or we are the medical school, and he is the college of physicians and surgeons, which ultimately licenses the graduates.

The Chair: That is good background from which to start with senators' questions and comments.

Senator Murray: I just have one or two questions about the organization. You say that you have a combined membership of over 500 in what you call the articling member and life member categories. What is an articling member?

Mr. Kondo: An articling member would be a candidate in the qualification program.

Senator Murray: For what, a trustee?

Mr. Kondo: For both membership in the association to receive the certification as a CIRP and to become a licensed trustee.

Senator Murray: Of the 500 members, how many are trustees in bankruptcy?

Avec le temps, ça a évolué, car à l'époque où nous avons notre propre programme au début des années 1980, la condition d'admission était un titre en comptabilité ou l'équivalent. Quand c'est devenu un programme administré conjointement, les candidats devaient généralement avoir un diplôme universitaire.

Le président : Vous acceptez même les avocats, maintenant.

M. Kondo : Oui, et certains réussissent fort bien, et nous les acceptons même au poste de vice-président.

Guylaine Houle, vice-présidente, Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation : Je voudrais simplement préciser que c'est notre association qui administre le programme PQC. Nous l'avons rapatrié chez nous, après la signature d'un protocole d'entente avec le BSF, en octobre 2009, et nous sommes en train d'en restructurer le contenu afin d'encourager davantage de Canadiens parmi les plus talentueux à se joindre à notre association, en tout cas c'est ce que nous espérons.

Le nouveau programme commencera en septembre 2011. Une fois le programme terminé, le candidat se présentera à l'Examen national sur l'insolvabilité, l'ENI, qui sera l'aboutissement de 18 à 24 mois d'autoapprentissage. S'il réussit l'ENI, l'association lui décernera la marque de certification, c'est-à-dire le titre de PAIR. À ce moment-là, il sera invité à se présenter devant un jury d'examen du BSF. C'est le BSF qui lui décernera sa licence, s'il réussit l'examen oral.

M. Kondo : Permettez-moi d'ajouter qu'un représentant ex officio du surintendant siège dans tous nos comités d'éducation et jurys d'examen. Le surintendant est donc parfaitement au courant des normes de qualification et du contenu des épreuves et des examens. C'est comme si nous étions une faculté de droit, et qu'il représentait le barreau, ou comme si nous étions une faculté de médecine et qu'il était le collège des médecins et chirurgiens, qui est l'organisme qui décerne les licences.

Le président : Je pense que nous avons suffisamment d'éléments pour passer aux questions et observations des sénateurs.

Le sénateur Murray : J'aimerais simplement poser une ou deux questions au sujet de l'organisation. Vous dites que vous avez plus de 500 membres dans les catégories combinées de membres stagiaires et de membres à vie. Qu'est-ce qu'un membre stagiaire?

M. Kondo : Un membre stagiaire est une personne qui veut suivre le programme de qualification.

Le sénateur Murray : Pour devenir syndic de faillite?

M. Kondo : À la fois pour devenir membre de l'association et pour obtenir son titre de PAIR et sa licence de syndic.

Le sénateur Murray : Sur les 500 membres, combien y a-t-il de syndics de faillite?

Ms. Houle: I think there is a little confusion. The 500 are the articling members, students within the program; and life members are those who are no longer practising but are life members because they have been members for a number of years. I think it is 20 or 25 years.

Senator Murray: The articling members are articling to become trustees in bankruptcy.

Ms. Houle: They are articling to obtain the certification mark; we cannot, as an association, issue a licence. Only OSB can do that.

Senator Murray: The reason I ask is we were told yesterday, when the superintendent was here, that there are approximately 740 trustees in bankruptcy across the country — active, I take it. I wonder how many of those are in the 500 who are your members.

Ms. Houle: Some of them are counted, but not all of them because in the 500 there is a large majority that are articling students, so they do not have their licence yet.

Mr. Kondo: The life members are no longer active.

Senator Murray: I understand that.

Mr. Kondo: I think, in the superintendent's numbers, he would be referring to people who are actively practicing as trustees, and they would be part of our 879 general members.

Senator Murray: I do not see it here. I did not see that in your statement. There it is: 879 general members.

Mr. Kondo: Those are the ones who are active and practising.

Senator Murray: Would you say that most of the trustees in bankruptcy in the country are members?

Ms. Houle: Approximately 95 per cent of the trustees in the country are members of the association.

Mr. Kondo: We can probably name most of them who are not.

Senator Murray: It is voluntary?

Mr. Kondo: It is voluntary.

Senator Murray: Is one obliged to belong to the bar society if one is a member of a provincial bar?

Senator Dickson: That is the way you qualify.

Mr. Kondo: You do not have to belong to the Canadian Bar Association. In some provinces it is mandatory.

Senator Murray: You do not have to belong to CAIRP if you are a trustee in bankruptcy, but at least 95 per cent do.

Just one more question. You said that you had testified here or before a Senate committee about the amendments in 2008-09. Are there federal laws that the association would like to see changed, or are you satisfied with the existing legislative framework?

Mme Houle : Je crois qu'il y a un petit malentendu. Le chiffre de 500 représente les membres stagiaires, c'est-à-dire les étudiants du programme; les membres à vie sont ceux qui n'exercent plus leur profession, mais qui continuent d'être membres parce qu'ils le sont depuis longtemps. Je pense que c'est pendant 20 ou 25 ans.

Le sénateur Murray : Autrement dit, les membres stagiaires sont en formation pour devenir syndics de faillite.

Mme Houle : Ils sont en formation pour obtenir leur marque de certification; nous ne pouvons pas, en tant qu'association, décerner une licence. Seul le BSF peut le faire.

Le sénateur Murray : Je vous pose la question parce qu'on nous a dit hier, lors de la comparution du surintendant, qu'il y avait environ 740 syndics de faillite au Canada — en activité, je suppose. Je me demande donc combien il y en a dans les 500 dont nous parlons.

Mme Houle : Il y en a un certain nombre, mais dans ce groupe de 500, il y a une grande majorité de stagiaires, qui n'ont pas encore leur licence.

M. Kondo : Les membres à vie ne sont plus en activité.

Le sénateur Murray : J'avais compris.

M. Kondo : Je suppose que le surintendant voulait parler des syndics en activité, et on les retrouve parmi nos 879 membres réguliers.

Le sénateur Murray : Je ne vois pas ce chiffre dans votre document. Voilà, je l'ai trouvé : 879 membres réguliers.

M. Kondo : Il s'agit des syndics encore en activité.

Le sénateur Murray : Peut-on dire que la majorité des syndics de faillite du Canada sont membres de votre association?

Mme Houle : Environ 95 p. 100 des syndics du Canada sont membres de notre association.

M. Kondo : Je pense qu'on pourrait compter sur les doigts de la main ceux qui ne le sont pas.

Le sénateur Murray : L'adhésion est facultative?

M. Kondo : Oui.

Le sénateur Murray : Est-on obligé de faire partie du barreau si l'on est membre d'un barreau provincial?

Le sénateur Dickson : C'est la condition pour exercer.

M. Kondo : Vous n'êtes pas obligé d'être membre de l'Association du barreau canadien. Dans certaines provinces, c'est obligatoire.

Le sénateur Murray : Vous n'êtes pas obligé d'être membre de l'ACPIR si vous êtes syndic de faillite, mais il y en a au moins 95 p. 100 qui le sont.

Permettez-moi de vous poser une dernière question. Vous dites que vous avez témoigné devant un comité sénatorial au sujet d'amendements apportés à la loi en 2008-2009. Votre association aurait-elle d'autres amendements à proposer à des lois fédérales, ou êtes-vous satisfait du dispositif législatif en place?

Mr. Kondo: I do not think we are ever satisfied. I believe there is a five-year review timetable. We understand that the process for review will begin this year. Certainly we will be active participants in that review, but we have not turned our minds to an active review yet. There were many changes, in particular to the consumer area, but it is still pretty early to find out just what effect they will have.

Senator Murray: Have those changes been made?

Ms. Houle: We had small changes in 2008 when part of the bill came into force. Most of the changes came into force in September 2009. It has not been even a year and a half since most of the major changes came into play. We might need some tweaking here and there, but it is a little early for us to say that definitely we want changes.

As the economies evolve and as life evolves, laws have to change accordingly. Unfortunately for us, laws do not change as quickly as life evolves, so it is difficult to stay on time. Before major changes are made, we have to see what the new changes have done, how they compare to everything and how we can administer the act, because that is our role. Insolvent individuals or corporations come to see us, and we administer the act and inform them of the consequences. It is difficult at this time to say exactly what we would like to change.

Senator Murray: In the 2008-09 exercise, you went before the committee, and you made your representations even before that, I presume, to government departments and so on. Were there significant disappointments on your part with the law that was eventually passed? Are there significant gaps between what you advocated and what was eventually passed? Is there anything that you would like to mention?

Ms. Houle: The area of student loans was a disappointment.

Senator Murray: What about it was a disappointment?

Ms. Houle: In personal insolvency, if you file a personal bankruptcy or even a consumer proposal, section 178 of the Bankruptcy and Insolvency Act stipulates that certain debts will not be debts erased pursuant to the end of the bankruptcy or the end of the consumer proposal.

Senator Murray: Did this pass in 2008-09?

Ms. Houle: No, this section has always been in the act.

Senator Murray: What did you want to do about it?

Ms. Houle: In 1997 and 1998, when we had initial changes to the BIA, a student loan became a debt that was non-dischargeable from a bankruptcy or a consumer proposal, unless you had terminated your studies at least 10 years prior to the date of your bankruptcy. In July 2008, this was reduced but not enough as far as we were concerned. The time was reduced to seven years. We

M. Kondo : Je ne pense pas qu'on pourra jamais être satisfait. Je crois qu'il est prévu de revoir la législation tous les cinq ans et, si je ne me trompe, le processus d'examen va commencer cette année. Nous avons l'intention d'y participer activement, mais nous n'y avons pas encore vraiment réfléchi. Il y a eu beaucoup de changements, notamment en ce qui concerne les consommateurs, mais il est encore trop tôt pour dire quels effets ils ont eus.

Le sénateur Murray : Ces changements ont déjà été apportés?

Mme Houle : Des changements mineurs ont été apportés en 2008 lorsqu'une partie du projet de loi est entrée en vigueur. La plupart des changements, surtout les plus importants, sont entrés en vigueur en septembre 2009. Il y a donc à peine 18 mois que le nouveau système est en place. Il se peut qu'il y ait de petits ajustements à faire, mais, pour l'instant, il est encore trop tôt pour que nous puissions recommander des changements.

Au fur et à mesure que les choses évoluent, il faut modifier les lois en conséquence. Malheureusement, il y a toujours un décalage, et la modification des lois ne se fait jamais aussi rapidement qu'on le voudrait. Avant d'envisager de gros changements, nous devons prendre le temps de voir quels effets ont eus les dernières modifications, comment cela se compare avec le reste, et comment nous pouvons administrer la loi, puisque c'est notre rôle. Lorsque des particuliers ou des entreprises insolubles viennent nous voir, nous appliquons la loi et nous les informons des conséquences. Pour l'instant, il est encore trop tôt pour recommander d'autres changements.

Le sénateur Murray : À propos des amendements apportés en 2008-2009, vous avez certainement commencé à faire des démarches auprès des ministères bien avant cette date. Avez-vous été très déçus du texte final qui a été adopté? Y a-t-il des lacunes importantes entre ce que vous aviez recommandé et ce qui a finalement été adopté? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

Mme Houle : Je peux vous dire que la question des prêts aux étudiants a été une déception.

Le sénateur Murray : Pourquoi?

Mme Houle : En cas d'insolvabilité personnelle, si vous soumettez une déclaration de faillite personnelle ou même une proposition de consommateur, l'article 178 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité dispose que le failli n'est pas libéré de certaines dettes à l'expiration de la période de faillite ou de la proposition de consommateur.

Le sénateur Murray : C'est ce qui a été adopté en 2008-2009?

Mme Houle : Non, cet article a toujours figuré dans la loi.

Le sénateur Murray : Et que proposiez-vous de faire?

Mme Houle : En 1997 et 1998, lorsqu'on a modifié la LFI pour la première fois, un prêt étudiant est devenu une dette non acquittable dans le contexte d'une faillite ou d'une proposition de consommateur, à moins que le failli ait terminé ses études au moins 10 ans avant la date de sa faillite. En juillet 2008, ce délai a été raccourci à sept ans, mais c'était encore bien trop long à notre

felt that it should have been reduced substantially more. We did not think that a student loan should have a special time or special status within the act.

Senator Murray: What should they be?

Ms. Houle: They should be fully discharged.

Senator Murray: That is your view.

Ms. Houle: We were willing to compromise, not for zero, but obviously we did not get what we wanted.

Mr. Kondo: Correct me on the timing, but initially student loans were dischargeable like any other debt. The concern was that students were piling up all the debt, declaring bankruptcy and then starting very lucrative professional careers. That was certainly unjust and not something that we supported. An initial amendment proposed that up to two years after graduation, you could not discharge your student loan through bankruptcy. That did not seem unreasonable and gave people time to get established, use their education to their benefit to earn income and establish a career to pay off the loan.

However, six months after that change was made, an amendment was introduced suddenly to make it 10 years that the loan was not dischargeable. To make it worse, you could not even make an application before a judge on hardship reasons to have that 10-year period abbreviated or totally ignored.

To me, even as a non-practising lawyer, that seemed totally unjust. Someone can be in prison as a serial killer and would have the right to go before a panel or a tribunal at some point to ask to be released. However, our students, who we say are our intellectual capital and the future of the country, were not even allowed access to plead their case for 10 years. We had members reporting cases of people. In one extreme case, someone who had just graduated from medical school was in a car accident and became a paraplegic. She could not practice but still had the debt hanging over her head. That is what we objected to, as I think anyone would object.

Ms. Houle: It was not part of the last round of amendments. Certainly CAIRP will ask for the definition of administrators in consumer proposals, which is found in section 66.11 of the Bankruptcy and Insolvency Act, to be changed. Presently, it says that two people can administer a consumer proposal pursuant to the act. It says that trustees in bankruptcy can be administrators of consumer proposals and that the superintendent of bankruptcy can designate other individuals to be administrators of consumer proposals. We will advocate for the removal of that section from the BIA.

Senator Murray: Why?

avis. En fait, nous estimions qu'un prêt étudiant ne devrait pas faire l'objet d'un délai ou d'un statut spécial dans la loi.

Le sénateur Murray : Que devrait-on faire alors?

Mme Houle : La dette devrait être entièrement acquittable.

Le sénateur Murray : C'est votre opinion.

Mme Houle : Nous étions prêts à faire un compromis, pas à zéro, mais manifestement nous n'avons pas obtenu ce que nous voulions.

M. Kondo : Je me trompe peut-être, mais au tout début, les prêts étudiants étaient acquittables comme n'importe quelle autre dette. Nous avons constaté que les étudiants accumulaient des dettes, puis qu'ils déclaraient faillite avant d'entreprendre des carrières professionnelles très lucratives. Cela nous paraissait tout à fait injuste, et nous ne pouvions pas approuver une telle situation. Un premier amendement avait proposé que, dans les deux années suivant l'obtention du diplôme, l'étudiant ne pouvait pas se libérer de sa dette en déclarant faillite. Cela ne semblait pas déraisonnable, car ça lui donnait le temps de s'établir, de trouver un emploi correspondant à ses études et à sa formation, et de gagner un salaire suffisant pour rembourser ses dettes.

Cependant, six mois après ce changement, un autre amendement a été adopté, faisant soudainement passer à 10 ans le délai pendant lequel le prêt n'était pas acquittable. Le pire, c'est qu'il était même impossible de demander à un juge de raccourcir ou d'annuler ce délai de 10 ans en invoquant des difficultés financières.

Même si je n'exerce pas mon métier d'avocat, ça me paraît tout à fait injuste. Un tueur en série a bien le droit de s'adresser à un tribunal pour obtenir une libération anticipée; pourquoi nos étudiants, qui sont notre capital intellectuel et l'avenir de notre pays, ne sont même pas autorisés à plaider leur cause pendant 10 ans? Des membres nous ont fait part de cas extrêmes, notamment celui d'une étudiante qui venait de terminer ses études de médecine, qui a eu un accident de voiture et qui est restée paraplégique. Elle ne pouvait donc pas exercer sa profession, mais elle avait toujours cette dette qui lui pendait au-dessus de la tête comme une épée de Damoclès. Voilà le genre de situation que nous dénonçons, et nous ne sommes pas les seuls d'ailleurs.

Mme Houle : Cela ne faisait pas partie de la dernière série d'amendements. L'ACPIR a l'intention de demander une modification de la définition d'administrateur des propositions de consommateur qu'on trouve à l'article 66.11 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Le libellé actuel stipule que deux catégories de personnes peuvent administrer une proposition de consommateur, soit les syndicats de faillite et toute autre personne désignée par le surintendant des faillites. Nous allons proposer la suppression de cet article de la LFI.

Le sénateur Murray : Pourquoi?

Ms. Houle: We believe that trustees in bankruptcy have set the bar very high for their standards of practice. We have a very good education program, and we make sure that our candidates understand all the complexities of the BIA. Our members must understand all the various options offered to consumers or corporate insolvencies. We believe that if someone wants to be a professional within the Bankruptcy and Insolvency Act, they should take a course and become the professional that can act under the BIA in a bankruptcy.

Senator Murray: You do not think that the superintendent would be capable of selecting a non-trustee in bankruptcy who is nevertheless competent to do the job in question.

Ms. Houle: No; only our course provides all the knowledge and information required to administer the BIA and do what we do on a daily basis. Whether it be a consumer or corporate debtor, many complexities are involved, and time and experience provide us with that knowledge.

Senator Murray: I can see why they are somewhat reluctant to make your association a completely self-governing and self-licensing profession. You are talking about your profession as a lawyer or a medical doctor might talk about their professions. Perhaps you are right; I do not know.

What about provincial laws?

Ms. Houle: The BIA is federal. Insolvency is a matter for the federal government; it is not a provincial matter. Most provinces are part of the orderly payment of debts, which is Part X of the Bankruptcy and Insolvency Act. Quebec has a voluntary deposit, which is administered provincially. The orderly payment of debt and the voluntary deposit require the debtor to pay in full.

Senator Murray: I was getting at whether you are advocating for changes to provincial laws.

Ms. Houle: We do not administer those things. They are administered by government officials.

The Chair: As a point of clarification, Mr. Kondo referred to a course. I believe the acronym was ICQC.

Mr. Kondo: It is the Insolvency Counsellor's Qualification Course.

The Chair: You indicated that half the people who took that course were not trustees in bankruptcy. Would they be the people that Ms. Houle referred to as non-trustees authorized by the superintendent of bankruptcy to administer consumer proposals?

Ms. Houle: Thus far, they are not authorized. They could be authorized, but thus far they are not. The individuals who take the ICQC course can be credit councillors. They can also be many of the employees that we have. It is mandatory in my office for my

Mme Houle : Nous estimons que les syndic de faillite ont mis la barre très haut en ce qui concerne les conditions d'exercice de leur profession. Nous avons un excellent programme de formation, et nous veillons à ce que nos candidats connaissent bien toutes les complexités de la LFI ainsi que toutes les options offertes aux consommateurs ou aux entreprises devenus insolvable. Nous estimons que, pour pouvoir administrer une faillite conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, il faut avoir suivi une formation appropriée.

Le sénateur Murray : Vous ne faites pas confiance au surintendant pour choisir un administrateur qui n'est peut-être pas un syndic, mais qui est néanmoins compétent pour faire le travail.

Mme Houle : Ce n'est pas ça. Nous estimons que seul notre cours de formation permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour administrer la LFI et pour nous acquitter de nos tâches quotidiennes. Qu'il s'agisse d'un débiteur consommateur ou commercial, une faillite est une situation extrêmement complexe que seules la formation et l'expérience nous permettent de dénouer.

Le sénateur Murray : Je comprends maintenant pourquoi ils hésitent à autoriser votre association à s'autoréglementer complètement et à décerner elle-même les licences. Vous parlez de votre profession comme le ferait un avocat ou un médecin de la sienne. Vous avez peut-être raison, je ne sais pas.

Qu'en est-il des lois provinciales?

Mme Houle : La LFI est une loi fédérale. L'insolvabilité est une question qui relève du gouvernement fédéral, et pas des provinces. La plupart d'entre elles font partie du paiement méthodique des dettes, qu'on trouve à la partie X de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Le Québec prévoit un dépôt volontaire, qui est administré au niveau provincial. Le paiement méthodique des dettes et le dépôt volontaire obligent le débiteur à rembourser toute sa dette.

Le sénateur Murray : En fait, je voulais savoir si vous aviez des changements à proposer aux lois provinciales.

Mme Houle : Ce n'est pas nous qui les administrons, ce sont les fonctionnaires.

Le président : J'aimerais avoir une petite précision. M. Kondo a parlé d'un cours de formation dont l'acronyme était CQCI.

M. Kondo : Oui, le Cours de qualification des conseillers en insolvabilité.

Le président : Vous avez dit que la moitié des gens qui suivaient ce cours n'étaient pas syndic de faillite. S'agit-il alors des gens dont parlait Mme Houle, c'est-à-dire ces gens qui ne sont pas des syndic et qui sont désignés par le surintendant des faillites pour administrer des propositions de consommateur?

Mme Houle : Pour l'instant, ils ne sont pas autorisés à le faire. C'est une possibilité, mais ils ne sont pas pour l'instant autorisés à le faire. Ceux qui suivent le CQCI peuvent devenir conseillers en crédit. Ça peut aussi être des gens parmi nos employés. Dans mon

employees to take that course. It does not necessarily have to be someone who does not work in the insolvency field.

The Chair: I think honourable senators would be interested in knowing who are the non-qualified or not as well qualified individuals who the superintendent might authorize and who you were just discussing with Senator Murray.

Ms. Houle: Through the consultation process on the trustee licensing directive, which was started in June, 2010, by OSB, to which we responded by August 31, OSB indicated that it was considering designating other people, and those other people would be credit counsellors. Currently, credit counsellors advise debtors, but they do not necessarily advise debtors who are insolvent. We advise debtors or deal with individuals who are insolvent. That is what we do. OSB sees them prior to that process and might see them after the process. They are credit counsellors. They counsel on financial difficulties or other issues that these individuals might have. It could be drug abuse; it could be alcoholism. Many issues enter into counselling.

Mr. Kondo: One of the issues here is that, if you have a consumer who is overextended on their credit card or has perhaps lost their job, or you have two people working, which is the norm these days, and one of the people in the household lost their job, what do they do? They might go to a credit counsellor because the advertising is everywhere — we all see that on the sides of buses, on television — or they might go to a trustee in bankruptcy first. However, I think that that individual would not necessarily know that they need a consumer proposal. All they know is that they want some help with their financial difficulties. If they go to a counsellor, they may get some good counselling and they may have their budgeting problems identified. Maybe it is just a cash flow problem; they just do not have enough cash for their needs. If they do need a formal proceeding, either a consumer proposal or bankruptcy under the act, then it has to be a trustee. That is what the statute says.

Ms. Houle can explain what happens when someone such as that comes into her office. She cannot just say, “You need a consumer proposal,” or “You need a bankruptcy.” She has to go through an assessment to determine what the best course of action for that person is so that they can make an informed choice with someone who can offer them all of the alternatives.

The Chair: You just indicated that the superintendent is contemplating authorizing individuals other than trustees to deal with proposals, but that has not been done yet, has it?

Mr. Kondo: No, that is part of the licensing framework review. He is looking at all aspects, as I think he should. He is a good regulator, and he is always looking at every aspect and at what assistance is available for financially distressed individuals.

bureau, mes employés sont obligés de suivre ce cours. Ça n’a pas besoin d’être quelqu’un qui ne travaille pas dans le domaine de l’insolvabilité.

Le président : Je crois que les sénateurs aimeraient bien savoir qui sont ces personnes non qualifiées ou insuffisamment qualifiées que le surintendant peut autoriser à administrer une faillite, comme vous venez d’en discuter avec le sénateur Murray.

Mme Houle : En juin 2010, le BSF a entrepris une consultation sur l’octroi des licences de syndics, à laquelle nous avons répondu le 31 août. Pendant cette consultation, le BSF nous a fait part de son intention de désigner d’autres personnes, en l’occurrence des conseillers en crédit. À l’heure actuelle, les conseillers en crédit conseillent les débiteurs, mais ils ne conseillent pas nécessairement les débiteurs insolubles. Nous, nous conseillons les débiteurs ou les consommateurs qui sont insolubles. C’est notre rôle à nous. Pour le BSF, les conseillers interviennent avant l’insolvabilité, mais ils pourraient aussi intervenir après. Or, ce sont des conseillers en crédit, et, à ce titre, ils donnent des conseils à ceux qui ont des difficultés financières ou toutes sortes d’autres problèmes, par exemple un problème de drogue ou d’alcoolisme. Donner des conseils, ça englobe beaucoup de choses.

M. Kondo : Prenons par exemple le cas d’un consommateur qui a trop emprunté sur sa carte de crédit ou qui a perdu son emploi; ou plutôt celui d’un couple dont les deux membres travaillent, ce qui est la norme de nos jours, et dont l’un d’entre eux perd son emploi. Que font-ils? Ils peuvent aller voir un conseiller en crédit, car on en voit des publicités partout — sur les autobus, à la télévision —, ou bien ils peuvent aller voir directement un syndic de faillite. Mais ils ne savent pas nécessairement qu’ils ont besoin de faire une proposition de consommateur. Tout ce qu’ils savent, c’est qu’ils ont besoin d’aide pour surmonter leurs difficultés financières. S’ils vont voir un conseiller, celui-ci leur donnera peut-être de bons conseils et leur expliquera comment faire un budget, si leur problème vient de liquidités insuffisantes pour répondre à leurs propres besoins. Par contre, s’ils ont besoin d’entamer une procédure officielle, qu’il s’agisse d’une proposition de consommateur ou d’une faillite, il leur faut alors un syndic de faillite. C’est ce que la loi prévoit.

Mme Houle pourrait vous expliquer ce qui se passe quand un consommateur dans cette situation vient la voir dans son bureau. Elle ne peut pas se contenter de lui dire qu’il a besoin de faire une proposition de consommateur ou qu’il doit déclarer faillite. Il faut qu’elle fasse une évaluation pour déterminer quelle est la meilleure solution pour lui, afin qu’il puisse prendre une décision en connaissance de cause.

Le président : Vous venez de dire que le surintendant envisageait d’autoriser des gens qui ne sont pas des syndics de faillite à administrer les propositions de consommateur, mais qu’il ne le faisait pas encore?

M. Kondo : Non, ça fait partie des consultations entreprises au sujet du système d’octroi des licences. Le surintendant étudie toutes les options, et il a raison. C’est un bon administrateur, et il essaie toujours de prendre en compte toutes les options possibles pour aider les consommateurs qui ont des difficultés financières.

He has received many submissions from our association and from individuals, and his staff members have been working on it, as I understand. I have no idea what his intentions are, what his decision is, other than that we will know sometime this year. Our point is that anyone can enrol in the qualification program to meet the same standard as the people who are administering consumer proposals right now. It is definitely open to anyone with a university degree. In fact, some people with many years' experience who do not even have the university degree are eligible to enrol in the program, although a vast majority of our members do hold university degrees, advanced degrees such as MBAs. Most of them will have some sort of business background. Probably somewhere in the neighbourhood of 70 per cent of our members hold some type of professional accounting designation or even a law degree.

Senator Gerstein: Thank you, Mr. Kondo and Ms. Houle, for appearing before us today. We heard yesterday from Mr. Callon, the current superintendent of bankruptcy, that the Office of the Superintendent of Bankruptcy was established in the 1930s, explicitly to deal with fraud. Mr. Kondo, I would be interested in knowing your views today: To what extent the issue of fraud before you, with respect to both bankruptcy trustees and debtors?

Mr. Kondo: As far as debtors, I am not qualified to comment on that. I know the superintendent would be looking at that. He also has special investigation units in Montreal, one opening in Toronto and another one out West in cooperation with the Royal Canadian Mounted Police, RCMP, but I am far removed from that.

In terms of trustee fraud, there have been a few defaults from the trust accounts over the years — very few, but there have been some. You can probably read about them through the proceedings on the superintendent's website where he will list the disciplinary matters, removal of licences or conservatory measures.

Senator Gerstein: Is there anything your group has to do in a proactive way to monitor this situation or deal with it with your students?

Mr. Kondo: With our new program, we want to instill in our students that they are professionals and that they have to uphold the highest standards of ethical behaviour, and that includes not taking the money, of course. We are rather limited in our ability to police the trust accounts, which is the big issue, because there are substantial sums there, and the superintendent has auditors. He has the powers to make those investigations. As I say, we are a voluntary organization. We do not have the power to go into an office and ask members to show us their banking records and their balances and reconciliations.

Ms. Houle: There is a very explicit directive on banking and controls, which is Directive 5R, issued by OSB. By virtue of that banking directive, we have many obligations on a yearly and monthly basis that are supervised by OSB. Therefore, since the

Il a reçu beaucoup de mémoires, de notre association et d'autres personnes, et on m'a dit que ses collaborateurs étaient en train de les examiner. Je n'ai aucune idée de ce qu'il a l'intention de faire, sinon que nous en serons informés au courant de l'année. Notre argument est que n'importe qui peut suivre notre cours de qualification afin d'avoir les mêmes compétences que ceux qui administrent les propositions de consommateur à l'heure actuelle. Il suffit d'avoir un diplôme universitaire. En fait, nous acceptons même dans ce programme des gens qui ont beaucoup d'années d'expérience, mais qui n'ont pas de diplômes universitaires. Mais il est vrai que la grande majorité de nos membres détiennent un diplôme universitaire et même un diplôme supérieur comme un MBA, et qu'ils ont des connaissances en administration des affaires. À peu près 70 p. 100 de nos membres ont un titre en comptabilité ou même un diplôme en droit.

Le sénateur Gerstein : Je vous remercie, monsieur Kondo et madame Houle, de comparaître devant notre comité aujourd'hui. M. Callon, l'actuel surintendant des faillites, nous a dit hier que le Bureau du surintendant des faillites avait été créé dans les années 1930 dans le but précis de lutter contre la fraude. Monsieur Kondo, j'aimerais savoir ce qu'il en est aujourd'hui : pensez-vous qu'il y ait de beaucoup de fraude en ce qui concerne les syndic de faillite et les débiteurs?

M. Kondo : Pour ce qui est des débiteurs, je ne suis pas qualifié pour vous répondre. Je sais que le surintendant examine la question. Il a mis sur pied des unités d'enquête spéciales à Montréal, une autre qui va commencer très prochainement à Toronto, et encore une autre dans l'Ouest, en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, la GRC, mais je n'ai absolument rien à voir avec cela.

Pour ce qui est des syndic de faillite, je sais qu'il y a eu quelques cas de fraude avec des comptes en fiducie, mais c'est un nombre très limité. Si vous voulez en savoir plus, il vous suffit d'aller sur le site web du surintendant; vous y trouverez des informations sur les décisions disciplinaires, les retraits de licence et les mesures conservatoires décrétés par son bureau.

Le sénateur Gerstein : Est-ce que votre association prend, de son côté, des mesures proactives pour lutter contre la fraude et sensibiliser vos étudiants à ce genre de problème?

M. Kondo : Notre nouveau programme de formation vise justement à inculquer à nos étudiants qu'ils sont avant tout des professionnels et qu'ils doivent respecter une éthique rigoureuse, ce qui interdit bien sûr tout détournement d'argent. Nous pouvons difficilement contrôler les comptes en fiducie, qui sont pourtant la source du problème, car les sommes en jeu sont considérables, et le surintendant a ses propres vérificateurs. Il a d'ailleurs le pouvoir de mener des enquêtes dans ce genre de situation. Comme je vous l'ai dit, nous sommes une organisation de bénévoles. Nous n'avons pas le pouvoir de pénétrer dans un bureau et de demander à ceux qui s'y trouvent de nous fournir les relevés bancaires, les bilans et les rapprochements de comptes.

Mme Houle : Le BSF a émis une directive très détaillée, la directive 5R, sur le contrôle des opérations bancaires. Cette directive nous impose de nombreuses obligations, mensuelles et annuelles, qui sont supervisées par le BSF. Depuis l'entrée en vigueur de cette

coming into force of that directive, which dates back a number of years, the fraud cases are rarer as time goes on. With the avenue of computerized everything, it will be more and more difficult, so I do not think that that is really an issue.

To address the issue of debtor fraud, yes, it happens. OSB began a special pilot project in Montreal approximately three or four years ago that specifically looked at debtor fraud. This unit has had enormous success. As trustees, obviously, we are the first ones to see the debtors who have potentially committed fraud. We work with OSB to say that we think there is potential fraud. There are cases with individuals coming in with \$200,000 or \$300,000 in credit card debt that they have accumulated over six to twelve months, which obviously is not the normal course of the business. We would then tell OSB, who would take a deeper look.

We also have the creditors who join in, the credit card owners who will contact us to say, "This particular debtor spent X amount of dollars in a very short amount of time. We think there is something wrong."

Creditors speak among themselves, so together we are able to take these cases and deal with them at a judicial level. Criminal complaints may or may not be filed, but certainly civil complaints would be filed and there would be opposition to their discharges; they would probably remain in bankruptcy for a longer period of time. They would probably be ordered to pay a certain amount of money or a percentage of their debt.

Senator Marshall: Would you investigate complaints made against your members? Is that something you would do as an organization?

Ms. Houle: Yes, we do.

Senator Marshall: Do you receive many complaints?

Mr. Kondo: No. At the moment, out of almost 900 members — and I work closely with the Professional Conduct Committee, PCC — we have a maximum of about 25 open cases.

Senator Marshall: What disciplinary procedures do you have? Membership is not mandatory in your association, it is voluntary. Is that correct?

Mr. Kondo: Yes.

Senator Marshall: Would you talk about that? What avenues are open for discipline?

Mr. Kondo: We have a wide range of disciplinary measures set out in our bylaws. The superintendent is envious. He does not have the same options that we do. At the initial level, the PCC can make a decision and, with the consent of the member, can administer a fine of up to \$5,000; issue a reprimand; and require that they take additional courses. A couple of members had to take one of the education courses.

Senator Marshall: What about your professional development? I understood from what you said earlier that you have mandatory professional development requirements of your members?

directive, qui remonte à plusieurs années, le nombre de cas de fraude ne cesse de diminuer. Et avec l'informatisation de toutes les opérations bancaires, ce sera de plus en plus difficile; par conséquent je ne pense pas que ce soit un gros problème.

Pour ce qui est de la fraude des débiteurs, cela arrive. Le BSF a mené un projet pilote à Montréal, il y a trois ou quatre ans, pour examiner précisément le problème de la fraude des débiteurs. Cette unité a eu un énorme succès. En tant que syndic de faillite, nous sommes évidemment les premiers à rencontrer des débiteurs susceptibles d'avoir commis une fraude. Lorsque nous avons des soupçons, nous en informons le BSF. Il y a eu des cas où des consommateurs avaient accumulé une dette de 200 à 300 000 \$ sur leur carte de crédit en l'espace de 6 à 12 mois, ce qui est tout à fait anormal. Dans ces cas-là, nous en informons le BSF, qui examine le dossier de plus près.

Il y a aussi des cas où ce sont les créanciers, c'est-à-dire les compagnies de cartes de crédit, qui s'adressent à nous pour nous signaler qu'un débiteur until a dépensé tant de dollars sur sa carte de crédit en très peu de temps, et qu'il y a quelque chose qui est anormal.

Les créanciers se parlent entre eux, et avec leur aide, nous pouvons traiter ces dossiers et les porter devant un tribunal. Cela ne se traduit pas nécessairement par des plaintes au pénal, mais il y en a par contre toujours au civil, avec opposition au quitus. De plus, ces débiteurs restent généralement en faillite pendant plus longtemps, et on les oblige à rembourser une partie de l'argent ou un pourcentage de la dette.

Le sénateur Marshall : Faites-vous enquête sur des plaintes portées contre vos membres? Est-ce que votre organisation accepte de le faire?

Mme Houle : Oui.

Le sénateur Marshall : Recevez-vous beaucoup de plaintes?

M. Kondo : Non. À l'heure actuelle, sur près de 900 membres — et je travaille en étroite collaboration avec le Comité des règles professionnelles, le CRP —, nous avons un maximum de 25 cas à l'étude.

Le sénateur Marshall : Quelles mesures disciplinaires êtes-vous en mesure de prendre? Si j'ai bien compris, l'adhésion à votre association n'est pas obligatoire, elle est facultative.

M. Kondo : En effet.

Le sénateur Marshall : Alors quelles sont les mesures disciplinaires que vous pouvez prendre?

M. Kondo : Notre Règlement prévoit toute une gamme de mesures disciplinaires. Le surintendant nous envie, car il n'a pas autant d'options que nous. Au premier niveau, le CRP peut, avec le consentement du membre, lui infliger une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 \$, lui adresser un blâme, et exiger qu'il suive une formation supplémentaire. Plusieurs membres ont dû suivre un cours de formation.

Le sénateur Marshall : Et le perfectionnement professionnel? Je crois vous avoir entendu dire tout à l'heure que vos membres sont obligés de suivre des cours de perfectionnement professionnel.

Mr. Kondo: We have 20 hours per year.

Ms. Houle: Yes, and for seven hours of those, you must be physically present at a conference.

Senator Marshall: Members are required to provide you with that information. Do disciplinary procedures apply to those who do not meet their mandatory professional development?

Mr. Kondo: They could be suspended for not meeting those requirements. When we started up the program initially, we created a website where all of the members had to log on. A lot of administration was involved and, ultimately, many staff chasing people — not because they had not done it but because they did not enter it. Some of them were a little deficient. This year, we decided we will not require that. We told all our members that we would do some spot checks and, if requested, some random sampling. They have to provide us with a list of the professional development hours that they did in any one year. We did that this year, and everyone was in compliance.

Senator Marshall: Even though you are not self-regulating and your membership is voluntary, you do process complaints?

Mr. Kondo: We do that.

Senator Marshall: You have that?

Mr. Kondo: Yes. If a member disagrees with the determination of the Professional Conduct Committee, then they are entitled to a full hearing with a discipline committee. We have an administrative lawyer who advises our PCC. If we hold a hearing, then we must appoint a panel of members to sit. Usually four members will sit as a disciplinary panel. We also have to go out and appoint an independent counsel for that panel as well. I think it is similar to any self-licensing body. That is the process that we follow.

Senator Marshall: Is it your objective at some point in the near future to look at self-regulation?

Mr. Kondo: I would not say in the near future. Initially, particularly since the superintendent was pushing us to become self-regulating, we thought this was great. However, we do not have great numbers, and we are spread across the entire country. A few years ago, we decided to put that idea aside for a while. I am not saying that we would not come back to it, but it is not one of our top priorities at the moment. We are just trying to ensure that we get our new education program, which is a big initiative.

I do not know how many of you are familiar with the chartered accountants, CAs, but they have 80,000 members. Several years ago, they moved to a competency-based course. We are affiliated with the Canadian Institute of Chartered Accountants since the majority of our members were chartered accountants. They have been helpful in assisting us to develop our competency-based program and examinations. The CA profession actually recognizes specialists in certain areas. As a member of our association, a CA can become a CA-CIRP, a specialist in

M. Kondo : Oui, 20 heures par an.

Mme Houle : Oui, dont 7 heures de conférences pendant lesquelles ils doivent être physiquement présents.

Le sénateur Marshall : Et ils sont obligés de prouver qu'ils ont suivi cette formation. Imposez-vous des mesures disciplinaires à ceux qui ne respectent pas ces conditions?

M. Kondo : Ils risquent la suspension. Lorsque nous avons commencé le programme, nous avons créé un site web où tous les membres devaient s'inscrire. Cela a provoqué beaucoup de tracasseries administratives, car le personnel de l'association était obligé de rappeler constamment aux membres non seulement de suivre les cours, mais d'abord de s'inscrire, car certains étaient un peu négligents. Cette année, nous avons décidé de ne plus l'exiger. Nous avons averti nos membres que nous ferions des vérifications au hasard et que, s'ils le voulaient, nous procéderions par échantillonnage aléatoire. En contrepartie, ils doivent nous fournir la liste des heures de perfectionnement professionnel qu'ils ont suivies pendant l'année. Cela a bien marché cette année, tout le monde a fait les heures requises.

Le sénateur Marshall : Même si vous ne réglemez pas la profession et que l'adhésion à votre association est facultative, vous examinez quand même les plaintes?

M. Kondo : Oui.

Le sénateur Marshall : Ah bon?

M. Kondo : Oui. Si un membre veut contester la décision du Comité des règles professionnelles, il peut être entendu par un comité disciplinaire. Notre CRP reçoit les conseils d'un avocat administratif. Pour une audience disciplinaire, nous devons nommer un jury composé de membres, ainsi qu'un conseil indépendant. C'est la même chose que pour n'importe quel organisme qui s'autoréglemente. C'est la procédure que nous suivons.

Le sénateur Marshall : Avez-vous pour objectif de vous autoréglementer, dans un avenir pas trop éloigné?

M. Kondo : Je ne sais pas si ça se fera dans un avenir pas trop éloigné, mais, au départ, surtout que le surintendant nous encourageait à nous autoréglementer, nous pensions que c'était une bonne chose. Mais, d'un autre côté, comme nous ne sommes pas très nombreux et que nous sommes éparpillés dans tout le pays, nous avons décidé, il y a quelques années, de mettre cette idée provisoirement entre parenthèses. Je ne dis pas que nous n'y reviendrons pas un jour, mais, pour le moment, ça ne fait pas partie de nos grandes priorités.

Je ne sais pas si vous le savez, mais l'association des comptables agréés, les CA, compte 80 000 membres. Il y a plusieurs années, ils ont adopté un cours de formation basé sur les compétences. Nous sommes affiliés à l'Institut canadien des comptables agréés depuis que la majorité de nos membres sont des comptables agréés. Ils nous ont aidés à mettre sur pied notre propre programme basé sur les compétences, avec les examens correspondants. La profession de comptable agréé, de CA, reconnaît des spécialistes dans certains domaines. Quand il devient membre de notre association,

insolvency restructuring; and a business valuator could become a CA-CBV — chartered business valuator — a specialist in business valuation or a specialist in investigative and forensic accounting. The CA affiliation is a great model for our members as well.

Senator Marshall: I agree.

The Chair: Senator Marshall agrees; she is a CA. Thank you, Senator Marshall. I thought we better declare that interest there.

Senator Peterson: Do you have any initiatives to try to prevent bankruptcies?

Ms. Houle: When the new amendments were introduced, we were promoting some of the changes because it would promote consumer proposals, which would avoid bankruptcy. For us to have an initiative to prevent bankruptcies is difficult because by the time the individuals come to us, they are insolvent. We were looking at making consumer proposals more attractive to individuals, and the changes in the act in September, 2009, and in July, 2008, have done that. Consumer proposals are now more attractive, easier and allow for more flexibility. That has been a good change.

An individual who comes to see a trustee does not necessarily have to go bankrupt; there are other options. If none of the options from the BIA are available, or if we feel that this individual is not someone who can use them, then we will refer them either to someone who could provide them with a loan consolidation or something else. There are other options beside bankruptcy or consumer proposals.

Senator Peterson: I was thinking more on the broader picture, that you would see the hot spots and trends that you could pass on.

Ms. Houle: Whatever information we have, we pass it on usually to OSB. If there is a need for education, we will provide our expertise; we always have.

Senator Peterson: Do they ever ask for it?

Ms. Houle: Yes they do. In fact, we cooperate with them. They certainly enjoy having our practical experience with, as you say, trends. Trends are very important. For example, we started seeing that older individuals were going bankrupt, specifically older females. Why was that? With time and with seeing more, we realized that one of the issues was that many older women had never taken care of any of the finances and were unaware of how to deal with matters. These trends are important because they allow the government and other associations to act upon them.

un CA peut devenir CA-PAIR, c'est-à-dire spécialiste en réorganisation, et un évaluateur d'entreprise peut devenir CA-EEA — évaluateur d'entreprise agréé —, c'est-à-dire spécialiste de l'évaluation des entreprises ou expert comptable judiciaire ou d'investigation. L'affiliation CA est aussi un excellent modèle pour nos membres.

Le sénateur Marshall : Je suis d'accord.

Le président : Le sénateur Marshall est d'accord, parce qu'elle est elle-même comptable agréée. Merci, sénateur Marshall, j'ai cru bon de divulguer votre intérêt.

Le sénateur Peterson : Quelles sont les initiatives que vous pouvez prendre pour empêcher une faillite?

Mme Houle : Lorsque les nouveaux amendements ont été présentés, nous avons publiquement approuvé ceux qui encourageaient la négociation d'une proposition de consommateur, car cela permet d'éviter la faillite. Il nous est difficile de prendre des initiatives pour empêcher une faillite, car, lorsque les gens viennent nous voir, c'est parce qu'ils sont déjà insolvables. Nous voulions que la proposition de consommateur soit présentée comme une option intéressante pour le consommateur, et les changements apportés à la loi en septembre 2009 et en juillet 2008 ont atteint cet objectif. Aujourd'hui, la proposition de consommateur est une option plus intéressante, plus facile et plus souple. C'est un changement positif.

Lorsqu'un consommateur va voir un syndic, la faillite ne doit pas être la seule option à envisager. Si aucune des options prévues par la LFI n'est possible, ou si nous estimons que le consommateur ne peut pas y recourir, nous l'envoyons voir quelqu'un qui pourra l'aider à consolider son prêt ou quelque chose du genre. La faillite et la proposition de consommateur ne sont pas les seules options possibles.

Le sénateur Peterson : Ma question était plus générale, je me demandais si vous aviez une idée des problèmes qui se posaient le plus souvent et des tendances qui se dessinaient.

Mme Houle : Chaque fois que nous avons des informations de ce genre, nous les communiquons généralement au BSF. Et si c'est un problème d'éducation, nous sommes prêts à donner des conseils, comme nous l'avons toujours fait dans le passé.

Le sénateur Peterson : Est-ce qu'il leur arrive de vous en demander?

Mme Houle : Oui. En fait, nous collaborons avec eux. En tout cas, ils apprécient notre expérience pratique, car ça permet de déceler, comme vous l'avez dit, certaines tendances. Par exemple, nous avons commencé à constater des cas de faillite personnelle chez les consommateurs plus âgés, notamment les femmes. Nous avons donc essayé de comprendre pourquoi. Avec le temps, nous nous sommes rendu compte qu'un grand nombre d'entre elles ne s'étaient jamais occupées de leurs finances et qu'elles ne savaient pas comment s'y prendre. C'est important de pouvoir déceler ce genre de tendance, car cela permet au gouvernement et à d'autres associations de prendre les mesures nécessaires.

Mr. Kondo: Also, as I mentioned before, through the Canadian Insolvency Foundation, we fund research. One of the papers was by Dr. Janis Sarra, a real scholar in the area of insolvency. She did a paper on the causes of business failures. She studied data from OSB. However, as far as any wide spread education programs, it is beyond the scope of an association our size. That is for the educators and provincial governments as well.

Senator Callbeck: You said that you are self-funding with the dues and money from continuing education programs. How much are your dues?

Mr. Kondo: General member is \$950 a year.

Senator Callbeck: How much do you take in a year from the education programs?

Mr. Kondo: Our total budget, which we just approved, is about \$2 million.

Senator Callbeck: You mentioned the Personal Insolvency Task Force. Is that in existence now?

Ms. Houle: No. That was in existence. It started in the fall of 2001. It was a task force that lasted for approximately 18 to 24 months. It was headed by the Honourable Senator Yoine Goldstein at the time.

Senator Callbeck: Have the recommendations — I assume they are recommendations — of the task force been carried out?

Ms. Houle: Not all, but a substantial amount of them have been carried out with the changes in the act, either fully or partially.

Senator Callbeck: Are there any that have not been carried out that concern you?

Mr. Kondo: We could go back to student loans.

Ms. Houle: Yes, the student loan is probably the major one. When the initial amendments to the act came in in September, 1997, and gave the period of two years before you could have a dischargeable debt, a student loan, we were all aware of that. Studies had been done; they had data by which they decided that two years was the right amount of time.

However, within approximately nine months, in June, 1998, they changed it to 10 years, and 10 years is a long time. As a practitioner, because my specialty is consumer insolvency, as someone who will see someone with a student loan at least once a week, I can say that not everyone is dishonest. Not everyone does this on purpose and not everyone wants to not pay the student loan. Very often it happens that they cannot because of illness, loss of job or family difficulties.

Senator Callbeck: There is no other recommendation there that was not in the report?

Ms. Houle: No.

M. Kondo : J'ai dit tout à l'heure que nous financions des recherches par l'entremise de la Fondation canadienne de la solvabilité, et justement l'une de ces recherches a été faite par Mme Janis Sarra, une grande spécialiste de l'insolvabilité. Son étude, qui porte sur les causes des faillites commerciales, utilise des données du BSF. Cela dit, aucune association de notre taille ne peut se lancer dans des programmes d'éducation de grande envergure. C'est au système d'éducation et aux gouvernements provinciaux de le faire.

Le sénateur Callbeck : Vous avez dit que vous vous financiez entièrement avec les cotisations de vos membres et les excédents de vos programmes d'éducation permanente. À combien s'élèvent vos cotisations?

M. Kondo : Pour un membre régulier, la cotisation est de 950 \$ par an.

Le sénateur Callbeck : Combien dégagez-vous chaque année de vos programmes d'éducation permanente?

M. Kondo : Notre budget total, que nous venons d'approuver, s'élève à environ 2 millions de dollars.

Le sénateur Callbeck : Vous avez parlé du Groupe de travail sur l'insolvabilité personnelle. Est-ce qu'il existe encore?

Mme Houle : Non, il n'existe plus. Il avait été mis sur pied à l'automne 2001, et il a siégé pendant 18 à 24 mois. Il était présidé par l'honorable sénateur Yoine Goldstein.

Le sénateur Callbeck : Les recommandations, car je suppose qu'il y en a eu, de ce groupe de travail ont-elles été mises en oeuvre?

Mme Houle : Pas toutes, mais un grand nombre l'ont été sous la forme des amendements qui ont été apportés à la loi, soit en totalité soit en partie.

Le sénateur Callbeck : Y en a-t-il que vous regrettez qu'elles n'aient pas été mises en oeuvre?

M. Kondo : Nous parlions tout à l'heure des prêts étudiants.

Mme Houle : Oui, c'est sans doute la principale. Lorsque les premiers amendements à la loi ont été proposés en septembre 1997, prévoyant une période de deux ans avant que la dette soit acquittable, nous étions tous bien au courant de la situation. Des études avaient été faites, à partir desquelles on a décidé que deux ans représentaient un délai approprié.

Cela dit, à peine neuf mois plus tard, en juin 1998, il a fait passer ce délai à 10 ans, et 10 ans c'est long. En tant que spécialiste de l'insolvabilité des consommateurs, je reçois au moins une fois par semaine quelqu'un qui doit rembourser un prêt étudiant, et je peux dire que tout le monde n'est pas malhonnête. Tout le monde ne fait pas faillite délibérément, et tout le monde ne cherche pas un moyen de ne pas rembourser son prêt étudiant. Il arrive très souvent que les gens ne puissent pas rembourser pour des raisons de maladie, de perte d'emploi ou de difficultés familiales.

Le sénateur Callbeck : Il n'y avait pas d'autres recommandations de ce groupe de travail qui ne figuraient pas dans le rapport?

Mme Houle : Non.

The Chair: Senator Callbeck is from Prince Edward Island, the only province that does not have an association — just one trustee.

Senator Ringuette: I just received this report on recommendations on financial literacy a few minutes ago. I imagine that you would be a key resource on financial literacy and in providing some recommendations. Were you consulted by the task force?

Ms. Houle: We were not initially invited.

Mr. Kondo: We were not part of it. We did not have membership or representation on the task force. This is probably more my personal view; again, this is getting into the broader issue of educating a vast number of unknown people out there, which is quite a scope. To a certain extent, with some of the difficulties that people get themselves into, is it easier to educate them or perhaps not to allow them to be exposed to some of the things that get them into trouble?

Maybe it is easier to legislate the person who is offering a contract that is impossible to understand that people just go ahead and sign, for example, rather than trying to educate all these people who are not lawyers to understand all the ramifications and pitfalls in the contract, which will obligate them to payments that might really strain their personal budgets. Even as a lawyer, I cannot read and understand them all and figure it out.

Ms. Houle: I think a task force such as the one that wrote the report is important. It is something that needs to be done; there is no question about that.

I do not know what the right method is. Obviously I have not read it, so I do not know what it says. However, my personal opinion is that we have to start at two ends. We have to educate our young people in the schools. They need to start young. Credit cards and credit are offered to young children, so it has to start there. It also has to start through the parents. Children model their lives after their parents. For Canada to be able to say that its citizens are financially literate, parents will have to be involved. It will be a hard job. It is not impossible, but we definitely must start in the school and definitely ensure that parents understand.

Senator Ringuette: How do we provide financial literacy for businesses that go bankrupt?

Ms. Houle: It is a question of the individual wanting to know and not being led in the wrong direction. The individual who is borrowing will have to be more aware. We have to ensure that everyone is more aware. The solution to that is that there will have to be many forces out there to ensure that adults are well aware of the different types of credit and the different ways that credit is granted.

Senator Ringuette: What fees do you charge for the courses that you provide that you indicated were equivalent to a two-year program?

Le président : Le sénateur Callbeck est originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, la seule province qui n'ait pas d'association, car il n'y a qu'un syndic de faillite.

Le sénateur Ringuette : Je viens de recevoir, il y a à peine quelques minutes, ce rapport sur la littératie financière. Il me semble que vous êtes particulièrement bien placés pour donner des conseils et faire des recommandations sur le sujet. Le groupe de travail vous a-t-il consultés?

Mme Houle : Nous n'avons pas été invités à en faire partie.

M. Kondo : Nous n'en faisons pas partie. Aucun de nos membres ou représentants ne siégeait dans ce groupe de travail. Mais encore une fois, et c'est mon avis personnel, lorsqu'il s'agit d'éduquer un vaste public, c'est une tâche considérable. Dans une certaine mesure, il faut se demander, étant donné les situations dans lesquelles certaines personnes se retrouvent, si, plutôt que d'essayer de les éduquer, il ne serait pas plus facile de les empêcher d'utiliser certains des mécanismes qui sont à l'origine de leurs difficultés.

Il est peut-être plus facile de légiférer le comportement de celui qui propose un contrat qui est impossible à comprendre, si bien que les gens signent sans le lire, par exemple, plutôt que d'essayer d'éduquer tous ces gens qui ne sont pas avocats et qui ne peuvent par conséquent pas comprendre toutes les ramifications et tous les pièges que peut contenir un contrat, même si ce contrat les amène parfois à ponctionner lourdement leur budget personnel. Même moi qui suis avocat, je n'arrive pas à tout comprendre dans ces contrats.

Mme Houle : Je pense qu'il est important qu'on ait créé un groupe de travail comme celui qui a rédigé le rapport. C'est un travail qu'il fallait faire, c'est indéniable.

Je ne sais pas ce qui est préférable. Je n'ai bien sûr pas eu le temps de le lire, et je ne peux donc pas vous en parler. Cela dit, il faut s'y prendre aux deux extrémités. D'abord, il faut éduquer les jeunes à l'école, et il faut commencer tôt, car les cartes de crédit sont aujourd'hui accessibles aux jeunes enfants. Et puis il faut éduquer les parents. Les enfants imitent souvent leurs parents. Si le Canada veut pouvoir dire que ses citoyens sont financièrement éduqués, il faut faire participer les parents. Ça ne va pas être facile, mais ce n'est pas impossible. En tout cas, il faut commencer à l'école et s'assurer de la collaboration des parents.

Le sénateur Ringuette : Et comment peut-on s'assurer de la littératie financière des entreprises qui font faillite?

Mme Houle : Là, c'est plus au consommateur de se renseigner et de ne pas se laisser entraîner dans la mauvaise direction. Celui qui emprunte doit être plus averti. En fait, nous devons nous assurer que tout le monde est plus averti. La solution est de faire appel à toutes les forces en présence pour s'assurer que les adultes sont bien au courant qu'il existe différents types de crédit et diverses façons de l'octroyer.

Le sénateur Ringuette : Combien faites-vous payer à ceux qui suivent les cours que vous organisez et qui correspondent, d'après ce que vous avez dit, à un programme de deux ans?

Ms. Houle: It is approximately \$8,000 in total to get the certification mark.

Senator Ringuette: Is that over a two-year period?

Ms. Houle: Approximately two years, yes.

Senator Ringuette: That is a self-taught program?

Ms. Houle: Yes. There are three courses with exams, and then a final exam. There are a total of four exams and three basic courses.

Senator Ringuette: I want to understand this and ensure that I do. An individual who wants to make consumer proposals would directly hire one of your members, is that correct?

Ms. Houle: “Hire” is not the right term — consult, yes.

Senator Ringuette: How are you paid?

Ms. Houle: We are paid through the money being given through the consumer proposal. It is a tariff-based fee. It is legislated by the act.

Senator Ringuette: For instance, an individual goes to see you; they have a proposal to make, which is the least amount of the mandate that you can fulfill, from my perspective. On a typical individual bankruptcy proposal, let us use an amount of \$200,000.

Ms. Houle: That is not a typical consumer proposal. A typical consumer proposal will be much less than that. The amounts owed would be under \$100,000 easily.

Senator Ringuette: Okay; let us use the amount of \$100,000. What would be the fee for that amount?

Ms. Houle: I would have to calculate it, but approximately 20 per cent, so \$20,000.

Senator Ringuette: It is 20 per cent?

Ms. Houle: It is 20 per cent of what is distributed to the creditors. If the total amount of debt is \$100,000, and the individual is offering 50 per cent, then it is 20 per cent of \$50,000. In addition, they have costs, taxes, filing fees with OSB, so it would be a little less; maybe, \$8,000.

Senator Ringuette: Do you have the same fee structure for business bankruptcy?

Ms. Houle: No; business bankruptcy is on an hourly basis usually. It is paid by the corporation, or the trustee gets paid by the director of the company, for example, who wants to put his company into bankruptcy.

Senator Ringuette: With respect to a business bankruptcy, the insolvency professional would be paid on an hourly basis, would be hired by the business or the director and would be paid by that person. I thought it was either the court or the superintendent who appointed someone among the certified professionals.

Mme Houle : Il en coûte à peu près 8 000 \$ au total pour obtenir la marque de certification.

Le sénateur Ringuette : Et c'est sur deux ans?

Mme Houle : Oui, deux ans à peu près.

Le sénateur Ringuette : Et c'est un programme en autoapprentissage?

Mme Houle : Oui. Il comporte trois cours avec des examens, et ensuite il y a l'examen final. Ça fait donc un total de quatre examens et de trois cours de base.

Le sénateur Ringuette : Il y a une chose que je voudrais être sûre de bien comprendre. Celui qui veut faire une proposition de consommateur doit embaucher directement l'un de vos membres, n'est-ce pas?

Mme Houle : « Embaucher » n'est pas le terme exact — je dirais plutôt consulter.

Le sénateur Ringuette : Comment vous faites-vous payer?

Mme Houle : À même l'argent qui est versé dans le cadre de la proposition de consommateur. Nous avons un barème d'honoraires, qui est défini par la loi.

Le sénateur Ringuette : Prenons le cas d'un consommateur qui va voir l'un de vos membres. Il veut faire une proposition de consommateur, ce qui, d'après ce que j'ai compris, correspond au premier niveau des interventions que vous pouvez faire. Prenons l'exemple d'une proposition typique de 200 000 \$.

Mme Houle : Il ne s'agit plus d'une proposition typique. Une proposition typique est bien inférieure à ce montant; la plupart sont inférieures à 100 000 \$.

Le sénateur Ringuette : D'accord, prenons un montant de 100 000 \$. Quels seraient vos honoraires pour ce montant-là?

Mme Houle : Il faudrait que je fasse le calcul, mais environ 20 p. 100, soit 20 000 \$.

Le sénateur Ringuette : Vingt pour cent?

Mme Houle : Vingt pour cent de ce qui est distribué aux créanciers. Si le montant total de la dette est de 100 000 \$ et que le consommateur offre 50 p. 100, nos honoraires s'élèvent à 20 p. 100 des 50 000 \$. Ensuite, il y a des coûts, des impôts, des droits à acquitter auprès du BSF, donc il reste à peu près 8 000 \$.

Le sénateur Ringuette : Appliquez-vous le même barème d'honoraires en cas de faillite commerciale?

Mme Houle : Non. En cas de faillite commerciale, nous appliquons généralement un tarif horaire. Le syndic est payé par l'entreprise, ou par le directeur de l'entreprise si c'est lui qui veut mettre son entreprise en faillite.

Le sénateur Ringuette : Donc, en cas de faillite commerciale, le professionnel en insolvabilité est payé à l'heure par l'entreprise ou par le directeur, si c'est lui qui l'a engagé. Je croyais que c'était soit le tribunal soit le surintendant qui désignait un professionnel certifié.

Ms. Houle: No. It can be a court. If we look at business bankruptcies — it still applies to individuals, but it is rare — a business administrator or director will consult the trustee and will choose his trustee. Creditors can substitute the trustee if they do not want this particular trustee. That happens rarely, but it can happen. In addition, a creditor can petition a corporation into bankruptcy. If the creditor petitions the company into bankruptcy, he or she will suggest a name, which the courts will approve. However, that is a rare occasion.

Senator Ringuette: Do you supply liability insurance to your members?

Ms. Houle: No, we do not. All trustees have their own liability insurance.

Mr. Kondo: A few firms specialize in providing it for the profession.

Ms. Houle: Yes, maybe only two or three in the country provide liability insurance for us.

Senator Ringuette: Yesterday, the superintendent told us that the Receiver General of Canada, to sustain that office, was collecting fees in the vicinity of \$43 million annually. You are saying that you have 479 officially recognized bankruptcy members.

Ms. Houle: No, it is 879.

Senator Ringuette: That 879 includes the 500 apprentices.

Mr. Kondo: No.

Senator Ringuette: No, so it is above that figure. Therefore, 879 general members across the country generate revenues and pay \$43 million in fees to the office.

Ms. Houle: No. We do pay a fee for our licence to OSB. However, the bulk of that money includes filing fees and other fees. Every time we file an assignment or proposal, whether it is consumer or corporate, we must pay a filing fee to OSB. It is either \$75 or \$150. In addition, every time we distribute monies, we pay a levy of 5 per cent to the government. That is dictated by the act. If you distribute more than \$1 million, I believe, the levy diminishes accordingly. In general, however, the levy is 5 per cent, so for every dollar that is distributed to a creditor, 5 cents is paid to the Receiver General of Canada.

The Chair: All of this information is in the regulations.

Ms. Houle: It is in the regulations and the acts. The levy in question is in section 147 of the BIA, and the rules will give you the percentages.

The Chair: Thank you; we will look that up.

We thank the Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals, trustees in bankruptcy, for being here and helping us to understand a little more. You can tell from many of our questions that we are new in this area. However, it is

Mme Houle : Non. Cela peut être un tribunal. Dans le cas d'une faillite commerciale — ça s'applique aussi aux particuliers, mais c'est rare —, l'administrateur de l'entreprise ou le directeur choisit un syndic de faillite. Les créanciers peuvent le remplacer par un autre syndic s'ils ne lui font pas confiance. C'est rare, mais ça arrive. De plus, un créancier peut déposer une requête de mise en faillite d'une entreprise. Dans ce cas-là, le créancier propose le nom d'un syndic, que les tribunaux doivent approuver. Cela dit, c'est une situation qui se produit rarement.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous une assurance responsabilité civile pour vos membres?

Mme Houle : Non. Chaque syndic a sa propre assurance responsabilité civile.

M. Kondo : Il y a des sociétés qui sont spécialisées là-dedans.

Mme Houle : Oui, il y en a peut-être deux ou trois au Canada qui nous fournissent ce genre d'assurance.

Le sénateur Ringuette : Hier, le surintendant nous a dit que, pour financer son bureau, le receveur général du Canada percevait des droits s'élevant à environ 43 millions de dollars chaque année. Vous avez dit que vous aviez 479 syndics de faillite certifiés parmi vos membres.

Mme Houle : Non, c'est 879.

Le sénateur Ringuette : Ces 879 comprennent les 500 stagiaires.

M. Kondo : Non.

Le sénateur Ringuette : Donc, c'est en plus. Autrement dit, vos 879 membres réguliers au Canada vous rapportent des revenus et versent à son bureau des droits représentant 43 millions de dollars.

Mme Houle : Non. Nous versons un droit au BSF pour obtenir notre licence, mais la majeure partie de cette somme provient de droits de dépôt et autres droits qui sont versés au bureau. Chaque fois que nous déposons une proposition, que ce soit une proposition de consommateur ou une proposition d'entreprise, nous devons payer un droit de 75 \$ ou de 150 \$ au BSF. De plus, chaque fois que nous distribuons de l'argent, nous payons une taxe de 5 p. 100 au gouvernement. C'est ce que la loi exige. Si la somme à distribuer est supérieure à 1 million de dollars, je crois que la taxe diminue proportionnellement. En général, cependant, la taxe est de 5 p. 100; autrement dit, sur chaque dollar distribué à un créancier, le receveur général reçoit cinq cents.

Le président : Tout cela figure dans les règlements.

Mme Houle : Dans les règlements et dans la législation. La taxe dont je viens de parler figure à l'article 147 de la LFI, et les règlements fixent les pourcentages.

Le président : Merci, nous vérifierons.

J'aimerais remercier l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation d'avoir comparu devant notre comité et de nous avoir aidés à un peu mieux comprendre toute la question. Vous avez dû vous rendre compte, par la nature

important to have a clear understanding of what is happening. You have helped us substantially. Again, thank you for being here.

I am now pleased to welcome Ursula Menke, Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada, FCAC, for our next session.

One of the issues that arose yesterday morning during our discussions with the superintendent was financial literacy. We have just circulated a report that came out that is also quite topical in that regard. It seemed appropriate, therefore, to ask you to come along, Ms. Menke. We thank you for coming here on short notice to help us understand your role and your office's role. I understand that due to our late request, you do not have a prepared session.

Can you begin the session by outlining your mandate as the Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada, how your agency receives funding and your relationship with the Office of the Superintendent of Financial Institutions, OSFI? Round that out for us, and then questions will flow from that.

Ursula Menke, Commissioner, Financial Consumer Agency of Canada: Thank you for asking me to come here. I will gladly do that.

The mandate of the Financial Consumer Agency of Canada is essentially two-fold. We are a regulatory agency, on the one hand. We ensure compliance by federally regulated financial institutions of specified provisions of their constituent legislation. They are called consumer provisions, which is fundamentally the consumer protection regime in financial matters that the federal government has set up. Those provisions deal largely, though not exclusively, with disclosure to consumers, that is, the disclosure requirements financial institutions have to consumers. Some provisions deal with rights, for example, the right to open a bank accounts or the right to cash a federal government cheque, but they are largely disclosure provisions. That is one half of my mandate.

The other half deals with consumer education in the broadest sense. That fits nicely. It dovetails into the mandate for disclosure because on the one hand you have financial institutions that are informing consumers of the provisions of their arrangements, whatever their product or service. On the other hand, I am trying to ensure consumers understand that disclosure.

In brief, those are the two mandates. I will gladly give you more details.

As far as the funding is concerned, most of my funding comes from the financial institutions through an assessment process. A small portion — \$2 million — comes from the fisc, although it is not reflected in the estimates under our name. It comes from Parliament. I do not quite know what the technicalities are. I know we do not appear in the estimates.

de nos questions, que nous étions des néophytes en la matière. Cela dit, il est important que nous comprenions bien ce qui se passe, et vous nous avez beaucoup aidés à cet égard. Encore merci.

Nous avons maintenant le plaisir d'accueillir Ursula Menke, commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, l'ACFC.

Hier matin, avec le surintendant, nous avons parlé notamment de littératie financière. Nous venons de faire circuler un rapport qui porte précisément sur la question. Il nous a donc semblé tout à fait pertinent de vous inviter à comparaître, madame Menke. Nous vous remercions d'avoir accepté de venir, à si bref préavis, pour nous aider à mieux comprendre votre rôle et le rôle de votre bureau.

J'aimerais que vous commenciez par nous donner un aperçu de votre mandat de commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, l'ACFC. Essayez, s'il vous plaît, de nous dresser un tableau général, et à partir de là, nous vous poserons des questions.

Ursula Menke, commissaire, Agence de la consommation en matière financière du Canada : Je vous remercie de m'avoir invitée, et je vais sans plus tarder répondre à votre demande.

Le mandat de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada comporte essentiellement deux grands pôles. Le premier est notre rôle d'agence de réglementation, qui consiste à veiller à ce que les institutions financières sous réglementation fédérale se conforment à des dispositions précises de leur loi organique. Ces dispositions sont connues sous le nom de règles fédérales relatives à la protection des consommateurs en matière financière, et elles ont été énoncées par le gouvernement fédéral. Ces dispositions portent surtout, mais pas exclusivement, sur les informations que les institutions financières sont obligées de divulguer aux consommateurs. Il s'agit par exemple du droit qu'a tout consommateur d'ouvrir un compte bancaire ou d'encaisser un chèque du gouvernement fédéral, mais il s'agit aussi et surtout de la divulgation d'informations importantes. Voilà pour le premier pôle de notre mandat.

Le deuxième pôle concerne l'éducation générale des consommateurs. Il cadre parfaitement avec le premier étant donné que, d'un côté, vous avez les institutions financières qui doivent informer les consommateurs des modalités qui s'appliquent à eux, quel que soit le produit ou le service utilisé, et, d'un autre côté, vous avez mon bureau qui doit veiller à ce que les consommateurs comprennent bien les informations qui leur ont été divulguées.

Ce sont là, en quelques mots, les deux pôles de mon mandat. Je serai heureuse de vous donner plus de détails si vous le désirez.

S'agissant du financement de mon bureau, la majeure partie provient des cotisations que lui versent les institutions financières. Une petite partie, soit 2 millions de dollars, provient du fisc, même si cela n'apparaît pas dans le Budget des dépenses sous le nom du bureau, car l'argent nous est donné par le Parlement. Je ne sais pas exactement pourquoi, mais en tout cas, le nom de notre bureau ne figure pas dans le Budget des dépenses.

Our relationship with OSFI is complementary. OSFI is a prudential regulator and focuses on the safety and soundness of financial institutions. As I said, our mandate is in relation to the consumer provisions, so we sit on the same committees. I am a member of the Financial Institutions Supervisory Committee, FISC, chaired by the superintendent. I am a member of the senior advisory committee, chaired by the Deputy Minister of Finance, and I am a member of the board of directors of the Canada Deposit Insurance Corporation, CDIC. We are all in those in our respective roles. We are all reflected in there. That is where we exchange information.

The Chair: Did you indicate that you thought that the \$2 million came through the Financial Institutions Supervisory Committee?

Ms. Menke: No, I meant the fisc as in tax money, from Parliament, allocation of taxes. We have a budget of roughly \$12 million, \$2 million of which comes from Parliament, and the remainder is from assessments directly.

The Chair: It is not shown.

Ms. Menke: It is not shown there.

The Chair: We could not find it when we were looking for it in the estimates. Obviously it flows through some other association with which you have a close relationship.

Ms. Menke: Yes. I think that association is the Department of Finance Canada, but you are asking me a technical question. I am not quite sure, to tell you the truth. I will get that information for you.

The Chair: Let the clerk know, and he will circulate that information.

Senator Murray: We like to know where the bodies are buried, including yours.

Ms. Menke: I hope I am not buried yet.

Senator Murray: I mean in the estimates.

The Chair: In several different pieces of legislation there is consumer protection in relation to financial institutions. Financial institutions that are subject to that legislation must follow those rules.

Ms. Menke: That is right.

The Chair: There are quite a few different pieces of legislation. You have to draw all that information together. How many people work with you in your office?

Ms. Menke: All told, roughly 60 people.

Notre relation avec le BSF est complémentaire. Le BSF est un organisme de réglementation prudentiel, qui s'intéresse avant tout à la sécurité et à la solidité des institutions financières. Comme je l'ai dit, notre mandat concerne les dispositions relatives aux consommateurs, par conséquent nous siégeons dans les mêmes comités. Je suis membre du Comité de surveillance des institutions financières, le CSIF, qui est présidé par le surintendant. Je fais partie du Comité consultatif supérieur, qui est présidé par le sous-ministre des Finances, et je siège au conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada, la SADC. Nous siégeons tous à ces comités dans nos rôles respectifs, et c'est là que nous échangeons des informations.

Le président : Avez-vous dit que la somme de 2 millions de dollars vous était allouée par l'entremise du Comité de surveillance des institutions financières?

Mme Menke : Non, je voulais dire que cette somme provenait des deniers publics et qu'elle nous était allouée par le Parlement. Nous avons un budget d'environ 12 millions de dollars, dont 2 millions proviennent du Parlement, le reste, des cotisations que nous percevons directement.

Le président : Ce n'est pas indiqué ici.

Mme Menke : En effet.

Le président : Nous n'arrivions pas à trouver ces chiffres dans le Budget des dépenses, mais je comprends maintenant que cet argent provient d'un autre organisme avec lequel vous avez des liens étroits.

Mme Menke : Oui, cet organisme est le ministère fédéral des Finances, mais si vous me demandez pourquoi il en est ainsi, très franchement, je ne le sais pas, mais je peux me renseigner.

Le président : Le greffier s'en chargera, et il fera circuler les informations qu'il aura obtenues.

Le sénateur Murray : Nous voulons savoir où ces données sont enterrées, y compris celles qui vous concernent.

Mme Menke : J'espère que je ne suis pas enterrée, pas encore du moins...

Le sénateur Murray : Je veux dire enterrées dans le Budget des dépenses.

Le président : Plusieurs textes législatifs contiennent des dispositions sur la protection des consommateurs vis-à-vis des institutions financières. Les institutions financières qui y sont assujetties doivent en respecter les règles.

Mme Menke : C'est exact.

Le président : Quand je dis plusieurs, il y a en fait pas mal de textes législatifs qui traitent de la question. Il vous faut donc tenir compte de toutes ces dispositions. Combien de personnes travaillent dans votre bureau?

Mme Menke : Tout bien considéré, une soixantaine de personnes.

The Chair: Do you designate certain people to look into the consumer protection contained within the Bank Act and the Insurance Act and ensure compliance? How do you organize that?

Ms. Menke: We have a compliance and enforcement branch that ensures the compliance side. Approximately 10 of the 60 people are directly dedicated to that function. We have various policies and procedures to deal with the issue of compliance and how we ensure that compliance.

I am not counting some ancillary people in that number who also provide input into that group, of course. However, the primary job of those 10 people is to do the compliance work on behalf of the agency.

The Chair: Are they part of the 60?

Ms. Menke: Yes. The people doing that directly are one sixth roughly.

The Chair: If they find something that is not up to the standard that you expect in your interpretation of the particular legislation that applies to that financial institution, what sanctions do you have? Do we have to look in that legislation to see what sanctions you have for that?

Ms. Menke: Yes. There are a variety of potential sanctions. Depending on the nature of the issue, it could be something as simple as a letter of compliance telling them not to do it a certain way, but do it another way; or we could step it up a bit, all the way to an enforcement action that would involve a report that goes through several iterations of a compliance issue and eventually reaches me.

By the time it arrives on my desk, there has been an initial report, the institution has had a chance to respond to that report and make representations, and then I take a look at it and make a decision based upon the file in its entirety as to whether or not I agree that there is a compliance issue. If there is one, and I agree there has been a violation of a provision, the next step is to determine whether there should be a sanction for that. That sanction can be to fix the problem, which can be a variety of things. It is always to fix the problem; that goes without saying. In addition, penalties might apply. I can assess penalties up to \$200,000 for an individual occurrence.

The Chair: I will just finish this line of questioning that sets the basis for questions from other senators. Do you do an annual report and, if you do, to whom is that report given?

Ms. Menke: I do several reports. I make an annual public report to Parliament, and then I do an additional two reports to the minister that do not get tabled in Parliament.

The Chair: Do you file your parliamentary report directly in Parliament, or is that through the minister?

Ms. Menke: That is through the minister.

The Chair: Did you say that it was \$8 million a year or \$10 million?

Ms. Menke: It is \$10 million plus \$2 million, more or less.

Le président : Demandez-vous à certaines personnes de veiller plus particulièrement au respect des dispositions de la Loi sur les banques et de la Loi sur les assurances qui concernent la protection des consommateurs? Comment vous organisez-vous?

Mme Menke : La direction de la conformité et application s'occupe, comme son nom l'indique, de la conformité. Une dizaine de personnes, sur les 60, travaillent directement sur ces dossiers, conformément aux politiques et procédures que nous avons mises en place.

Il faut ajouter à ce nombre quelques auxiliaires qui apportent leur contribution à ce groupe. Cela dit, ce sont essentiellement ces 10 personnes qui s'acquittent de la responsabilité de l'agence en matière de conformité.

Le président : Font-elles partie des 60 personnes en question?

Mme Menke : Oui, elles représentent donc à peu près le sixième de l'effectif du bureau.

Le président : Lorsqu'elles tombent sur quelque chose qui n'est pas conforme à l'interprétation que vous faites de la loi qui s'applique à une institution financière donnée, quelles sanctions pouvez-vous imposer? Faut-il que nous consultions la loi pour le savoir?

Mme Menke : Oui. Il y a toutes sortes de sanctions possibles, tout dépend de la situation. Cela peut être une simple lettre demandant à l'institution de ne pas procéder de cette façon et d'en trouver une autre; ou, s'il faut user de plus de fermeté, un rapport est préparé sur les différents aspects de la question, et m'est finalement adressé.

Avant de me parvenir, le rapport a fait l'objet d'un rapport initial auquel l'institution financière a eu l'occasion de répondre en avançant ses propres arguments. J'examine ensuite tout le dossier avant de confirmer s'il s'agit bien d'un problème de non-conformité. Si c'est le cas, et que je reconnais qu'il y a eu violation d'une disposition de la loi, je dois déterminer si cela justifie une sanction. Je peux demander à l'institution de régler le problème, quel qu'il soit. Bien sûr, l'objectif est que le problème soit réglé. Mais, en plus, il peut y avoir des amendes, qui peuvent aller jusqu'à 200 000 \$ par infraction.

Le président : Je vais terminer cette série de questions qui vont servir de tremplin aux questions des autres sénateurs. Préparez-vous un rapport annuel et, dans l'affirmative, à qui le soumettez-vous?

Mme Menke : Je prépare plusieurs rapports. Un rapport public annuel au Parlement, et deux rapports au ministre, mais ceux-là ne sont pas déposés au Parlement.

Le président : Votre rapport au Parlement, le déposez-vous directement devant le Parlement ou par l'intermédiaire du ministre?

Mme Menke : Par l'intermédiaire du ministre.

Le président : Avez-vous dit 8 ou 10 millions de dollars par an?

Mme Menke : Dix millions, plus deux, grosso modo.

The Chair: I understand the \$2 million we talked about earlier. Have you had the Auditor General in to look at your office and, if so, how long ago?

Ms. Menke: The Auditor General is our auditor, and every year they come and verify the books.

The Chair: How often do they come in and do what she is pleased to call a value-for-money audit?

Ms. Menke: She has not done a value-for-money audit of our office, at least not since I have been around. I do not believe there has ever been one.

The Chair: Sometimes it is referred to as a performance audit.

Ms. Menke: No, she has not done one of those on our office.

Senator Callbeck: We just received this report from the Task Force on Financial Literacy this evening. No doubt your organization contributed to this or came in with recommendations.

Ms. Menke: We made several presentations to the task force. We contributed by telling them what we did, for example, and how we did it, and what our approach is to financial literacy.

Senator Callbeck: Have you read this?

Ms. Menke: I have not read the report yet. I have read the recommendations.

Senator Callbeck: Do you agree with all the recommendations?

Ms. Menke: I have no objection to any of those recommendations.

Senator Callbeck: Are there any recommendations you would have liked to have seen here that are not here?

Ms. Menke: No, not really. They have done a pretty good job of canvassing the whole issue and a pretty complete job of setting out a national strategy.

Senator Callbeck: I was reading here that five provinces are not currently using your financial literacy curriculum. Why is that?

Ms. Menke: It is not really not using it. We are making a distinction, and perhaps we are being a little too fine about it. Some provinces use it on a compulsory basis. Some provinces are using it on a non-compulsory basis, but every province in Canada is taking advantage of The City, which I believe is the program you are referring to right now. The City is a program that we developed in conjunction with the British Columbia Securities Commission, BCSC. It is targeted at 15- to 18-year-olds — that is, people going into high school and at that transition between high school and adulthood, where they will be faced with all sorts of contracts for cellphones and for credit cards for the first time in their lives. We felt that that was a priority group, with the money we had. We worked with BCSC to develop a product that could be used nationally — and it is used nationally. There is not one

Le président : Je comprends qu'il s'agit des 2 millions de dollars dont nous avons parlé tout à l'heure. La vérificatrice générale a-t-elle vérifié les comptes de votre bureau et, dans l'affirmative, quand l'a-t-elle fait?

Mme Menke : À titre de vérificateur de nos comptes, la vérificatrice générale examine nos livres chaque année.

Le président : À quelle fréquence fait-elle ce qu'elle aime appeler une vérification de l'optimisation des ressources?

Mme Menke : Elle n'en a pas encore fait pour notre bureau, en tout cas pas depuis que j'y suis. En fait, je ne pense pas qu'elle en ait déjà fait une.

Le président : Parfois, on appelle ça une vérification de gestion.

Mme Menke : Non, elle n'en a pas fait pour mon bureau.

Le sénateur Callbeck : Nous avons reçu ce soir le rapport du Groupe de travail sur la littératie financière. Votre organisation y a certainement contribué et a peut-être même fait des recommandations.

Mme Menke : Nous avons fait plusieurs exposés devant le groupe de travail. Nous leur avons expliqué, par exemple, ce que nous faisons, comment nous le faisons, et quelle était notre approche en matière de littératie financière.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous lu le rapport?

Mme Menke : Pas encore, mais j'ai lu les recommandations.

Le sénateur Callbeck : Approuvez-vous toutes ces recommandations?

Mme Menke : Je ne m'oppose à aucune des recommandations.

Le sénateur Callbeck : Y a-t-il d'autres recommandations que vous auriez souhaité voir dans le rapport?

Mme Menke : Non, pas vraiment. Ils ont brossé un tableau assez complet de la situation, tout en élaborant une stratégie nationale assez exhaustive.

Le sénateur Callbeck : Je lisais dans le rapport que cinq provinces n'appliquent pas votre programme de littératie financière. Pourquoi?

Mme Menke : Ce n'est pas tout à fait qu'elles ne l'appliquent pas. Nous sommes peut-être trop pointilleux, mais nous faisons une distinction. Certaines provinces le rendent obligatoire, alors que d'autres le désignent comme facultatif. Toutefois, chaque province du Canada profite de La Zone, le programme dont vous parlez en ce moment, je crois. Il s'agit d'un programme élaboré conjointement avec la British Columbia Security Commission, la BCSC. Le programme est destiné aux jeunes de 15 à 18 ans, c'est-à-dire aux personnes qui fréquentent l'école secondaire et qui s'apprentent à franchir le seuil de la vie adulte, où ils devront, pour la première fois, se faire une idée sur toutes sortes de contrats pour des téléphones cellulaires et des cartes de crédit. Nous jugeons ce groupe prioritaire, compte tenu des ressources à notre disposition. Nous avons travaillé avec la BCSC pour élaborer un

place where it is not used. It is a question of the degree to which it is used; that is, whether it is a compulsory component of their curriculum or just an optional component.

Senator Callbeck: All the provinces are using it to a degree, correct?

Ms. Menke: To different extents, yes.

Senator Murray: As you describe the organization, it all appears to be sensible and logical. There you are with OSFI, and you are meeting with CDIC and so on. It would seem that you and the others have all the bases covered. I am sure various senators, and others, would have many recommendations for tightening up or toughening up the legislation and regulations and all the rest of it, but it is hard to see how anything could get by you and these other agencies working together.

Are there gaps on the federal side? Do you think you are missing anything?

Ms. Menke: There is always more that can be done, senator. I think that is the issue. I do not believe there are gaps, but definitely we could do more.

Senator Murray: Like what?

Ms. Menke: More promotion, for example, of financial literacy, with more funding. We are an organization of 60 people with a total budget of about \$12 million. That defines how much we can do. Therefore, I do not think there are any particular gaps. However, we could do more with more money.

Senator Murray: Why do you not tithe the people who are now financing you? You could tithe them and run a better program if you wanted to do so.

Ms. Menke: I am hoping that the recommendations of the task force end up going in that direction.

Senator Murray: I just read about it here. They say, "Alarming, the ratio of Canadian household debt to disposable income reached 148 per cent in 2010." I presume this is behind some of the measures that Mr. Flaherty has been taking recently with respect to housing and mortgages, and so on.

If there are not gaps as such, I am prepared to believe that you have the bases covered. What about your relationship and overlap, if any, with provincial legislation and provincial agencies?

Ms. Menke: There really is no overlap. The federal legislation defines the institutions that I regulate. That is what I am limited to. I do not get involved with institutions that I do not regulate

produit qui pourrait être appliqué à l'échelle nationale, et qui l'est maintenant. Le programme est appliqué partout, mais à différents degrés. Il est obligatoire dans certaines provinces, et facultatif dans d'autres.

Le sénateur Callbeck : Est-ce vrai de dire que toutes les provinces appliquent ce programme dans une certaine mesure?

Mme Menke : Oui, et celle-ci varie.

Le sénateur Murray : Tout paraît sensé et logique lorsque vous décrivez l'organisation. D'une part, vous travaillez avec le BSIF, d'autre part, vous participez à des rencontres avec la CDIC et ainsi de suite. Il semblerait que ces autres organismes et vous couvrez toutes les avenues. Je suis convaincu que de nombreux sénateurs et autres auraient de nombreuses recommandations à formuler afin de resserrer et de raffermir les lois, les règlements et tout le reste, mais il est difficile de penser à quoi que ce soit qui puisse vous échapper ou échapper à ces autres organismes avec qui vous travaillez.

Y a-t-il des lacunes du côté fédéral? Croyez-vous qu'il vous manque quelque chose?

Mme Menke : Monsieur le sénateur, il est toujours possible d'en faire plus. Je pense que c'est ainsi que se résume le mieux la situation. Je ne crois pas qu'il y ait de lacunes, mais nous pourrions définitivement en faire davantage.

Le sénateur Murray : Par exemple?

Mme Menke : Avec un meilleur financement, nous pourrions faire davantage de promotion, par exemple, en matière de littératie financière. Notre effectif est de 60 personnes et nous disposons d'un budget total d'environ 12 millions de dollars. Voilà ce qui définit la portée de nos actions. Par conséquent, je ne crois pas qu'il y ait de lacunes particulières, mais nous pourrions en faire davantage si nous avions plus d'argent.

Le sénateur Murray : Pourquoi ne percevez-vous pas d'argent auprès de ceux qui vous financent actuellement? Vous pourriez prélever un certain montant et exécuter un meilleur programme si vous le vouliez.

Mme Menke : J'espère que les recommandations du groupe de travail finiront par s'orienter en ce sens.

Le sénateur Murray : Je viens de lire ici quelque chose à ce sujet. Il est écrit que le pourcentage de la dette des ménages canadiens par rapport au revenu disponible a atteint 148 p. 100 en 2010, soit une proportion alarmante. Je présume que cette situation explique certaines des mesures adoptées récemment par M. Flaherty en ce qui a trait aux logements et aux hypothèques, et cetera.

S'il n'y a pas de lacunes proprement dites, je suis prêt à croire que vous voyez à tous les aspects de la question. Qu'en est-il de votre relation avec les organismes provinciaux et du chevauchement possible des lois provinciales?

Mme Menke : Il n'y a pas de chevauchement comme tel. Les lois fédérales définissent les institutions que je suis chargée de réglementer. Voilà à quoi se limite mon rôle. Je n'entreprends rien

and that are not subject to the mandate of the organization. There is no overlap in that sense. We do meet from time to time in certain fora, however, and discuss mutual issues.

Senator Murray: You do have counterparts in the provinces?

Ms. Menke: Absolutely.

Senator Murray: What are they called?

Ms. Menke: They vary. In Ontario it is the Financial Services Commission of Ontario, FSCO, I believe. They have various names throughout the country, but they tend to be a combination of both a prudential and a market conduct regulator because they are quite a bit smaller.

Senator Murray: Without identifying that particular province, in general, do the provinces have effective bodies within their own jurisdictions?

Ms. Menke: I have not assessed them. However, I have no reason to believe that that is not the case.

Senator Murray: You present one report that the minister tables in Parliament. You said that there is another report that you send to the minister that is not tabled in Parliament. I am not asking you to discuss the details of that report, but, typically, what subject matters are you dealing with in this report to the minister? Are you recommending possible changes to legislation, or are you flashing an orange light about something that may be happening in the system, in the private sector? Give us a general idea.

Ms. Menke: Generally, it is a report on our activities, both in relation to compliance and our education activities. The report is not necessarily written as recommendations per se. However, to the extent that we feel issues are not covered, we would certainly raise those issues.

Senator Murray: What would the danger be in tabling it or making it public?

Ms. Menke: The public report is the annual report. It is just a more detailed report that basically has the same content; it is just a little more detailed.

Senator Murray: Which is?

Ms. Menke: The reports to the minister are more detailed.

Senator Marshall: I looked at your most recent annual report that was on your website. On the compliance cases that you talk about, you reference 820 cases there. What would they be? Would they be complaints that you are receiving from consumers, or is this as a result of your own regulatory workload?

Ms. Menke: They are a variety of things. In some cases, we receive direct complaints from consumers and deal with them as compliance matters. The bulk of those complaints referred to

auprès d'institutions qui ne relèvent pas de mes fonctions et qui ne sont pas assujetties au mandat de l'organisation. Il n'y a pas de chevauchement en ce sens. Toutefois, nous nous réunissons de temps à autre à certaines tribunes, et nous discutons de questions d'intérêt mutuel.

Le sénateur Murray : Avez-vous des homologues dans les provinces?

Mme Menke : Absolument.

Le sénateur Murray : Comment s'appellent-ils?

Mme Menke : Leur nom varie. En Ontario, il s'agit de la Commission des services financiers de l'Ontario, la CSFO, si je ne m'abuse. Ces organismes portent différents noms au Canada, mais ils tendent à combiner deux rôles, c'est-à-dire voir à l'application des règles de prudence et réglementer les pratiques du secteur des services financiers, parce qu'ils sont beaucoup plus petits.

Le sénateur Murray : Sans forcément les nommer, en règle générale, les provinces sont-elles dotées d'organismes provinciaux efficaces?

Mme Menke : Je ne les ai pas évalués. Toutefois, je n'ai aucune raison de penser le contraire.

Le sénateur Murray : Vous produisez un rapport que le ministre dépose au Parlement. Vous avez parlé d'un autre rapport destiné au ministre, qui n'était pas déposé au Parlement. Sans parler des détails, quels sujets sont abordés dans ce rapport présenté au ministre? Est-ce que vous recommandez d'éventuelles modifications aux lois, ou attirez-vous l'attention sur certains problèmes observés en lien avec le régime, dans le secteur privé? Donnez-nous une idée générale.

Mme Menke : Essentiellement, il s'agit d'un rapport sur nos activités, tant en ce qui concerne la conformité que le volet éducatif. Le rapport n'est pas nécessairement rédigé sous forme de recommandations. Toutefois, si nous jugeons que certaines questions sont négligées, nous prendrons certainement soin de les soulever dans ce rapport.

Le sénateur Murray : Quel serait le danger de déposer ce rapport au Parlement ou de le rendre public?

Mme Menke : Le rapport public est le rapport annuel. Il s'agit simplement d'un rapport un peu plus détaillé, qui traite essentiellement du même contenu.

Le sénateur Murray : Ce qui veut dire?

Mme Menke : Les rapports destinés au ministre sont plus détaillés.

Le sénateur Marshall : J'ai examiné votre plus récent rapport annuel, publié dans votre site web. Dans ce document, vous parlez d'environ 820 cas où la conformité est en cause. Que sont ces cas? S'agit-il de plaintes formulées par des consommateurs, ou s'agit-il plutôt du fruit de votre propre travail de réglementation?

Mme Menke : Ce sont diverses choses. Dans certains cas, les consommateurs se plaignent directement à nous. Ces plaintes concernent surtout la reddition de comptes des banques à

would be reporting by the banks themselves, and then there are also a number of compliance issues. We do not call them complaints, though. We generate our own compliance issues.

Senator Marshall: How many of those would be serious? That figure, 800, sounds like a big number, but I would think that many of those would not be what you would consider to be serious matters; they might be concerns. How many would you consider to be serious or very serious issues?

Ms. Menke: I cannot give you a specific number right now. A small proportion would be serious, where we would end up with the panoply of enforcement activities. Most of them would result in compliance letters, if anything. We receive complaints; sometimes there is no compliance issue. It is a small number. I cannot give you a precise number.

Senator Marshall: You were speaking earlier about your staff. Would most of your staff resources be put into that compliance? Is that the result of the work of the majority of your staff?

Ms. Menke: No, that would not be the majority of my staff. The staff members who are strictly dedicated to compliance and education are evenly divided, roughly 10 people each. The rest of that is support function. We have a newly established research function, for example. We have a fairly significant marketing and communications function. Those are very much support functions. Marketing and communications is very much a support to the education function, for example. It depends on what aspect of the work they are doing. They are divided up organizationally.

Senator Marshall: If you are looking at 800 compliance issues per year, is that usual, or is that number increasing, decreasing or consistent from year to year?

Ms. Menke: Actually, it has probably been decreasing a little. We receive many more inquiries than we do complaints, and the number does not seem to be increasing.

Senator Marshall: Talking about your budget for a minute, most of your money comes from assessments; is that correct?

Ms. Menke: That is correct.

Senator Marshall: Is there any difficulty in collecting your assessments?

Ms. Menke: Not so far.

Senator Marshall: The balance, I understand, looking at your statements, is the difference coming from the Department of Finance?

proprement parler, et nous traitons ces plaintes comme s'il s'agissait de questions de conformité. Certains problèmes de conformité sont soulevés également. Toutefois, nous ne les qualifions pas de plaintes. Nous délimitons nous-mêmes les problèmes de conformité.

Le sénateur Marshall : Parmi ces cas, combien seraient qualifiés de graves? Ces 800 cas m'apparaissent élevés, mais j'aurais tendance à croire qu'il s'agit pour la plupart de préoccupations et que peu d'entre eux sont des cas graves à vos yeux. Combien de ces cas considérez-vous comme graves ou très graves?

Mme Menke : Je ne peux pas vous donner de chiffre exact tout de go. Les cas graves, qui nécessiteraient la panoplie des activités d'application de la loi, ne représentent qu'une petite proportion de l'ensemble. La majorité des cas se solderaient par l'envoi de lettres de conformité, au pire. Certaines des plaintes que nous recevons ne portent pas sur des problèmes de conformité. Ce ne sont que quelques cas seulement. Je ne peux pas vous donner le nombre précis.

Le sénateur Marshall : Vous avez parlé tout à l'heure de votre effectif. Est-ce que la plupart des membres de votre effectif s'occupent de ces questions de conformité? Les cas cités sont-ils le fruit du travail de la plus grande partie de votre effectif?

Mme Menke : Non, la majorité de mon effectif ne s'occupe pas de ces questions. Environ 10 personnes s'occupent strictement de conformité, tandis que 10 autres s'occupent d'éducation. Le reste de l'effectif voit à la fonction de soutien. Par exemple, nous avons récemment créé une fonction de recherche. Nous exerçons une fonction assez importante en matière de marketing et de communications. Ce sont largement des fonctions de soutien. Le marketing et les communications appuient largement la fonction d'éducation, par exemple. Tout dépend de l'aspect du travail qui leur est confié; l'effectif est divisé selon une matrice organisationnelle.

Le sénateur Marshall : Est-il habituel d'examiner 800 questions de conformité par année? Diriez-vous que ce nombre augmente, diminue ou demeure le même d'année en année?

Mme Menke : En fait, je dirais que le nombre de cas diminue un peu. Nous recevons beaucoup plus de demandes de renseignements que de plaintes, et leur nombre ne semble pas être en voie d'augmenter.

Le sénateur Marshall : Parlons brièvement de votre budget. Est-ce vrai de dire que l'essentiel de votre argent provient des évaluations?

Mme Menke : Oui, c'est exact.

Le sénateur Marshall : Avez-vous du mal à recouvrer les sommes qui vous sont dues au titre des évaluations?

Mme Menke : Pas jusqu'ici.

Le sénateur Marshall : Si je comprends bien, d'après vos états financiers, le reste provient du ministère des Finances?

Ms. Menke: It goes through Parliament, via the Department of Finance, yes. That is my understanding of how the process works.

Senator Marshall: What happens toward the end of the year? Do you inform the Department of Finance of how much money you need to balance your budget?

Ms. Menke: No. The \$2 million is a set number. We work to a budget that we share with the Department of Finance at the beginning of the year. We also share with our stakeholders, all of the financial institutions, so that they know what to expect. We treat our budget just as anyone else does — we do not exceed it.

Senator Marshall: You know the numbers, and you make it fit?

Ms. Menke: Yes.

Senator Ringuette: Through this committee and the Senate Banking Committee that did its study and report on credit cards and pensions, we made the recommendation that more financial literacy and oversight should be provided through your office.

We have a government task force, however, that has made 30 recommendations on financial literacy, none of which mentions your office at all. In fact, they want to create a new position called “Financial Literacy Leader.” On page 29, they even put a scenario of advisers to that new position at the expense of taxpayers, and you are not even there.

I am somewhat shocked because when you were before the Banking Committee on the issue of credit cards, pensions and the cost of pensions, you said that you could do all that because actually you are doing that with financial literacy, and the financial institutions are paying you money, and that you were working in partnership with them to promote financial literacy.

However, this government task force has 30 recommendations, none of which is related to your organization. It is actually suggesting that the number one recommendation is the creation of a new entity to deal with financial literacy. That is a task force created by the Minister of Finance, to whom you report. How can this be accepted?

Ms. Menke: You will have to ask them what their recommendations mean. I cannot answer for them. You are interpreting the recommendations, and I cannot comment on your interpretation.

Senator Ringuette: I am not interpreting, I am reading them. Recommendation 1 of the task force’s report reads as follows:

The Task Force recommends that the Government of Canada appoint an individual, directly accountable to the Minister of Finance, to serve as dedicated national leader.

Mme Menke : Oui; le Parlement nous affecte ces sommes, par le truchement du ministère des Finances. Si je ne m’abuse, c’est ainsi que fonctionne le processus.

Le sénateur Marshall : Qu’est-ce qui se passe vers la fin de l’exercice? Informez-vous le ministère des Finances des sommes qu’il vous manque pour équilibrer votre budget?

Mme Menke : Non. Les 2 millions de dollars sont un montant fixe. Nous élaborons un budget, puis nous le communiquons au ministère des Finances en début d’exercice. Nous le communiquons également à nos intervenants, à l’ensemble des institutions financières, afin qu’ils sachent à quoi s’en tenir. Nous traitons notre budget comme tout le monde — nous en respectons les limites.

Le sénateur Marshall : Vous connaissez les montants, puis vous vous organisez en fonction de ceux-ci?

Mme Menke : Oui.

Le sénateur Ringuette : Notre comité et le Comité sénatorial des banques, qui a mené une étude et établi un rapport sur les cartes de crédit et les régimes de retraite, ont recommandé que votre bureau se concentre davantage sur la surveillance et la littératie financière.

Toutefois, un groupe de travail formé par le gouvernement a présenté 30 recommandations sur la littératie financière, et aucune ne fait état de votre bureau. En fait, le groupe propose de créer un nouveau poste de « responsable de la littératie financière ». À la page 29, il présente un éventail de conseillers qui pourraient occuper le nouveau poste aux frais des contribuables, et votre bureau n’est même pas mentionné.

Votre absence me stupéfiait quelque peu parce que vous avez dit, lors d’une réunion du Comité des banques portant sur les cartes de crédit, les régimes de retraite et le coût de ces régimes, que vous pouviez assumer toutes ces responsabilités parce que vous les assumez déjà dans le domaine de la littératie financière; les institutions financières vous versent de l’argent et vous travaillez en partenariat avec elles pour promouvoir la littératie financière.

Il reste que le groupe de travail gouvernemental a formulé 30 recommandations et qu’aucune ne se rapporte à votre organisation. En fait, le groupe recommande d’abord et avant tout la création d’une nouvelle entité qui serait responsable de la littératie financière. Ce groupe de travail a été mis sur pied par le ministre des Finances, soit celui dont vous relevez. Comment cela peut-il être acceptable?

Mme Menke : Vous devrez demander au groupe ce que signifient ses recommandations. Je ne peux pas répondre en son nom. Vous interprétez les recommandations, et je ne peux pas commenter votre interprétation.

Le sénateur Ringuette : Je ne vous fais pas part de ce que j’ai interprété, mais bien ce que j’ai lu. Voici ce que dit la première recommandation qui figure dans le rapport du groupe de travail :

Le Groupe de travail recommande que le gouvernement du Canada nomme une personne, qui relèverait directement du ministre des Finances, pour occuper le poste de

This Financial Literacy Leader should have the mandate to work collaboratively with stakeholders to oversee the National Strategy, implement the recommendations and champion financial literacy on behalf of all Canadians.

Senator Gerstein: I have a point of clarification.

The Chair: We have a point of order.

Senator Gerstein: I tabled this report at the beginning of this meeting as a matter of courtesy. Surely no one has read this report yet. I do not know if you have, certainly I do not believe anyone has. We are having it recited to us by someone here. It is totally inappropriate. It was provided as a courtesy to the committee.

Senator Ringuette: I would like to say to my honourable colleague that this morning I went to the website of the task force and printed and read the document. Senator, if you like, when this meeting is adjourned you can come with me to my office, and I will show you the printed version.

I take objection to what was said.

Senator Murray: Senator Ringuette, the task force did put out a summary of their public consultations last September, and privately I drew your attention to a paragraph in that document that directly concerns the Financial Consumer Agency of Canada. I will put it on the record and ask Ms. Menke to comment on it, if you like.

Despite widespread support for the idea, there was some debate over which federal or national body should take the lead in fostering collaboration and coordination among financial literacy stakeholders. Of those who addressed this question, most were of the view that the federal government should assume leadership, and about half lauded the work of the Financial Consumer Agency of Canada, suggesting that it might be the right government agency to take this role. Other participants, however, perceived the agency as having a low or misunderstood public profile, and some suggested that its mandates (i.e., financial institution regulation coupled with responsibilities on financial education) are potentially conflicting or confusing.

Senator Ringuette: That is what I have been saying for years.

Senator Murray: You may want to ask Ms. Menke if she would like to comment on that.

The Chair: Perhaps you would let me comment first, if you do not mind. There was an intervention by the deputy chair, and I agreed. The deputy chair has made the point of the document, however this document, and what Senator Murray has just referred to, is something that was out in September.

Responsable national. Le Responsable de la littératie financière devrait avoir pour mandat de collaborer avec les partenaires afin de superviser la stratégie nationale, mettre en œuvre les recommandations et faire la promotion de la littératie financière au nom de tous les Canadiens.

Le sénateur Gerstein : J'aimerais clarifier quelque chose.

Le président : On invoque le Règlement.

Le sénateur Gerstein : J'ai déposé ce document au début de la réunion par pure courtoisie. J'ai bien l'impression que personne ne l'a encore lu. Je ne sais pas si c'est votre cas, mais je ne crois vraiment pas que qui que ce soit l'ait fait. Il est tout à fait inapproprié que quelqu'un en cite des extraits devant nous. Le dépôt de ce rapport était un acte de courtoisie envers le comité.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais informer mon honorable collègue que ce matin, j'ai consulté le site web du groupe de travail, que j'ai imprimé le document et que je l'ai lu. Sénateur, si vous le souhaitez, vous pouvez m'accompagner dans mon bureau une fois la séance levée et je vous montrerai la version imprimée.

Je m'inscris en faux contre ces propos.

Le sénateur Murray : Madame le sénateur Ringuette, j'ai porté à votre connaissance, en privé, un paragraphe du sommaire sur les consultations publiques menées par le groupe de travail en septembre dernier, paragraphe qui se rapporte directement à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Je vais le lire pour qu'il figure au compte rendu et je demanderais à Mme Menke de nous faire part de ses commentaires, si elle le veut bien.

Bien que cette initiative ait rallié de nombreux appuis, il y a eu un débat quant au choix de l'organisme fédéral ou national qui devrait jouer le premier rôle dans les démarches en vue de promouvoir la collaboration et la coordination entre les parties intéressées. Parmi les personnes qui sont intervenues sur cette question, la plupart étaient d'avis qu'il appartient au gouvernement fédéral d'assurer la direction de l'initiative. Environ la moitié d'elles ont salué le travail de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, ce qui permet de croire que c'est peut-être là l'organisme gouvernemental tout désigné pour jouer ce rôle. D'autres participants jugeaient cependant que le profil public de l'agence est trop discret ou mal compris, certains estimant par ailleurs que ses mandats (la réglementation des institutions financières et les responsabilités en matière d'éducation financière) pourraient entrer en conflit ou prêter à confusion.

Le sénateur Ringuette : C'est ce que je dis depuis des années.

Le sénateur Murray : Vous voudriez peut-être demander à Mme Menke si elle souhaite nous faire part de ses remarques.

Le président : Si vous le permettez, je serai le premier à faire part de mes remarques. Le vice-président a fait une intervention et j'ai reçu son rappel au Règlement. Il a présenté son point de vue, mais il reste que ce document et celui que le sénateur Murray vient tout juste de citer ont été publiés en septembre.

Our witness indicated that she had not seen the document, so it is unfair for her to be asked questions on a document she has not seen. You could ask her if she has seen the summary that was out in September, and you might want to deal with that.

Senator Ringuette: I did not understand that you had not seen the document.

Ms. Menke: I have not had a chance to read it. I have seen it and have it in my possession. However, I have not read it.

The Chair: She has seen the recommendations but not the report.

Senator Ringuette: You have seen the recommendations that I was reading?

Ms. Menke: I have read the recommendations, yes.

Senator Ringuette: You have read them, so you are knowledgeable about them?

Ms. Menke: About the recommendations, yes.

The Chair: Let us pick it up again. Please do not cross-examine her on a document she has not seen.

Senator Ringuette: She has read the recommendations of the task force. She just confirmed it.

The Chair: Please carry on.

Senator Ringuette: I will go through the report from September.

The Chair: Have you seen that report?

Ms. Menke: I have seen that report.

The Chair: She has seen that report.

Senator Ringuette: Let us go to where it says:

Other participants, however, perceived the agency as having a low or misunderstood public profile, and some suggested that its mandates (i.e., financial institution regulation coupled with responsibilities on financial education) are potentially conflicting or confusing.

I asked a question about that to your office before the Banking Committee two years ago. It seems that people on the special task force are also questioning that conflict situation. The number one recommendation that you have read, and that I have just read, confirms — and we all agree — that you may be in a conflict situation, and that is why they are looking at creating another position.

Ms. Menke: With the greatest of respect, I do not see the conflict of interest. I know there can be differences in the points of view on many issues, and there is one here: I do not understand what the conflict of interest is.

The Chair: That seems pretty clear.

Senator Neufeld: Yes.

Notre témoin a indiqué qu'elle n'avait pas vu le document; il est donc injuste de lui poser des questions au sujet d'un document dont elle n'a pas pris connaissance. Vous pourriez lui demander si elle a jeté un coup d'œil au sommaire publié en septembre et traiter de ce sujet.

Le sénateur Ringuette : Je n'étais pas au courant que vous n'aviez pas vu le document.

Mme Menke : Je n'ai pas eu l'occasion de le lire. Je l'ai vu et je l'ai en ma possession, mais je ne l'ai pas lu.

Le président : Elle a pris connaissance des recommandations, mais non du rapport.

Le sénateur Ringuette : Vous avez vu les recommandations que j'ai lues?

Mme Menke : Oui, j'ai bel et bien lu les recommandations.

Le sénateur Ringuette : Vous les avez lues, donc vous en avez pris connaissance?

Mme Menke : Oui, j'ai pris connaissance des recommandations.

Le président : Reprenons là où nous en étions. Je vous prierais de ne pas l'interroger au sujet d'un document qu'elle n'a pas vu.

Le sénateur Ringuette : Elle a lu les recommandations du groupe de travail. Elle vient tout juste de le confirmer.

Le président : Veuillez poursuivre.

Le sénateur Ringuette : Je vais passer en revue le rapport de septembre.

Le président : Avez-vous vu ce rapport?

Mme Menke : Je l'ai vu.

Le président : Elle a vu le rapport.

Le sénateur Ringuette : Alors passons à l'extrait suivant :

D'autres participants jugeaient cependant que le profil public de l'agence est trop discret ou mal compris, certains estimant par ailleurs que ses mandats (la réglementation des institutions financières et les responsabilités en matière d'éducation financière) pourraient entrer en conflit ou prêter à confusion.

J'ai posé une question à ce sujet à un représentant de votre bureau qui était venu comparaître devant le Comité des banques il y a deux ans. Il semble que les membres du groupe de travail spécial s'interrogent eux aussi à propos de cette situation conflictuelle. La première recommandation, que vous avez lue et que je viens tout juste de lire, confirme — et nous sommes tous d'accord sur ce point — qu'il est possible que vous vous trouviez dans une situation conflictuelle; c'est pourquoi le groupe propose de créer un autre poste.

Mme Menke : Sauf votre respect, je ne vois pas en quoi il y a un conflit d'intérêts. Je sais qu'il peut y avoir des points de vue divergents à plusieurs égards, et c'est le cas ici : je ne comprends pas en quoi il y a un conflit d'intérêts.

Le président : C'est assez évident.

Le sénateur Neufeld : Oui.

Senator Ringuette: I disagree.

The Chair: That is fine, but there is no sense staying here for two or three hours to find out that you disagree with her.

Senator Ringuette: I disagree because you have the oversight responsibility for the codes of conduct for financial institutions and credit card companies. On the other side, 80 per cent of your funding is provided by them. Maybe it is a general perception; for me, it is a little more than that. However, we will agree to disagree.

Senator Runciman: I have some questions surrounding the quote that Senator Murray put on the record.

You mentioned having a communications and marketing team that was focused on the education component. When you talk about education, what do you mean by that? Is this dealing with the provincial ministries of education?

Ms. Menke: I do not deal at the ministerial level; I deal at the departmental level.

We do two things fundamentally in our education mandates. On the one hand, we provide discrete units of information; you can see everything that we have on our website. On the other hand, we provide educational programs.

For example, I made reference earlier to The City, which is a program geared to 15- to 18-year-olds. We launched another program this past September that is geared to the post-secondary students. It is a seminar program, and it has had amazing pick up. We have distributed, since September, 11,000 participant booklets to various universities and colleges to provide courses for primarily first-year students to learn a bit more about financial literacy.

There are those two aspects. I work with the provincial departments of education, and I work also at the school level to try to get appropriate programs into the schools.

Senator Runciman: I looked at your website; it is impressive. My question ties into the quote that Senator Murray referenced. How many people are aware of you, and how are you getting that message out there?

I do not know whether there is outreach to the mass media, if you make those kinds of efforts as well to make people more aware of your existence and of the kinds of services you can provide.

Ms. Menke: We do what we can with the budgets that we have. That is why I talked earlier, in response to Senator Murray, about more money.

Senator Runciman: I heard you say that. I think there are options other than more money.

Le sénateur Ringuette : Je ne suis pas d'accord.

Le président : Voilà qui est bien, mais il ne sert à rien de rester ici deux ou trois heures pour en venir à la conclusion que vous êtes en désaccord avec elle.

Le sénateur Ringuette : Je ne suis pas d'accord parce que vous avez la responsabilité de surveiller le respect des codes de déontologie des institutions financières et des entreprises de cartes de crédit, alors que 80 p. 100 de votre financement provient d'elles. C'est peut-être une impression générale, mais, pour moi, c'est un peu plus que ça. Nous sommes toutefois d'accord pour dire que nous sommes en désaccord.

Le sénateur Runciman : J'aimerais poser quelques questions au sujet de la citation du sénateur Murray.

Vous avez parlé d'une équipe des communications et de la promotion axée sur l'éducation, mais qu'entendez-vous par « éducation »? Y a-t-il un lien avec les ministères de l'Éducation des provinces?

Mme Menke : Je ne traite pas avec les ministres, mais bien avec les ministères.

Nos mandats en matière d'éducation comportent deux volets fondamentaux : d'une part, nous fournissons différents types de renseignements, qui se trouvent tous sur notre site web; d'autre part, nous offrons des programmes éducatifs.

Par exemple, j'ai fait allusion plus tôt à La Zone, un programme qui s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 18 ans. Nous avons aussi lancé un programme de discussion collective en septembre dernier à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire. Le programme connaît un excellent succès. Depuis septembre, nous avons distribué 11 000 brochures dans une foule d'universités et de collèges pour offrir des cours aux étudiants qui souhaitent acquérir des connaissances sur la littératie financière.

Il y a donc ces deux volets. Je travaille avec les ministères de l'Éducation des provinces et avec les écoles dans le but d'instaurer des programmes appropriés au sein des écoles.

Le sénateur Runciman : J'ai consulté votre site web, et il est impressionnant. Ma question se rapporte à la citation du sénateur Murray. Combien de gens connaissent votre existence et comment faites-vous pour faire passer votre message?

Je ne sais pas si vous faites de la sensibilisation auprès des médias de masse et si vous prenez des mesures pour informer les gens de votre existence et des services que vous offrez.

Mme Menke : Nous faisons ce que les budgets nous permettent de faire. C'est pourquoi, à la question du sénateur Murray, j'ai parlé de la nécessité de hausser le financement.

Le sénateur Runciman : J'ai entendu vos propos à cet effet. Je crois que la hausse du financement n'est pas la seule solution.

Ms. Menke: Absolutely. We engage with all sorts of partners all across the country, for example. That is a huge part of our trying to build awareness. At the end of the day, however, a certain amount of publicity is required.

We work with the media a lot. We have had tremendous success recently in getting our name out there more, and we clearly have increased awareness. However, it is a direct function of how much one advertises, in the broadest sense of the word.

Senator Callbeck: I am looking at the list of responsibilities here, and I want to ask you about a couple of them and how you carry them out.

One is informing consumers about their rights and responsibilities when dealing with financial institutions. How do you do that?

Ms. Menke: We do that primarily through our website and our educational materials. We remind students, as part of our educational programs, about their rights and responsibilities. However, we use the website and any outreach that we do; we do a great deal of outreach. That is when we bring out our materials as well and refer people to them to acquaint themselves with their own rights and responsibilities.

Senator Callbeck: When you say “outreach,” what do you mean? I know what you mean about students.

Ms. Menke: It is a variety of things. We go to trade shows, for example. We participate in Canada pavilions. We have been doing a lot of work.

Recently, we have been focusing a great deal on mortgages. Because we are a small organization, we have to husband our resources. We have been focusing a great deal on mortgages because that is a key source of debt for many consumers.

We have been dealing with all manner of organizations, for example, the Canadian Real Estate Association, CREA, and with their mortgage professionals — I cannot remember the exact title. We have been dealing with provincial real estate bodies to get the message out about the package of information we have on mortgages and debt that is mortgage related, including secured lines of credit, for example.

We do a lot of this through outreach. When we do that, we try to ensure that these real estate professionals know about us so that they can pass on the message. We are using these real estate brokers and real estate dealers and people as intermediaries to pass on the message. We have had good success with that. They are very appreciative.

Mme Menke : Tout à fait. Nous collaborons avec une foule de partenaires partout au pays, par exemple. Cela constitue une bonne part des efforts que nous déployons pour nous faire connaître. Mais malgré cela, nous devons recourir, dans une certaine mesure, à la publicité.

Nous travaillons beaucoup avec les médias. Nous avons extrêmement bien réussi dernièrement à faire en sorte que notre nom soit davantage diffusé; il est certain que les gens nous connaissent mieux. Mais il n'en demeure pas moins que les résultats sont directement liés au recours à la publicité au sens large.

Le sénateur Callbeck : Je suis en train de regarder la liste des responsabilités, et j'aimerais que vous me donniez des précisions sur certaines d'entre elles et sur la façon dont vous vous en acquittez.

L'une consiste à informer les consommateurs au sujet de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils traitent avec des institutions financières. Comment y arrivez-vous?

Mme Menke : Nous le faisons principalement au moyen de notre site web et de notre matériel pédagogique. Dans le cadre de nos programmes éducatifs, nous rappelons à nos étudiants quels sont leurs droits et responsabilités. Cependant, nous utilisons notre site web et nous faisons beaucoup d'actions d'information. Nous sortons alors notre matériel et nous invitons les gens à le consulter pour se renseigner sur leurs droits et responsabilités.

Le sénateur Callbeck : Quand vous parlez « d'actions d'information », que voulez-vous dire? Je sais ce que vous voulez dire quand vous parlez de vos étudiants.

Mme Menke : Nous faisons toutes sortes de choses. Nous allons dans des foires commerciales, par exemple. Nous avons un stand dans les pavillons du Canada. Nous travaillons beaucoup en ce sens.

Dernièrement, nous avons beaucoup mis l'accent sur les hypothèques. Parce que nous sommes une organisation de petite taille, nous devons ménager nos ressources. Nous avons prêté une grande attention aux hypothèques parce que c'est la source principale de l'endettement pour de nombreux consommateurs.

Nous travaillons avec toutes sortes d'organisations, comme l'Association canadienne de l'immeuble, l'ACI, et avec leurs spécialistes des hypothèques — je ne me souviens pas de leur titre exact. Nous faisons affaire avec des organismes provinciaux du domaine de l'immobilier pour faire savoir aux gens que nous avons une trousse d'information sur les hypothèques et la dette hypothécaire, notamment sur les marges de crédit garanties, par exemple.

Nous nous acquittons de cette responsabilité en grande partie au moyen d'actions d'information. Ce faisant, nous essayons de nous assurer que ces spécialistes de l'immobilier nous connaissent, de sorte qu'ils soient en mesure de parler de nos services. Nous diffusons notre message par l'entremise de ces agences immobilières et de ces courtiers. Cette formule a donné de bons résultats. Les gens sont très reconnaissants.

For example, one of our success stories on our website is a real estate broker who uses our material and talks to it on our website. You can take a look; he thinks it is wonderful material. He says that it is credible because it is from an independent third party.

Senator Callbeck: Let me ask you about providing timely and objective information and tools to help consumers understand and shop around for a variety of financial products and services.

Ms. Menke: Most of those tools will be found on our website. We have a variety of interactive tools and information on our website. Among the interactive tools are a mortgage calculator, a credit card interest rate calculator, a credit card selector, two account selectors, and we are about to come out with an interactive budgeting tool within the next week or so. We provide useful information to consumers so that they can use these tools and put in their own facts.

We tell consumers about them by using the media as an intermediary. We have press releases; we get the information out that way. We also get information out to our partners. We have many not-for-profit partners, for example, through community organizations. We have four email newsletters that go out to all of our partners on a regular basis to inform them. Again, we are using our partners as an intermediary to get information to Canadians in general.

Senator Callbeck: Obviously, we are not reaching a large number of people.

Ms. Menke: I agree.

Senator Callbeck: If you had more resources, what would you do?

Ms. Menke: I would do more.

Senator Callbeck: More of the same?

Ms. Menke: We do most of the recommendations on that list to some extent. Some things we cannot undertake because we do not have the resources.

Yes, we probably would be doing what is in that list of recommendations. Clearly awareness is an issue. It would be really nice if more Canadians knew about us.

Senator Murray: I want to try you out on a couple of other recommendations from the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, the first from their June 2009 report, which states the following:

While we know that the Agency is “pushing a little harder” to enforce better disclosure on credit card issuers, we believe that this undertaking is insufficient. Given the number of

Par exemple, parmi les réussites exemplaires qui figurent sur notre site web, un agent immobilier parle de notre matériel, qu’il utilise. Vous pouvez y jeter un coup d’œil; il estime que notre matériel est fantastique. Il dit que c’est crédible parce que nous sommes une tierce partie indépendante.

Le sénateur Callbeck : Parlez-moi maintenant de la responsabilité de fournir en temps opportun des renseignements objectifs et des outils aux consommateurs pour les aider à comprendre divers produits et services financiers, et à magasiner pour s’en procurer.

Mme Menke : La plupart de ces outils se trouvent sur notre site web. Nous offrons toute une gamme de renseignements et d’outils interactifs sur notre site web, notamment une calculatrice d’hypothèque, une calculatrice de paiements de carte de crédit, un outil de sélection de cartes de crédit et deux outils de sélection de comptes bancaires, et nous allons ajouter une calculatrice budgétaire d’ici la semaine prochaine. Nous fournissons aux consommateurs des renseignements utiles qui leur permettent d’utiliser ces outils avec leurs propres renseignements.

Nous utilisons les médias comme intermédiaires pour renseigner les consommateurs à propos de ces outils. Nous diffusons de l’information au moyen de communiqués de presse. Nous transmettons aussi de l’information à nos partenaires. Nous avons de nombreux partenaires qui sont des organisations sans but lucratif, comme des organisations communautaires. Nous avons quatre bulletins d’information électroniques que nous envoyons régulièrement à tous nos partenaires pour les informer. Là aussi, nous utilisons nos partenaires comme intermédiaires pour que l’information soit transmise aux Canadiens en général.

Le sénateur Callbeck : Manifestement, nous n’atteignons pas un grand nombre de gens.

Mme Menke : Je suis d’accord.

Le sénateur Callbeck : Si vous disposiez de plus de ressources, que feriez-vous?

Mme Menke : J’en ferais plus.

Le sénateur Callbeck : Vous poursuivriez dans la même voie?

Mme Menke : Nous donnons suite, dans une certaine mesure, à la plupart des recommandations qui figurent sur cette liste. Il y a certains éléments que nous ne pouvons entreprendre parce que nous n’avons pas les ressources nécessaires.

Oui, il est fort probable que nous donnerions suite à ce qui figure sur cette liste de recommandations. La diffusion d’information constitue sans aucun doute un problème. Ce serait vraiment bien si un plus grand nombre de Canadiens nous connaissaient.

Le sénateur Murray : J’aimerais que vous me parliez de deux autres recommandations formulées par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. La première est tirée de son rapport de juin 2009 et dit :

Certes, l’Agence [de la consommation en matière financière du Canada] « insiste un petit peu plus fort » pour imposer aux émetteurs de cartes une meilleure communication de

witness who complained about the complexity of credit card contracts, we would have liked a firmer commitment on the part of the Agency to exercise its existing regulatory power over credit card disclosure.

In light of this concern, the Committee believes that the federal government should direct the Financial Consumer Agency of Canada, and provide it with the resources necessary, to take a more vigorous approach to enforcing existing and future disclosure requirements. Moreover, the Agency should also be required to monitor and report on card issuer practices, including a study of how credit card companies assess creditworthiness.

Without going into the resources problem — we hear what you are saying there — and without necessarily commenting on the editorial comment in there, do you think it would be necessary in your view that you be required to monitor and report on card issuer practices and do a study of how credit card companies assess creditworthiness?

Ms. Menke: I have not done one. It would be an interesting undertaking. There are lots of interesting things that I would really like to do, and we are in the process of building up a research capacity to do these things.

I am not quite certain, at this point in time, what I would do with that particular recommendation, quite frankly, because having acquired the information, I am not sure that I would have the tools to act upon the findings.

Senator Murray: That is an interpretation of what your regulatory power is because the committee asked for a firmer commitment on your part to exercise your existing regulatory authority.

Ms. Menke: We are in the process of doing that. Our current regulatory authority is in relation to disclosure.

Senator Murray: This was from the report of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce of October 2010:

. . . the government should expand the mandate of, and provide appropriate resources to, the Financial Consumer Agency of Canada in order to enable it to monitor and undertake an oversight and public education role in respect of: a) the conduct of investment advisers and managers; b) any real or perceived conflicts of interest by investment advisers and managers; c) the fees charged by those in the investment industry; and d) the relationship between fees and investment performance.

What do you think they mean by “oversight”? Of those four items in which they want you to undertake an oversight and public education role, the two that jump off the page in light of fairly recent and widely publicized events — not so much here but in other countries during the big financial banking crisis — are

l'information, mais le comité croit que cet engagement est trop timide. Vu le nombre de témoins qui ont déploré la complexité des contrats de cartes de crédit, il souhaiterait un engagement plus ferme, de la part de l'Agence, à exercer son pouvoir réglementaire existant à l'égard de la communication de l'information sur les cartes de crédit.

Compte tenu de cette préoccupation, le comité estime que le gouvernement fédéral devrait enjoindre à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada de faire appliquer plus rigoureusement les exigences de divulgation et lui donner les moyens de le faire. Il devrait aussi la charger de surveiller, pour en faire rapport, les pratiques des émetteurs de cartes et notamment d'étudier l'évaluation de la solvabilité par les sociétés de cartes de crédit.

Sans entrer dans le problème de ressources — nous comprenons votre position — et sans nécessairement parler du commentaire éditorial exprimé dans cette recommandation, pensez-vous qu'il serait nécessaire que l'on vous demande de surveiller, pour en faire rapport, les pratiques des émetteurs de cartes et d'étudier l'évaluation de la solvabilité par les sociétés de cartes de crédit?

Mme Menke : Je n'en ai jamais fait. Ce serait une entreprise intéressante. Il y a une foule de choses intéressantes que j'aimerais vraiment faire, et nous sommes en train d'établir une capacité de recherche à cette fin.

Honnêtement, je ne sais pas trop, à ce moment-ci, ce que je ferais de cette recommandation parce que, après avoir obtenu l'information, je ne suis pas certaine que j'aurais les outils pour donner suite aux conclusions.

Le sénateur Murray : C'est une interprétation de ce qui constitue votre pouvoir réglementaire, parce que le comité a demandé que vous vous engagiez plus fermement à exercer votre pouvoir réglementaire actuel.

Mme Menke : Nous sommes en train de le faire. Notre pouvoir réglementaire actuel a trait à la divulgation.

Le sénateur Murray : La prochaine recommandation est tirée du rapport d'octobre 2010 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce :

[. . .] le gouvernement devrait élargir le mandat de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et lui donner les ressources pertinentes pour qu'elle puisse jouer un rôle de surveillance et d'éducation publique en ce qui a trait à : a) la conduite des conseillers en placement et des gestionnaires de placements; b) les conflits d'intérêts réels ou apparents qui peuvent toucher les conseillers en placement et les gestionnaires de placements; c) les frais imposés par les représentants du secteur des placements; d) la relation entre les frais et le rendement des placements.

À votre avis, que veut dire le comité par « surveillance »? Des quatre éléments à l'égard desquels le comité souhaite que vous puissiez jouer un rôle de surveillance et d'éducation publique, les deux qui ressortent à la lumière des événements survenus récemment et dont les médias ont beaucoup parlé — surtout

“the conduct of investment advisers and managers,” and “any real or perceived conflicts of interest by investment advisers and managers.”

Are they asking you to do something that really is a job for someone else, perhaps the police?

Ms. Menke: At this stage, given what my mandate is today, there is nothing I can do about investment advice.

Senator Murray: Who can?

Ms. Menke: That would be at the provincial level from the securities commissions on down through the self-regulating bodies, but that is not done at the federal level. That is not under my mandate. Investment advisers do not fit in under my mandate.

Senator Murray: It is, I suppose, one interpretation of the Constitution, is it not?

Ms. Menke: Yes.

Senator Murray: Maybe we should have referred that one to the Supreme Court of Canada.

Senator Peterson: Recent events would indicate you will get busier in the next while with mortgage rates that have just gone up 25 basis points. That is probably just the beginning, and it will be the deck of cards. The Minister of Finance has recognized this. Do you think it would be timely for you to go to him and suggest that he either give you some money to advertise your website or tag you onto his to say when they are doing this?

Ms. Menke: I think he is well aware of my position on these matters.

Senator Murray: Now we all are.

Senator Gerstein: I want to thank the witness, but the comment I wanted to make to the committee was that we have spent a lot of time today and yesterday talking about financial literacy. We had the report tabled today. I want to suggest that, perhaps, the steering committee should consider seriously inviting members of the Task Force on Financial Literacy to appear before us so that they can explain their findings and recommendations. That might be helpful to us all on this most important subject.

The Chair: I have not had a chance to read that report.

Senator Gerstein: Neither have I.

The Chair: The steering committee will meet in the next couple of days, having in mind our number one mandate, namely, to ensure that the government has enough money to keep Ms. Menke going next year.

Senator Ringuette: Or create a new position.

The Chair: That would have to be in the new budget.

dans d'autres pays pendant la grande crise financière et bancaire — sont « la conduite des conseillers en placement et des gestionnaires de placements » et « les conflits d'intérêts réels ou apparents qui peuvent toucher les conseillers en placement et les gestionnaires de placements ».

Est-ce qu'on vous demande de faire le travail de quelqu'un d'autre, peut-être la police?

Mme Menke : À ce moment-ci, compte tenu de mon mandat actuel, je ne peux rien faire à propos des conseils en placement.

Le sénateur Murray : Qui est en mesure de le faire?

Mme Menke : Il s'agirait d'une responsabilité de niveau provincial, des commissions des valeurs mobilières jusqu'aux organismes autoréglementés; ce n'est pas une responsabilité fédérale. Cela ne relève pas de nous. Les conseillers en placement n'entrent pas dans mon mandat.

Le sénateur Murray : J'imagine que c'est une interprétation que l'on peut faire de la Constitution, n'est-ce pas?

Mme Menke : Oui.

Le sénateur Murray : Nous devrions peut-être soumettre la question à la Cour suprême du Canada.

Le sénateur Peterson : Les événements récents laissent croire que vous allez être davantage sollicités prochainement, puisque les taux hypothécaires viennent d'augmenter de 25 points de base. Ce n'est probablement que le début; il y a de grandes chances que les taux continuent d'augmenter. Le ministre des Finances le reconnaît. Pensez-vous que ce serait le bon moment pour vous d'aller le voir et de lui proposer de vous donner de l'argent pour faire connaître votre site web ou de mettre sur son site web un lien vers le vôtre en vue de ces augmentations?

Mme Menke : Je pense qu'il connaît bien mon point de vue à cet égard.

Le sénateur Murray : Maintenant, nous le connaissons tous.

Le sénateur Gerstein : J'aimerais remercier les témoins, mais j'aimerais dire au comité que nous avons passé beaucoup de temps au cours des deux derniers jours à parler de littératie financière. Le rapport a été déposé aujourd'hui. Le comité directeur devrait peut-être envisager sérieusement d'inviter des membres du Groupe de travail sur la littératie financière à comparaître devant nous pour nous expliquer leurs constatations et leurs recommandations. Cela pourrait nous être utile à tous de bien comprendre ce sujet très important.

Le président : Je n'ai pas eu l'occasion de lire ce rapport.

Le sénateur Gerstein : Moi non plus.

Le président : Le comité directeur se réunira au cours des prochains jours; il se penchera sur notre mandat premier, c'est-à-dire veiller à ce que le gouvernement ait suffisamment d'argent pour permettre à Mme Menke de poursuivre ses activités l'an prochain.

Le sénateur Ringuette : Ou pour créer un nouveau poste.

Le président : Cela s'inscrirait dans le cadre du nouveau budget.

Thank you very much for being here and helping us to understand a bit more about this whole area of financial consumer advice and financial literacy.

Ms. Menke: It was a pleasure.

The Chair: We understand more now than we did before you were here. You came here on short notice, and we thank you for that as well.

(The committee adjourned.)

Merci beaucoup de vous être déplacés et de nous avoir aidés à comprendre un peu mieux ce vaste domaine de la consommation en matière de finance et de la littératie financière.

Mme Menke : Tout le plaisir a été pour moi.

Le président : Nous en savons plus maintenant qu'avant votre visite. Vous avez accepté de venir nous rencontrer à court préavis, et nous vous en remercions.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, February 8, 2011

Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada:

James Callon, Superintendent of Bankruptcy;

Patricia Alferez, Deputy Superintendent.

Wednesday, February 9, 2011

Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals:

Norman Kondo, President;

Guylaine Houle, Vice-Chair.

Financial Consumer Agency of Canada:

Ursula Menke, Commissioner.

TÉMOINS

Le mardi 8 février 2011

Bureau du surintendant des faillites Canada :

James Callon, surintendant des faillites;

Patricia Alferez, surintendant associé.

Le mercredi 9 février 2011

Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation :

Norman Kondo, président;

Guylaine Houle, vice-président.

Agence de la consommation en matière financière du Canada :

Ursula Menke, commissaire.